

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DU SUIVI DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

RAPPORT D'ANALYSE GLOBAL DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (RAGOFÉ) Période 2018–2022

Conception et Impression : IN2G sarl : 01 82 01 01

Décembre 2023



Dans le but d'assurer une large diffusion de l'information sur l'exécution des opérations financières de l'Administration Centrale Budgétaire, des Unités extrabudgétaires, des Collectivités Territoriales et des Organismes de Protection Sociale, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), à travers la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE), élabore, depuis 2021, le Rapport d'Analyse Global des Opérations Financières de l'Etat (RAGOFE).

Le présent rapport permet d'apprécier l'évolution des opérations financières des administrations publiques de 2018 à 2022 et de contribuer à une meilleure orientation des actions pour des résultats substantiels en vue d'assurer un impact socio-économique durable au bénéfice des populations.

Les opérations financières analysées ont été compilées suivant les normes et standards internationaux en matière de production des statistiques de finances publiques.

Ce rapport a été élaboré suivant un processus participatif. Aussi, me paraît-il opportun d'adresser mes sincères remerciements à tous les acteurs internes et externes pour les efforts consentis en vue d'assurer la production et la collecte des données financières dans des conditions bien souvent difficiles.

Toutes observations et suggestions, dans le sens de l'amélioration des éditions futures seraient les bienvenues.

**Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique**



Bruno R. BAMOUNI

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	ii
SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES GRAPHIQUES	8
RESUME ANALYTIQUE	10
INTRODUCTION	12
CHAPITRE I: ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE BUDGETAIRE (TOF-ACB).....	14
CHAPITRE II: ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES UNITES EXTRA-BUDGETAIRES (TOF-UEB).....	26
CHAPITRE III: ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (TOF-CT)	36
CHAPITRE IV: ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE (OPS).....	52
CONCLUSION.....	66
ANNEXES	a
Table des matières.....	ii

SOMMAIRE

AC	: Administration Centrale
ACB	: Administration Centrale Budgétaire
ACCT	: Agence Comptable Centrale du Trésor
ADCT	: Agence nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriales
ANANF	: Acquisition Nette d'Actifs Non Financiers
BAD	: Banque Africaine de Développement
CARFO	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CNPE	: Comité National de Politique Economique
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CT	: Collectivité Territoriale
DDP	: Direction de la Dette Publique
DELFI	: Direction des Etudes et de la Législation Financière
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSOFE	: Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat
DTS	: Droits de Tirage Spéciaux
EPE	: Établissement Public de l'Etat
EPS	: Etablissements Publics de Santé
FMDL	Fonds minier pour le développement local
FMI	: Fonds Monétaire International
GIP	: Groupement d'Intérêt Public
MSFP	: Manuel de Statistiques de Finances Publiques
OPS	: Organisme de Protection Sociale
PACT	Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
PNDRL	: Projet National de Développement Rural Productif
SFP	: Statistiques de Finances Publiques
SONABHY	: Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité alimentaire
TOF	: Tableau des Opérations Financières
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEB	: Unité Extra-Budgétaire
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

SOMMAIRE

Tableau 1 : Evolution de quelques ratios caractéristiques	24
Tableau 2 : TOF-ACB (en millions FCFA)	b
Tableau 3 : TOF-UEBA (en millions FCFA)	g
Tableau 4 : TOF-CT (en milliards FCFA).....	k
Tableau 5 : TOF-CNSS (en milliers FCFA)	o
Tableau 6 : TOF-CARFO (en milliers FCFA).....	s
Tableau 7 :Taux de couverture des données collectées	w
Tableau 8 : Comparaison des principes méthodologiques des MSFP 1986 et MSFP 2014	x

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des recettes par nature (en milliards FCFA)	15
Graphique 2 : Evolution des composantes des dépenses (en milliards FCFA)	18
Graphique 3: Evolution des charges (en milliards FCFA)	19
Graphique 4 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs non financiers (en milliards FCFA)	21
Graphique 5: Evolution des transactions sur actifs financiers et passifs (en milliards FCFA)	22
Graphique 6 : Evolution du solde net de gestion et du besoin de financement (en milliards FCFA)	24
Graphique 7 : Evolution des recettes par nature de 2019 à 2022 (en milliards FCFA)	27
Graphique 8 : Recettes par secteurs d'activités en 2022 (en milliards FCFA)	28
Graphique 9 : Evolution des dépenses par nature des UEB de 2019 à 2022 (en milliards FCFA)	29
Graphique 10 : Dépenses par secteurs et sous-secteurs d'activités en 2022 (en milliards FCFA)	30
Graphique 11 : Structure moyenne des charges (en milliards FCFA)	31
Graphique 12 : Structure moyenne des actifs non financiers de 2019-2022 (%)	32
Graphique 13 : Acquisitions nettes d'actifs non financiers les plus représentatives en 2022 (en milliards FCFA)	32
Graphique 14 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accumulations nettes de passifs de 2019 à 2022 (en milliards FCFA)	33
Graphique 15 : Evolution des soldes caractéristiques des TOF-UEB de 2019 à 2022 (en milliards FCFA)	34
Graphique 16 : Solde par secteurs d'activités en 2022 (en milliards FCFA)	35
Graphique 17: Evolution des recettes par nature (en milliards FCFA)	37
Graphique 18: Evolution de la structure des recettes par nature (en %)	38
Graphique 19: Structure des recettes par nature (en %)	39
Graphique 20: Evolution des dépenses par nature des CT (en milliards FCFA)	40
Graphique 21 : Structure des dépenses des CT (en %).....	40
Graphique 22: Structure des charges des CT en 2022.....	41
Graphique 23: Evolution des transactions sur actifs non financiers (en milliards FCFA)	42
Graphique 24: Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accumulations nettes de passifs (en milliards FCFA)	43
Graphique 25 : Evolution des soldes caractéristiques des TOF-CT (en milliards FCFA).....	44
Graphique 26: Evolution des recettes par type de CT (en milliards FCFA)	45
Graphique 27: Evolution de la structure des recettes par type de collectivités territoriales (en %).....	45
Graphique 28: Evolution des dépenses par type de CT (en milliards FCFA)	46
Graphique 29: Evolution de la structure des dépenses par type de CT (en %)	47
Graphique 30: Evolution des charges par type de CT (en milliards FCFA)	48
Graphique 31: Evolution des transactions sur actifs non financiers par type de collectivités territoriales (en milliards FCFA)	49
Graphique 32: Transactions sur actifs financiers et passifs par type de CT (en milliards FCFA)	50
Graphique 33: Evolution des soldes nets de gestion et des capacités/besoins de financement par type de CT (en milliards FCFA)	51
Graphique 34: Evolution des recettes (en milliards FCFA)	53

Graphique 35 : Evolution des charges les plus représentatives (en milliards FCFA)	55
Graphique 36 : Evolution des transactions sur actifs non financiers (en milliards FCFA)	56
Graphique 37: Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers (en milliards FCFA)	57
Graphique 38: Evolution des accumulations nettes de passifs (en milliards FCFA)	58
Graphique 39 : Capacité de financement et solde net de gestion (en milliards FCFA)	58
Graphique 40: Evolution des recettes de la CARFO (en milliards FCFA)	60
Graphique 41: Evolution des charges de la CARFO (en milliards FCFA)	61
Graphique 42: Evolution des transactions sur actifs non financiers (en milliards FCFA)	62
Graphique 43: Evolution des transactions sur actifs financiers (en milliards FCFA)	63
Graphique 44: Evolution des transactions sur passifs de la CARFO (en milliards FCFA)	64
Graphique 45 : Capacité de financement et solde net de gestion (en milliards FCFA)	65

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de l'exécution des opérations financières des unités d'Administrations Publiques du Burkina Faso, conformément au Manuel de Statistiques de Finances Publiques 2014 (MSFP 2014). Ces unités sont constituées de l'Administration Centrale Budgétaire (ACB), des Unités Extra-Budgétaires (UEB), des Collectivités Territoriales (CT) et des Organismes de Protection Sociale (OPS).

L'analyse des opérations financières a été faite sur la période 2018-2022 pour l'ensemble des unités sauf les Unités Extra-Budgétaires pour lesquelles elle a porté sur la période 2019-2022.

Pour l'**Administration Centrale Budgétaire**, le solde net de gestion est resté positif sur la période 2018-2022 avec des baisses observées en 2019 (-23,33%) et en 2022 (-47,25%). En effet, le solde net de gestion a atteint un niveau moyen de 171,68 milliards FCFA par an passant de 166,73 milliards FCFA en 2018 à 130,26 milliards FCFA en 2022 avec un niveau plus important enregistré en 2021 (246,94 milliards FCFA).

Quant au besoin de financement, se situant à 376,55 milliards FCFA en 2018, il a connu des améliorations en 2019 avant de s'aggraver pour se situer à 1 078,58 milliards FCFA en 2022.

Concernant les **Unités Extra-Budgétaires**, le solde net de gestion est passé de 58,25 milliards FCFA en 2019 à 92,05 milliards FCFA en 2022. Sur la période 2019-2022, il ressort une capacité de financement en moyenne annuelle de 23,05 milliards FCFA.

S'agissant des **Collectivités Territoriales**, le solde net de gestion est resté positif sur l'ensemble de la période passant de 46,63 milliards FCFA en 2018 à 48,89 milliards FCFA en 2022 avec un niveau plus élevé en 2021 de 108,03 milliards FCFA. Toutefois, il s'est dégradé de 59,14 milliards de FCFA (-54,70%) en 2022 par rapport à 2021. Concernant la Capacité/besoin de financement, à l'exception de 2018 et 2022 où les CT présentent respectivement un besoin de financement de 8,82 milliards FCFA et 1,22 milliard FCFA. Elles ont enregistré une capacité de financement sur toute la période avec un niveau annuel moyen de 11,45 milliards FCFA.

Quant aux **Organismes de Protection Sociale**, le solde net de gestion et la capacité de financement de la CNSS ont connu une amélioration continue passant respectivement de 59,50 milliards FCFA en 2018 à 107,79 milliards FCFA en 2022 (+16,02% en moyenne annuelle) et de 58,03 milliards FCFA en 2018 à 106,89 milliards FCFA en 2022 (+16,50% en moyenne annuelle).

Pour la CARFO, avec une amélioration continue de 17,12% en moyenne par an, le solde net de gestion s'est établi à 20,27 milliards FCFA en 2022. Sa capacité de financement s'est située à 20,50 milliards FCFA en 2022 contre 11,11 milliards FCFA en 2018, soit un taux de croissance annuel moyen de 16,55%.

INTRODUCTION

Les statistiques de finances publiques (SFP) mesurent en termes financiers les activités des administrations publiques d'un pays sur une période donnée. Elles sont utiles aux gouvernants et aux autres utilisateurs pour cerner la situation économique et la stabilité financière des administrations publiques et leurs impacts sur la vie des citoyens.

Sur la période 2018-2022, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte international, régional et national difficile.

L'environnement international et régional a été marqué, entre autres, par des tensions géopolitiques et des conflits commerciaux (durcissement des conditions financières, persistance de l'incertitude liée au Brexit, tensions commerciales entre les Etats Unis et la Chine, etc.), la crise Russo-ukrainienne qui a entraîné une hausse généralisée des prix en 2022, la crise sécuritaire dans le sahel et surtout la pandémie de la COVID-19 qui a paralysé l'économie mondiale. Toutefois, les campagnes de vaccination contre la COVID-19 ainsi que la mise en œuvre des mesures de soutien budgétaire et monétaire ont permis la reprise de l'activité économique en 2021.

Sur le plan national, l'activité économique a été marquée par la crise sécuritaire, entraînant un déplacement interne massif de populations sur la période sous revue, et l'avènement de transitions politiques et des tensions inflationnistes en 2022.

Ces différents facteurs internes et externes ont affecté les finances publiques tant au niveau de la mobilisation des ressources que de l'exécution des dépenses.

En dépit des contraintes qui ont pesé sur l'exécution des finances publiques au cours de la période, le Gouvernement a engagé des réformes tant au niveau de la mobilisation des ressources que de la rationalisation des dépenses

La production de ce rapport revêt une importance capitale à plusieurs titres .Il permet de :

- faire ressortir les facteurs explicatifs des différentes évolutions des agrégats de finances publiques ainsi que les mesures qui les sous-tendent ;
- mettre en exergue les différents soldes caractéristiques ;
- servir de base, conformément aux normes et standards internationaux, pour la diffusion des SFP.

Ce document décrit la situation des opérations financières des Unités d'Administrations Publiques sur la période 2018-2022. Toutefois, en raison des contraintes liées à la disponibilité des données, l'analyse du Tableau des Opérations Financières des Unités Extra-Budgétaires porte sur la période 2019-2022.

Ce rapport s'articule autour de quatre (04) chapitres : i) Analyse du Tableau des Opérations Financières de l'Administration Centrale Budgétaire (TOF-ACB), ii) Analyse du Tableau des Opérations Financières des Unités Extra-Budgétaires (TOF-UEB), iii) Analyse du Tableau des Opérations Financières des Collectivités Territoriales (TOF-CT), iv) Analyse du Tableau des Opérations Financières des Organismes de Protection Sociale (TOF-OPS).



CHAPITRE I:

ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE BUDGETAIRE (TOF-ACB)

La présente analyse se focalise sur l'évolution des recettes, des dépenses, des transactions sur actifs financiers et passifs, des soldes caractéristiques ainsi que quelques ratios macroéconomiques en lien avec le TOF-ACB.

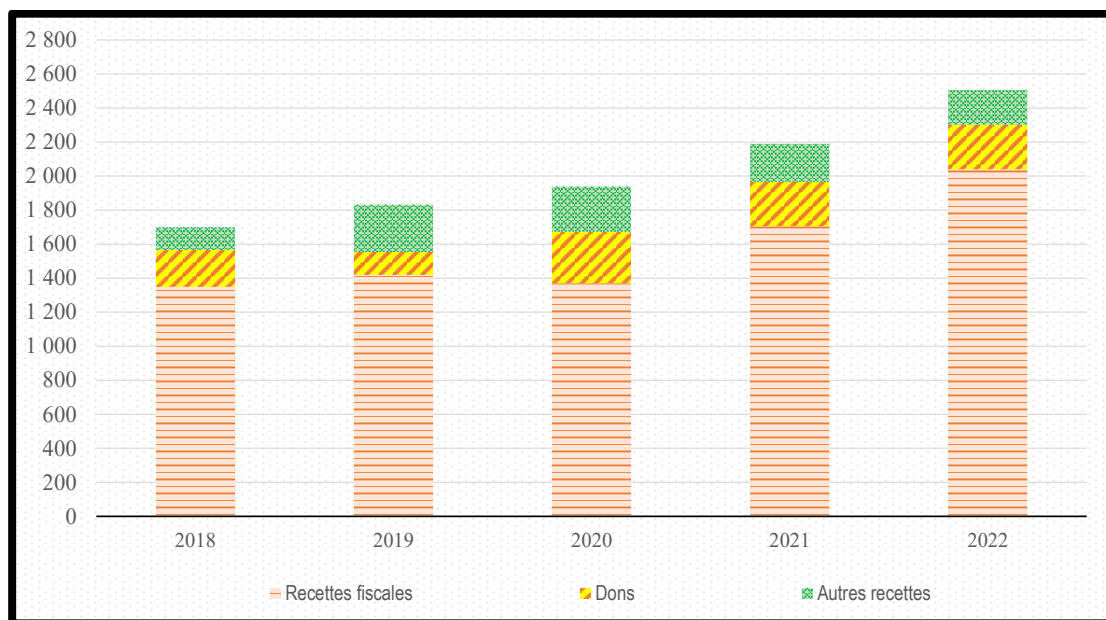


I.1- Recettes

Les recettes sont passées de 1 699,88 milliards FCFA en 2018 à 2 505,65 milliards FCFA en 2022, soit un taux de progression moyen annuel de 10,19%. Elles ont représenté en moyenne 19,58% du PIB¹ sur la période.

Les recettes par nature sont déclinées dans le graphique suivant.

Graphique 1 : Evolution des recettes par nature (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-ACB, décembre 2023

Les principales natures de recettes recouvrées par l'Administration Centrale Budgétaire sont les recettes fiscales, les dons et les autres recettes.

Les recettes fiscales, représentant en moyenne 77,36% des recettes sur la période, ont augmenté en moyenne annuelle de 10,86% sur la période 2018-2022. Elles sont passées de 1 349,72 milliards FCFA en 2018 à 2 038,99 milliards FCFA en 2022. Toutefois, elles ont enregistré un repli de 3,45% en 2020 par rapport à 2019. Ce repli s'explique par les effets de la COVID 19 couplés à l'impact de la situation sécuritaire difficile qui ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures fiscales pour soulager les citoyens (remise automatique des pénalités et amendes exigibles, la suspension de la taxe patronale sur les salaires au profit des entreprises du secteur des transports des personnes et de l'hôtellerie, de la délivrance des attestations de situation fiscale aux entreprises non en règles, etc.).

¹ Le PIB utilisé a été tiré de la feuille de sortie du Cadrage macroéconomique de décembre 2023

En 2022, les recettes fiscales se sont accrues de 19,53% par rapport à 2021 et représentent 81,4% de l'ensemble des recettes. L'accroissement des recettes fiscales en 2022 s'explique par la mise en œuvre des réformes et actions qui ont impacté positivement le niveau des recouvrements.

Ainsi, au niveau de la Direction Générale des Impôts (DGI), l'administration fiscale a procédé, entre autres, à la mise en service effective de la Direction des Moyennes Entreprises du Centre N°4 (DME-CIV) qui a permis d'améliorer le recouvrement au niveau des contribuables à régime dit « non déterminé », au renforcement du suivi des sociétés minières par la mise en place d'un service d'assiette et d'une brigade de vérification spécialisés au niveau de la direction des grandes entreprises.

En outre, elle a également procédé à l'amélioration du taux de couverture du contrôle fiscal, à la poursuite des actions de maîtrise et d'apurement des arriérés fiscaux, à la généralisation de l'obligation de délivrance de la facture normalisée et à la digitalisation progressive des procédures fiscales.

Au niveau de la Direction Générale des Douanes (DGD), l'accroissement des recettes fiscales a été déterminé par plusieurs facteurs dont le réajustement à la hausse des prix des hydrocarbures, la réintégration de la perception de la TVA des sociétés minières, l'amélioration de la prise en charge des marchandises, la lutte contre le trafic du carburant et l'intégration du module « EXO » dans SYDONIA.

Les dons ont évolué de façon erratique sur la période 2018-2022 avec un minimum de 134,27 milliards FCFA enregistré en 2019 et un maximum de 303,30 milliards FCFA enregistré en 2020.

La hausse exceptionnelle de 2020 (+125,88%) est justifiée par celle des dons reçus d'organisations internationales (+151,47 milliards FCFA) et des dons reçus d'administrations publiques étrangères (+17,55 milliards FCFA). Des organisations internationales, le Burkina Faso a notamment bénéficié de deux (02) appuis budgétaires de l'Union Européenne de 77,94 milliards FCFA, de deux (02) appuis budgétaires de la Banque mondiale de 43,77 milliards FCFA et de l'appui budgétaire d'urgence COVID-19 de la Banque Africaine de Développement (BAD) d'un montant de 15,73 milliards FCFA.

En 2022, les dons ont augmenté de 1,09% par rapport à 2021 pour atteindre 263,07 milliards FCFA. Cet accroissement est lié à un effet conjugué d'un accroissement des dons reçus d'organisations internationales (+61,20 milliards FCFA) et d'une baisse des dons reçus d'administrations publiques étrangères (-58,37 milliards FCFA).

La hausse des dons reçus d'organisations internationales est expliquée essentiellement par une augmentation significative des appuis projets des organisations internationales notamment de la Banque Mondiale (+68,24 milliards FCFA) qui sont passés de 66,74 milliards FCFA en 2021 à 134,99 milliards FCFA en 2022.

En ce qui concerne la diminution des dons reçus d'administrations publiques étrangères, elle s'explique par une baisse des appuis projets reçus, notamment de l'Agence Française de Développement (-18,70 milliards FCFA) et de l'Allemagne (-18,37 milliards FCFA).

Les autres recettes, après un pic observé en 2019 (278,61 milliards FCFA), dû principalement à la hausse des loyers (+125,98 milliards FCFA), ont amorcé des baisses successives depuis 2020.

En 2022, les autres recettes s'affichent à 203,60 milliards FCFA, en contraction de 42,64 milliards FCFA par rapport à 2021. Cette contre-performance est la résultante, d'une part, des baisses des transferts volontaires autres que les dons (-16,42 milliards FCFA), des revenus de propriété (-7,25 milliards FCFA), des ventes de biens et services (-2,28 milliards FCFA) et, d'autre part, de la hausse des amendes, pénalités et confiscations (+6,49 milliards FCFA).

Le repli des transferts volontaires autres que les dons, s'explique par la contraction des annulations de dettes accordées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Ce montant s'est élevé à 17,04 milliards FCFA en 2021.

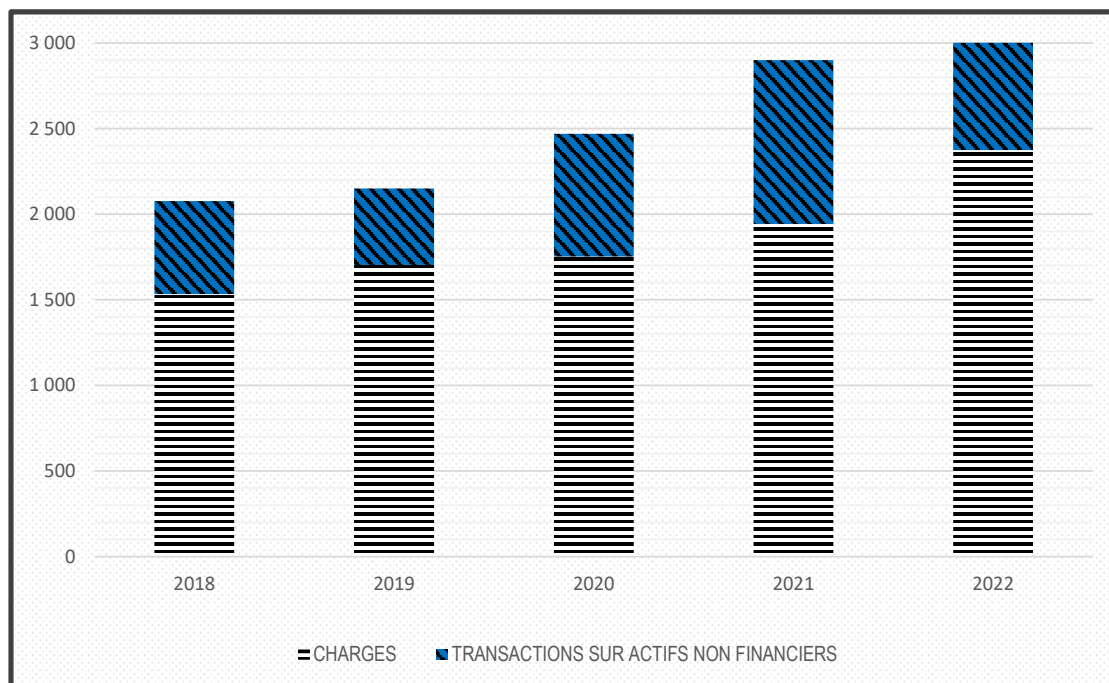
La baisse des revenus de propriété est essentiellement imputable à la diminution des loyers (-27,61 milliards FCFA) malgré la hausse des dividendes (+19,30 milliards FCFA). La contraction des loyers est due essentiellement à une diminution des paiements au titre de la licence de téléphonie mobile d'un montant de 24,5 milliards FCFA.

I.2- Dépenses

Les dépenses ont augmenté sur la période 2018-2022 passant de 2 076,43 milliards FCFA à 3 584,23 milliards FCFA, enregistrant ainsi un accroissement moyen de 14,62% l'an. La hausse annuelle la plus importante (+23,60%) a été enregistrée en 2022. Cet accroissement a été tiré à la fois par les charges (+22,31%) et les transactions sur les actifs non financiers (+26,23%).

Les composantes des dépenses sont décrites dans le graphique ci-dessous.

Graphique 2 : Evolution des composantes des dépenses (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-ACB, décembre 2023

Sur la période sous revue, les dépenses se sont situées en moyenne à 25,21% du PIB et ont été dominées par les charges avec une proportion moyenne annuelle de 71,46%.

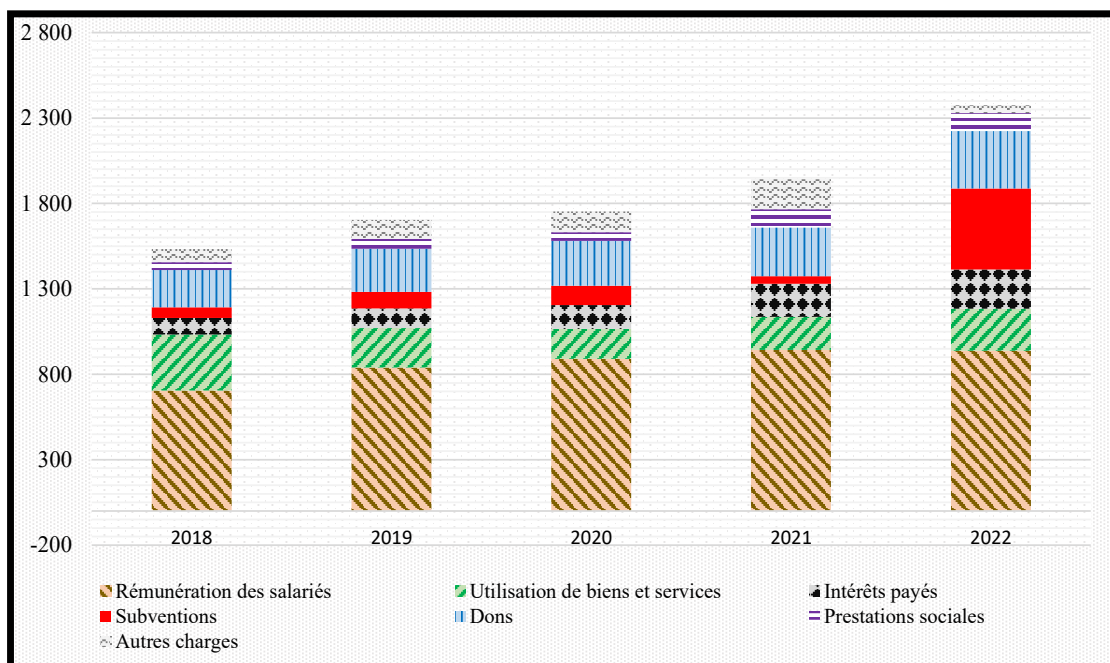
I.2.1- Charges

Les charges sont en hausse continue sur la période 2018-2022, passant de 1 533,16 milliards FCFA à 2 375,39 milliards FCFA, soit une augmentation moyenne de 11,57% par an. En 2022, elles se sont accrues de 22,31% par rapport à 2021.

En termes de structure, les charges sont dominées en moyenne sur la période par la rémunération des salariés (46,82%), des dons (14,59%) ainsi que de l'utilisation de biens et services (13,05%).

Les charges par nature sont déclinées dans le graphique ci-après.

Graphique 3: Evolution des charges (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-ACB, décembre 2023

La rémunération des salariés a enregistré une progression moyenne de 7,42% par an sur la période sous revue pour atteindre un niveau de 937,93 milliards FCFA en 2022. Toutefois, en 2022, la rémunération s'est contractée de 4,70 milliards FCFA par rapport à 2021.

Cette contraction s'explique par le rattachement des agents relevant de la fonction publique hospitalière à une agence² nouvellement créée et qui ne relève pas du champ de l'administration centrale budgétaire. Ce transfert d'agents de l'administration centrale budgétaire vers une unité extrabudgétaire a occasionné également un don de l'ordre de 64,13 milliards FCFA.

Sur la période sous revue, les dons accordés ont connu une hausse continue avec un taux annuel moyen de 11,33%, passant de 218,19 milliards FCFA à 335,20 milliards FCFA. Les hausses annuelles de dons sont liées à ceux accordés aux autres unités d'administration publique, notamment aux Collectivités Territoriales (CT) et aux Unités extrabudgétaires (UEB).

En 2022, les dons ont augmenté de 16,96% par rapport à 2021. Cette augmentation est imputable aux transferts de la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP) au profit du Fonds spécial routier et des Collectivités territoriales (+19,28 milliards FCFA) ainsi que la prise en compte du transfert des salaires

² Il s'agit de l'Agence Nationale de Gestion des soins de Santé Primaires (AGSP)

des agents relevant de la fonction publique hospitalière à l'Agence Nationale de Gestion des soins de Santé Primaires (AGSP) d'un montant de 64,13 milliards FCFA

L'utilisation de biens et services a connu une baisse tendancielle de 2018 jusqu'en 2020 où elle s'établit à un minimum de 174,45 milliards FCFA. A partir de 2021, elle se réoriente en hausse et atteint un niveau de 246,39 milliards FCFA en 2022. La hausse de 2022 (+51,98 milliards FCFA) a été portée par les « autres achats de biens » (+19,07 milliards de FCFA), les « matières, matériel et fournitures » (+9,91 milliards FCFA), les « loyers et charges locatives » (+4,50 milliards FCFA).

Les intérêts de la dette, affichant un montant de 97,24 milliards FCFA en 2018, ont atteint 228,67 milliards FCFA en 2022, soit un accroissement annuel moyen 23,83%. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des charges de la dette intérieure, en raison du recours de plus en plus accru aux titres publics sur le marché financier.

En 2022, le paiement des intérêts a augmenté de 36,12 milliards FCFA par rapport à 2021 dont 32,33 milliards FCFA relevant de l'augmentation des charges de la dette intérieure.

Les subventions sont passées de 62,66 milliards FCFA en 2018 à 475,29 milliards FCFA en 2022. Par rapport à 2021, elles se sont accrues de 431,44 milliards de FCFA en 2022. Cette évolution est liée principalement à la prise en charge en 2022 des moins-values de la SONABHY (+275,5 milliards de FCFA), à la hausse des subventions sur les hydrocarbures au profit de la SONABEL (+41,58 milliards FCFA) et le gaz au profit des ménages (+42,07 milliards de FCFA) et au crédit relatif à la subvention accordée pour la production du coton (+72,82 milliards FCFA).

Les prestations sociales affichent une tendance haussière sur la période 2018-2022, imprimée par l'évolution des prestations d'assistance sociale. D'un montant de 45,67 milliards FCFA en 2018, les prestations sociales ont augmenté en moyenne de 23,6% par an pour atteindre 104,72 milliards FCFA en 2022. Toutefois, comparativement à 2021, elles ont fléchi de 2,04 milliards FCFA.

Les autres charges présentent une tendance haussière jusqu'en 2021 où elles se situent à 175,35 milliards FCFA avec un taux d'accroissement annuel moyen de 31,53%. Cette évolution a été imprimée par celle des transferts non classés ailleurs qui représentent en moyenne 96,22% des autres charges.

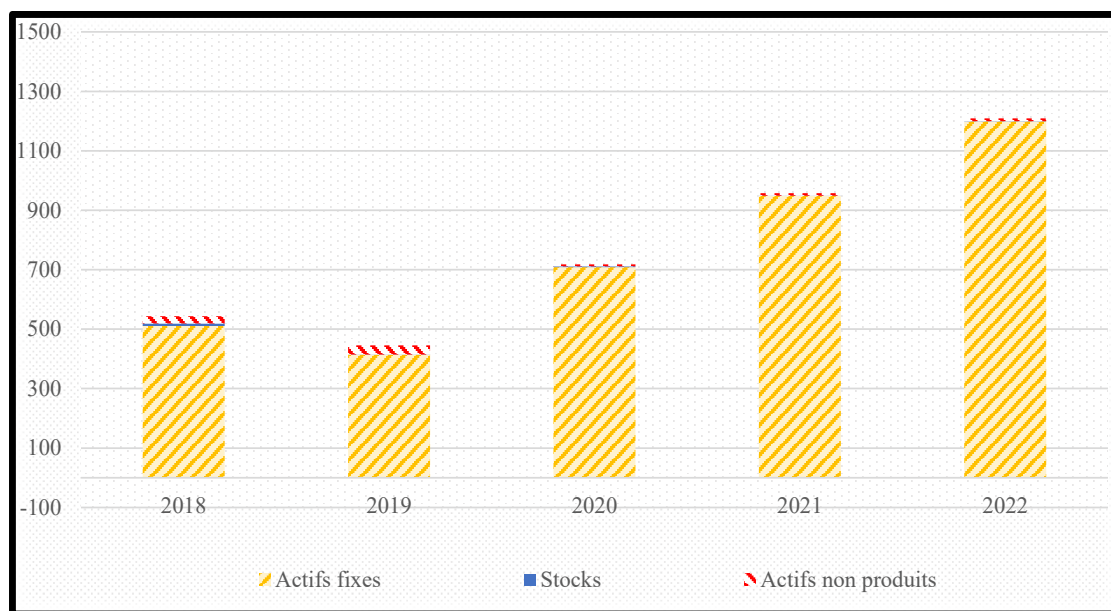
En 2022, les autres charges se sont contractées de 128,21 milliards de FCFA pour se situer à 47,18 milliards FCFA en 2022. Cette baisse s'explique par l'enregistrement d'opérations en 2021 qui n'ont pas été rééditées en 2022. En effet, le remboursement de crédits TVA par « facilités de trésorerie » d'un montant de 106,88 milliards FCFA a été enregistré dans les opérations financières de l'année 2021.

1.2.2- Transactions sur les actifs non financiers

Les transactions sur les actifs non financiers correspondent aux acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF) et représentent en moyenne 28,54% des dépenses sur la période. Elles sont en hausse continue sur la période sauf en 2019 où elles se sont contractées de 17,99% par rapport à 2018. Entre 2019 et 2022, elles ont enregistré un accroissement annuel moyen de 39,47% pour atteindre 1 208,84 milliards FCFA.

Les composantes des acquisitions nettes d'actifs non financiers sont déclinées dans le graphique ci-après.

Graphique 4 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs non financiers (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-ACB, décembre 2023

L'évolution des transactions sur les actifs non financiers a été imprimée par celle des actifs fixes qui représentent en moyenne 96,77% de celles-ci. En effet, les actifs fixes se sont également inscrits en hausse sur la période, exception faite de l'année 2019 où ils se sont contractés de 18,89% par rapport à 2018. Entre 2019 et 2022, les actifs fixes se sont accrus en moyenne de 42,54 % par an.

En 2022, les actifs fixes ont augmenté de 26,40% par rapport à 2021. Cet accroissement s'explique par un effet conjugué d'une augmentation des investissements en « systèmes d'armes » (+379,41 milliards FCFA), des « machines et équipements » (+132,70 milliards FCFA), des « autres actifs fixes » (+95,91 milliards FCFA) et d'une diminution des « bâtiments et ouvrages de génie civil » (-357,61 milliards FCFA).

En termes de structure, les actifs fixes sont dominés sur toute la période par les acquisitions nettes de bâtiments et autres ouvrages de génie civil qui représentent en moyenne 79,30% des actifs fixes.

En 2022, les acquisitions nettes de bâtiments et autres ouvrages de génie civil représentent (41,70%) des actifs fixes.

Les stocks, correspondant principalement aux « matières premières et fournitures » (stocks stratégiques ou d'urgence), ont évolué de manière erratique sur la période 2018-2022 avec un niveau maximal de 8,19 milliards FCFA en 2018 et un niveau minimal de 0,32 milliard FCFA en 2021. Ces évolutions sont en lien avec les opérations de renforcement des stocks de sécurité alimentaire au profit de la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire (SONAGESS).

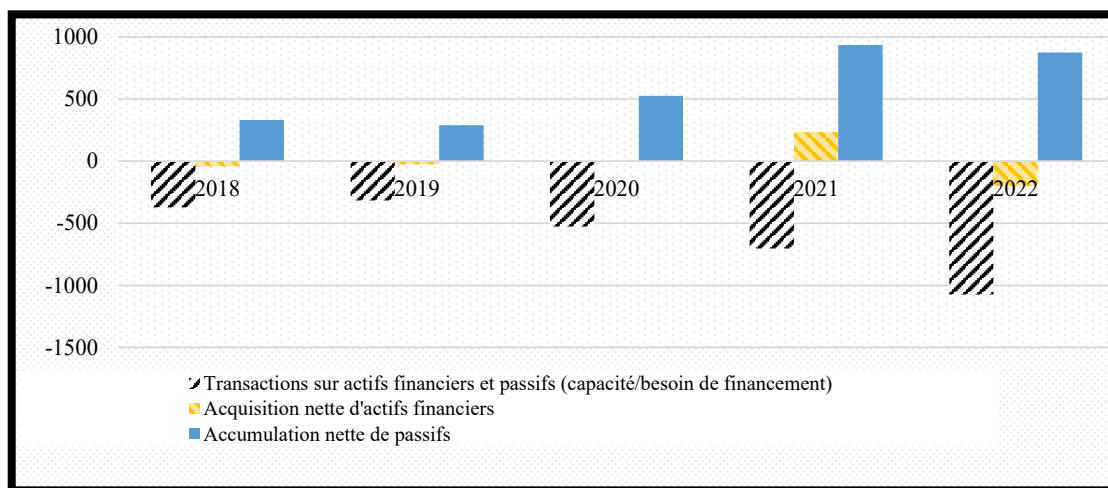
Les actifs non produits ont évolué de façon erratique sur la période. Ils se sont établis à 9,02 milliards FCFA en 2022, en recul de 0,28 milliard FCFA par rapport à 2021. En termes de composition, les actifs non produits sont constitués en moyenne annuelle de 85,70% de terrains.

I.3- Transactions sur actifs financiers et passifs³

Les transactions sur actifs financiers et passifs se sont soldées par des valeurs négatives sur la période 2018-2022, traduisant une accumulation nette de passifs plus élevée que l'acquisition nette d'actifs financiers, donc des besoins de financement. L'évolution des transactions sur actifs financiers et passifs est influencée par celle des passifs.

Le graphique suivant présente l'évolution des transactions sur la période 2018-2022.

Graphique 5: Evolution des transactions sur actifs financiers et passifs (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-ACB, décembre 2023

Les transactions sur actifs financiers se sont soldées par des cessions nettes sur toute la période sauf en 2021 où il est ressorti une acquisition nette de 232,50 milliards FCFA. Le niveau des acquisitions nettes de 2021 s'explique par une augmentation nette d'engagement liée aux titres publics (+802,93 milliards

³ Transactions sur actifs financiers et passifs= Acquisitions nettes d'actifs financiers- Accumulations nettes de passifs

FCFA) qui ont servi à accroître les numéraires et dépôt (+217,71 milliards FCFA) et à accorder les crédits⁴ (+10,24 milliards FCFA).

En 2022, les transactions sur actifs financiers se sont soldées par une cession nette de 201,37 milliards de FCFA. Ces cessions s'expliquent par des décaissements plus importants que les encaissements de numéraire et dépôt (-196,68 milliards FCFA) et des remboursements de crédits plus importants que les nouveaux crédits accordés (-9,52 milliards FCFA).

L'accumulation nette de passifs a enregistré des valeurs positives sur la période 2018-2022, signifiant des engagements financiers (passifs) plus élevés que leurs remboursements. L'accumulation nette de passifs est passée de 330,14 milliards FCFA en 2018 à 874,21 milliards FCFA en 2022 avec un niveau annuel moyen de 591,02 milliards de FCFA.

En 2022, il est enregistré une diminution des passifs de 61,30 milliards FCFA. Cette diminution s'explique par un effet conjugué d'une accumulation nette de passifs intérieurs (+602,60 milliards de FCFA) et d'une diminution nette de passifs extérieurs (-663,90 milliards FCFA).

L'accumulation nette de passifs intérieurs s'explique essentiellement par une augmentation nette des passifs liés aux dépôts des correspondants (+194,60 milliards FCFA) et des crédits (+434,57 milliards FCFA).

La diminution nette de passifs extérieurs est imputable essentiellement à celle des titres de créances (-556,43 milliards FCFA) et celle des crédits (-107,48 milliards FCFA).

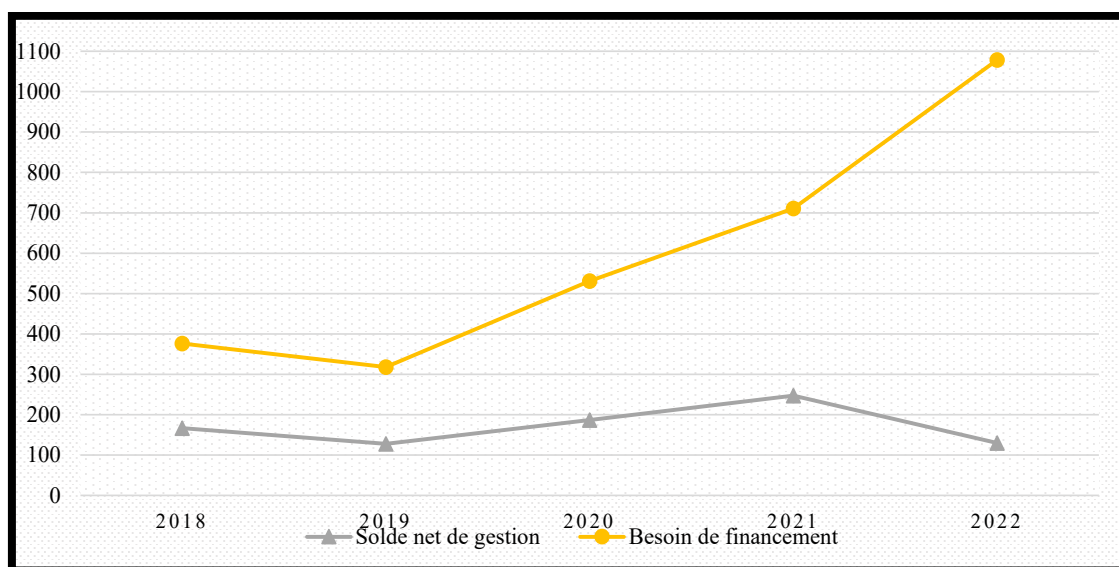
I.4- Soldes caractéristiques du TOF-ACB

Sur la période 2018-2022, le solde net de gestion est ressorti positif, traduisant une couverture des charges par les recettes tandis qu'un besoin de financement a été enregistré.

Le graphique suivant décline l'évolution du solde net de gestion et du besoin de financement.

⁴ Un crédit (ou prêt) est un instrument financier qui est créé lorsqu'un créancier prête des fonds directement à un débiteur et reçoit un document non négociable matérialisant l'actif

Graphique 6 : Evolution du solde net de gestion et du besoin de financement (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-ACB, décembre 2023

Le solde net de gestion atteint un niveau moyen de 171,68 milliards FCFA par an avec le niveau plus important enregistré en 2021 (246,94 milliards FCFA). En 2022, il s'est affiché à 130,26 milliards FCFA, en recul de 116,68 milliards FCFA par rapport à 2021.

Le besoin de financement affiche un niveau moyen de 602,94 milliards FCFA par an. Le niveau le plus important du besoin de financement est enregistré en 2022 (1 078,58 milliards FCFA) et le plus faible en 2019 (316,21 milliards FCFA). Par rapport à 2021, le besoin de financement s'est accru de 367,84 milliards FCFA en 2022.

I.5- Quelques ratios caractéristiques en lien avec le TOF-ACB

Les ratios ayant fait l'objet d'analyse sont ceux de la masse salariale sur recettes fiscales, du besoin de financement sur le Produit Intérieur Brut (PIB) ainsi que le taux de pression fiscale.

Tableau 1 : Evolution de quelques ratios caractéristiques (en %)

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022
Masse salariale / recettes fiscales	52,20	59,19	65,03	55,26	46,00
Taux de pression fiscale	15,29	14,97	13,18	15,39	17,03
Besoin de financement/PIB ⁵	4,27	3,35	5,11	6,41	9,01

Source : DGTCP/DSOFE/TOF-ACB, décembre 2023

⁵ Issu du Cadrage macroéconomique de décembre 2023.

Sur la période 2018-2022, le ratio masse salariale sur recettes fiscales a enregistré deux phases d'évolution. En effet, entre 2018 et 2020, le ratio est dans une phase ascendante, passant de 52,20% à 65,03%. Sur les deux dernières années, ce ratio est en baisse pour se situer à 46,00% en 2022.

Le taux de pression fiscale a atteint en moyenne 15,17% par an sur la période. En 2022, il s'est affiché à 17,03% en progression de 1,65 point de pourcentage.

Le besoin de financement représente en moyenne 5,63% du PIB par an avec un niveau minimal de 3,35% en 2019 et un niveau maximum de 9,03% en 2022. Par rapport à 2021, le besoin de financement est en hausse de 2,60 points de pourcentage en 2022.

CHAPITRE II:

ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES UNITES EXTRA-BUDGETAIRES (TOF-UEB)

L'analyse des opérations financières des Unités extra-budgétaires (UEB) couvre la période 2019-2022 en raison de l'indisponibilité des données financières de la plupart des UEB en 2018.

Le nombre des UEB⁶, composés des Etablissements publics de l'Etat (EPE) et des Autorités administratives indépendantes (AAI), pris en compte dans le TOF varie d'une année à l'autre. L'évolution du nombre des UEB notamment des EPE est expliquée, d'une part, par les créations, les fusions et les suppressions d'EPE, d'autre part, par la disponibilité des données. Aussi faut-il indiquer que certains EPE existent formellement et peuvent ne pas fonctionner réellement pour diverses raisons.

Cette présente analyse des opérations financières est articulée autour de quatre points à savoir les recettes, les dépenses, les transactions sur actifs financiers et passifs ainsi que les soldes caractéristiques.

⁶ En 2019 : 115 EPE et 01 Autorité administrative indépendante (AAI), en 2020 : 118 EPE et 01 AAI, en 2021 : 114 EPE et 01 AAI, en 2022 : 117 EPE et 02 AAI.

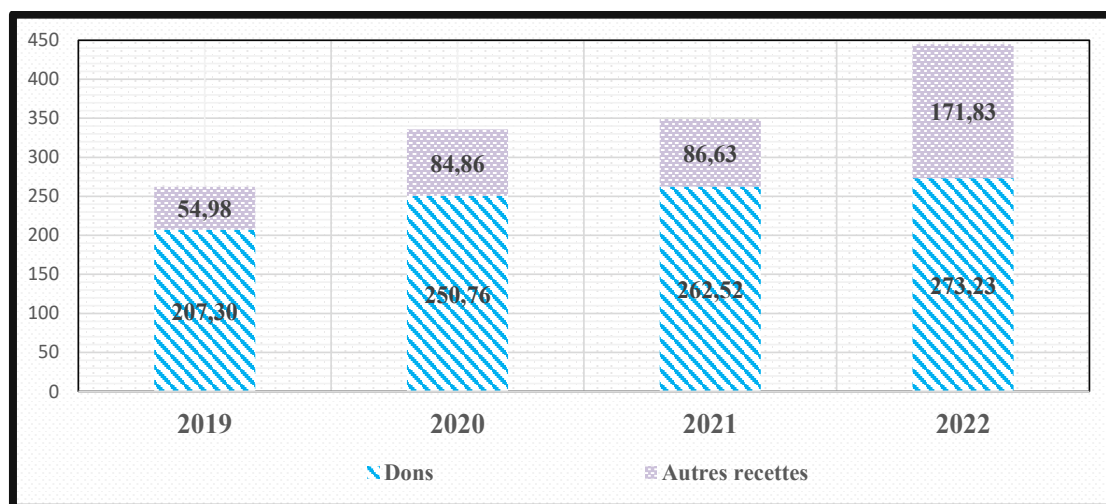
⁷ Les EPE qui sont créés et ne qui fonctionnent pas ne sont pas pris en compte.

II.1- Recettes

L'analyse porte sur les différentes natures de recettes avec un focus sur les différents secteurs d'activités en 2022. Au niveau des UEB, deux natures de recettes sont recouvrées à savoir les dons et les autres recettes.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des recettes par nature de 2019 à 2022.

Graphique 7 : Evolution des recettes par nature de 2019 à 2022 (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-UEB de 2019 à 2022, décembre 2023

De 2019 à 2022, les recettes des UEB se sont inscrites en hausse, imprimée aussi bien par les dons que par les autres recettes. En effet, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 19,28%, les recettes sont passées de 262,28 milliards FCFA en 2019 à 445,06 milliards FCFA en 2022. Par rapport à 2021, elles ont augmenté de 27,47% en 2022.

Les dons se sont accrus de 9,64% en moyenne par an pour atteindre 273,23 milliards FCFA en 2022. Ils ont augmenté de 4,08% en 2022.

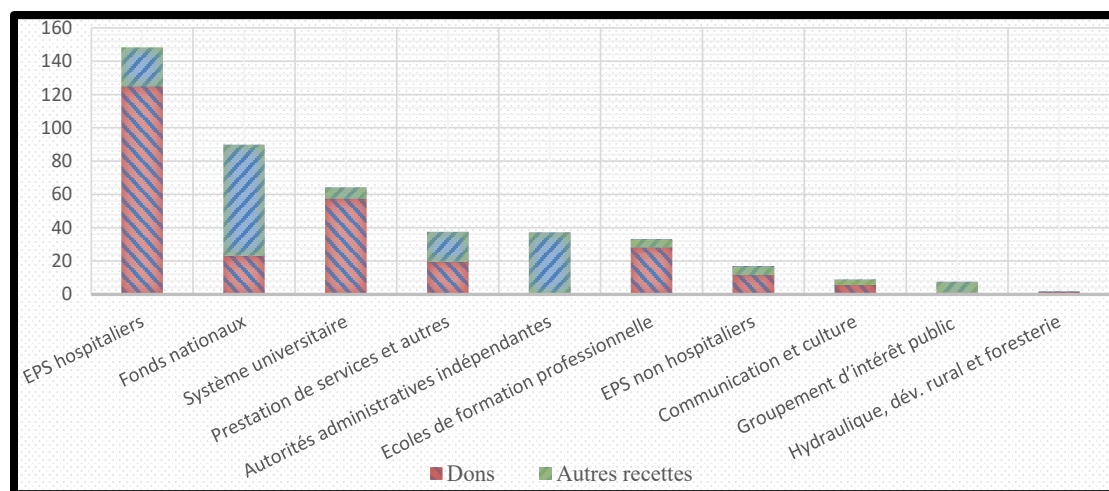
Quant aux autres recettes, elles se sont situées à 171,83 milliards FCFA en 2022 en progressant de 46,21% en moyenne par an. Comparativement à 2021, elles ont connu une hausse de 98,34% en 2022, attribuable notamment aux ventes de biens et services et aux transferts volontaires autres que les dons.

Les recettes sont dominées sur l'ensemble de la période par les dons qui représentent en moyenne 72,58% des recettes par an. Ces dons proviennent principalement des autres unités d'administrations publiques avec une part annuelle moyenne de 95,07%. S'intéressant aux dons reçus d'organisations internationales, ils représentent en moyenne 4,22% des dons par an. La contribution des administrations publiques étrangères dans les dons n'est que de 0,70% en moyenne annuelle sur la période sous revue.

La proportion des autres recettes par rapport à l'ensemble des recettes a affiché une tendance haussière sur la période. En effet, de 20,96% en 2019, elle a atteint 25,29% en 2020, 24,81% en 2021 et 38,61% en 2022. Les ventes de biens et services constituent la principale composante des autres recettes avec une contribution annuelle moyenne de 84,22%. Elles sont suivies par les transferts volontaires autres que les dons avec un poids annuel moyen de 13,12% puis des revenus de la propriété avec une contribution annuelle moyenne de 1,93%, constitués notamment des intérêts.

En 2022, le niveau des recettes des UEB par secteur d'activités se présente comme suit :

Graphique 8 : Recettes par secteurs d'activités en 2022 (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-UEB 2022, décembre 2023

EPS : Etablissement Public de Santé

En 2022, les dons représentent 61,39% des recettes mobilisées par les Unités extrabudgétaires de l'Administration centrale (445,06 milliards FCFA). Le secteur EPS hospitaliers avec 33,29% des recettes (148,15 milliards FCFA) dispose de la part la plus élevée. Il est suivi des secteurs des Fonds nationaux avec 20,16% des recettes (89,74 milliards FCFA), du système universitaire avec 14,45% (64,32 milliards FCFA) et de Prestation de services et autres avec 8,41% (37,43 milliards FCFA). Les dons des secteurs d'activités des EPS hospitaliers, du système universitaire et des Ecoles de formation professionnelle représentent respectivement 45,60%, 21,07% et 10,31% de l'ensemble des dons.

Quant aux autres recettes, elles se sont situées à 171,83 milliards FCFA et portées essentiellement par les secteurs des Fonds nationaux à hauteur de 38,76%, des Autorités administratives indépendantes avec 21,67% et des EPS hospitaliers avec 13,71%.

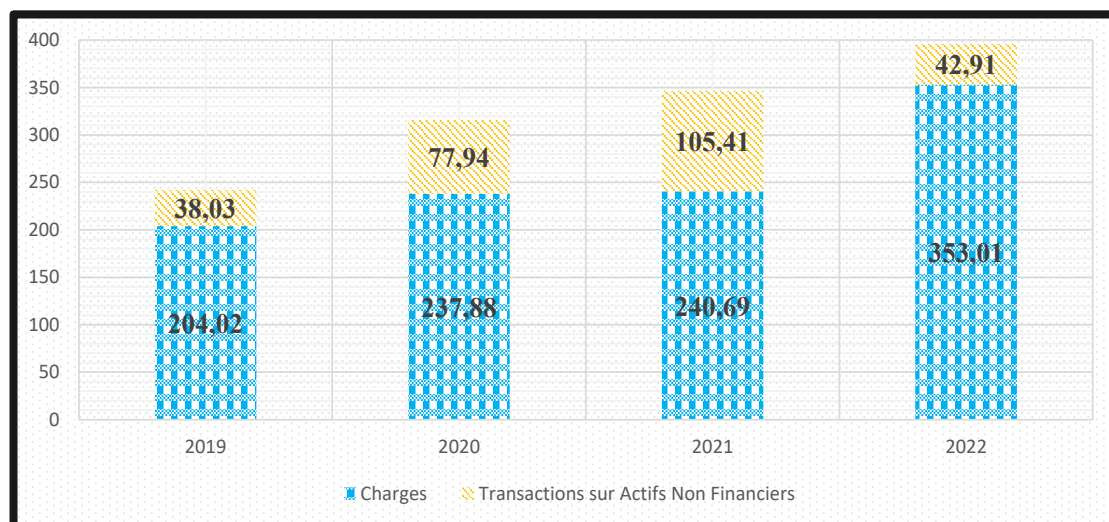
II.2- Dépenses

Les dépenses, composées des charges et des transactions sur actifs non financiers, sont passées de 242,06 milliards FCFA en 2019 à 395,92 milliards FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement moyen de 17,82% par an.

Les dépenses sont dominées sur l'ensemble de la période par les charges dont la proportion annuelle moyenne est de 79,58%. Leur poids dans les dépenses a toutefois enregistré une diminution de 2019 à 2021, en passant de 84,29% à 69,54% avant de rebondir à 89,16% en 2022.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dépenses.

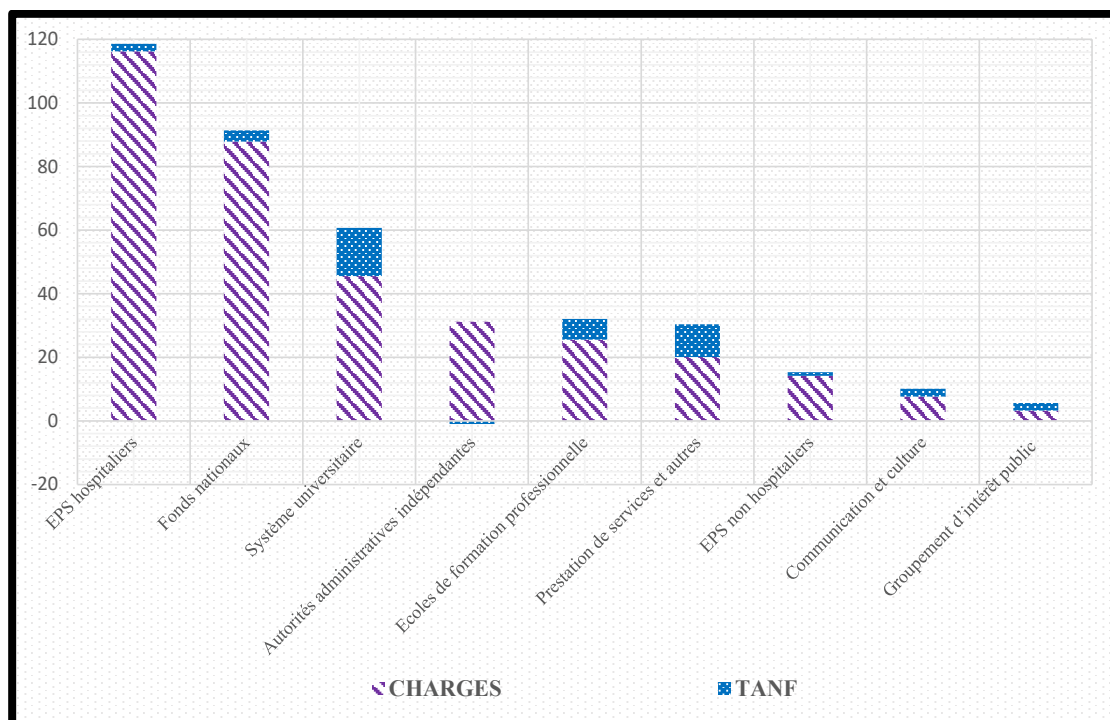
Graphique 9 : Evolution des dépenses par nature des UEB de 2019 à 2022 (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-UEB de 2019 à 2022, décembre 2023

En 2022, le secteur des EPS hospitaliers a enregistré un niveau de dépenses de 118,62 milliards FCFA, soit 29,96% de l'ensemble des dépenses. Il est suivi des Fonds nationaux, qui ont affiché 91,37 milliards FCFA, soit une proportion de 23,08%, et du Système universitaire avec un poids de 15,33% correspondant à un niveau de dépenses de 60,69 milliards FCFA.

Graphique 10 : Dépenses par secteurs et sous-secteurs d'activités en 2022 (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-UEB de 2022, décembre 2023

II.2.1 Charges

Les charges connaissent une augmentation continue, passant de 204,02 milliards FCFA en 2019 à 353,01 milliards FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 20,05%.

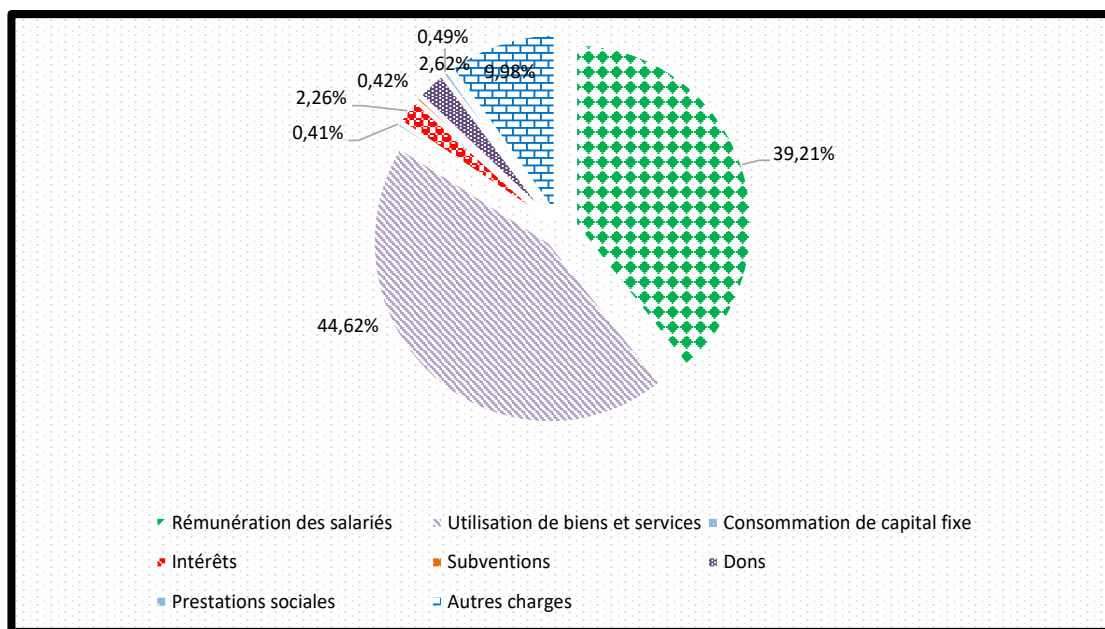
En termes de structure, les charges sont dominées sur l'ensemble de la période par l'utilisation de biens et services, la rémunération des salariés et les autres charges qui représentent respectivement 44,62%, 39,21% et 9,98% en moyenne par an.

L'utilisation de biens et services, de 107,83 milliards FCFA en 2019, s'est située à 159,47 milliards FCFA en 2022, après des niveaux de 86,13 milliards FCFA en 2020 et de 106,46 milliards FCFA en 2021. La situation de 2020 s'explique essentiellement par le non-remboursement à la CAMEG du coût des consommables fournis dans le cadre de la gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans.

Quant à la rémunération des salariés, elle s'est établie à 147,63 milliards en 2022 après les niveaux de 75,07 milliards FCFA en 2019, de 94,88 milliards FCFA en 2020 et de 92,29 milliards FCFA en 2021. Son évolution en 2022 est attribuable à la mise en œuvre de la loi n°057-2017/AN du 19 décembre 2017 portant Statut de la Fonction Publique Hospitalière.

Le graphique ci-après présente la composition moyenne des charges sur la période 2019-2022.

Graphique 11 : Structure moyenne des charges (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-UEB de 2019 à 2022, décembre 2023

En 2022, les charges ont été exécutées à hauteur de 353,01 milliards FCFA et sont essentiellement composées de l'utilisation des biens et services (45,17%), la rémunération des salariés (41,82%) et les autres charges (6,73%).

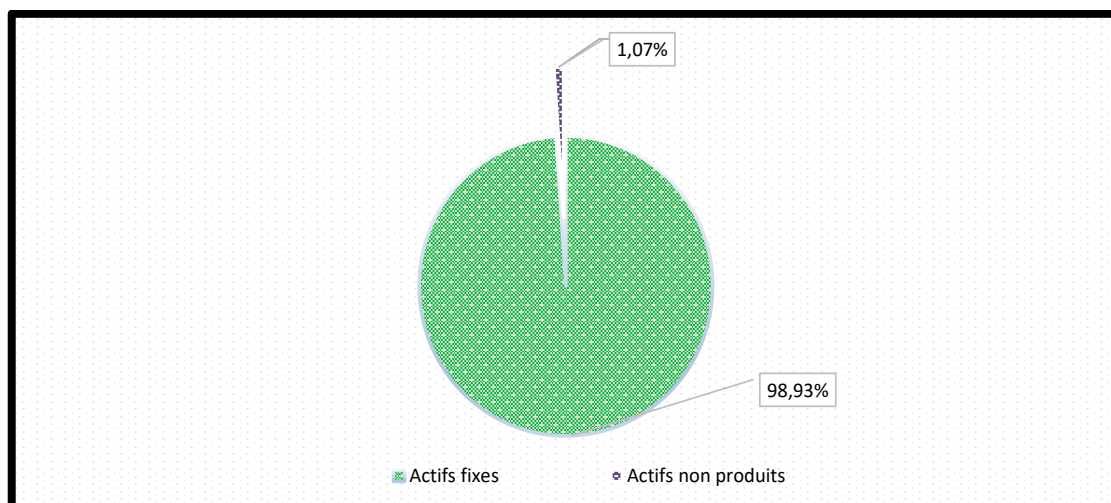
Les parts contributives par secteur d'activités sont de 32,94% pour le secteur des EPS hospitaliers, 24,90% pour celui des Fonds Nationaux, 12,89% pour celui du système universitaire et de 8,84% pour le secteur des Autorités administratives indépendantes en 2022.

II.2.2 Transactions sur actifs non financiers

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF) sont passées de 38,03 milliards FCFA en 2019 à 105,41 milliards FCFA en 2021 avec une progression moyenne de 66,47% par an. En 2022, il est enregistré une baisse de 59,30% par rapport à 2021, en lien notamment avec la baisse du niveau des acquisitions nettes des bâtiments et ouvrages de génie civil.

Sur l'ensemble de la période, les acquisitions nettes d'actifs non financiers sont dominées à 98,64%, en moyenne par an, par les acquisitions d'actifs fixes.

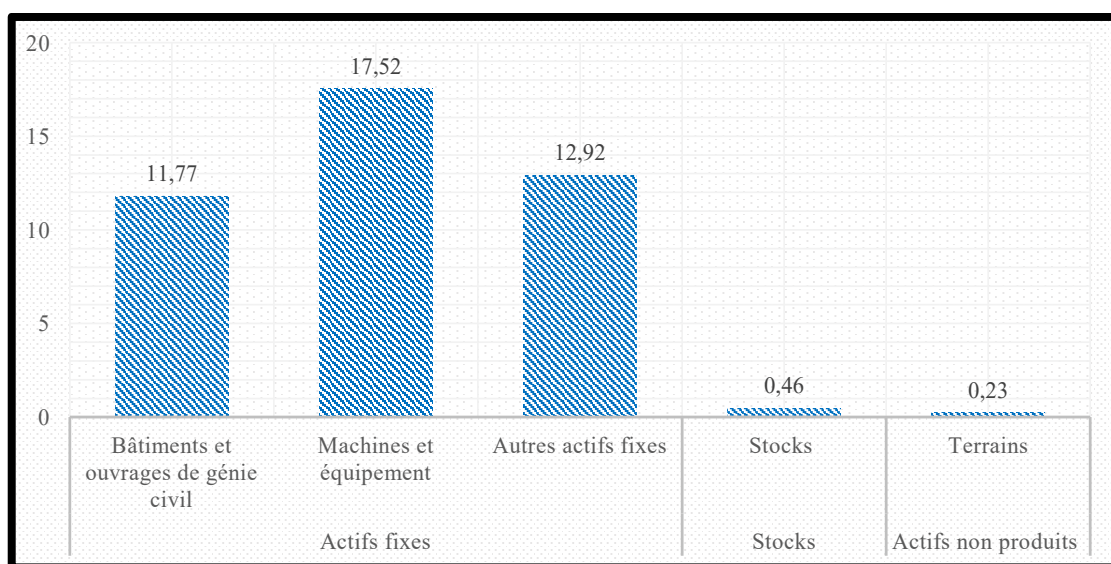
Graphique 12 : Structure moyenne des actifs non financiers de 2019-2022 (%)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-UEB de 2019 à 2022, décembre 2023

En 2022, les ANANF sont dominées essentiellement par les machines et équipement (40,84%), les autres actifs fixes (30,12%) et les bâtiments et ouvrages de génie civil (27,44%).

Graphique 13 : Acquisitions nettes d'actifs non financiers les plus représentatives en 2022 (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-UEB de 2022, décembre 2023

En 2022, le secteur du Système universitaire, avec une proportion de 35,38% (15,18 milliards FCFA) des investissements, a enregistré la plus grosse part. Il est suivi des secteurs de prestation de services et autres avec 24,13% (10,35 milliards FCFA) et des Ecoles de formation professionnelle avec 15,08% (6,47 milliards FCFA).

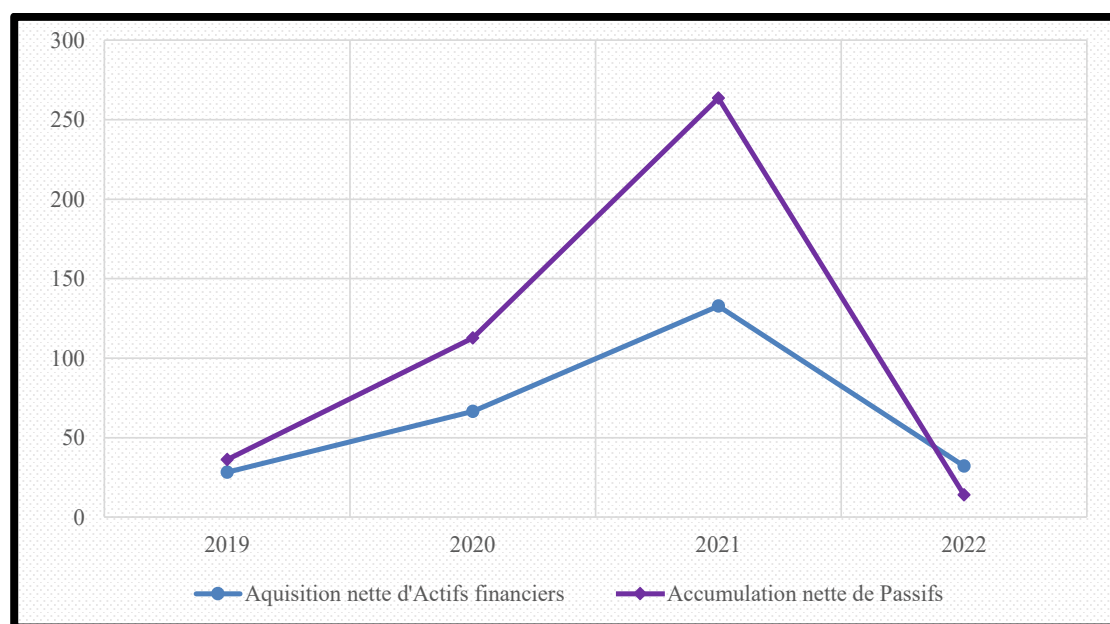
II.3- Transactions sur actifs financiers et passifs

Les transactions sur actifs financiers et passifs, restées positives sur la période, sont expliquées par l'évolution des acquisitions nettes et des accumulations nettes de passifs. Elles se sont soldées à 20,21 milliards FCFA en 2019, à 20,25 milliards FCFA en 2020, à 1,99 milliard FCFA en 2021 et 50,05 milliards FCFA en 2022.

Les acquisitions nettes d'actifs financiers sont restées positives sur toute la période, passant de 28,18 milliards FCFA en 2019 à 32,05 milliards FCFA en 2022. Elles sont constituées principalement d'actifs financiers intérieurs. Sur la période 2019-2022, les instruments qui composent ces actifs financiers sont essentiellement les numéraire et dépôts, les crédits ainsi que les autres comptes à recevoir.

Les transactions sur passifs se sont soldées à -18,00 milliards FCFA en 2022 après des niveaux de 7,96 milliards FCFA en 2019, de 46,22 milliards FCFA en 2020 et de 130,76 milliards FCFA en 2021.

Graphique 14 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accumulations nettes de passifs de 2019 à 2022 (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-UEB de 2019 à 2022, décembre 2023

En 2022, les transactions sur actifs financiers et passifs se sont soldées à 50,05 milliards FCFA résultant d'une acquisition nette d'actifs financiers de 32,05 milliards FCFA et d'un remboursement net de passif de 18,00 milliards FCFA.

Par secteur d'activités, en terme d'acquisitions nettes d'actifs financiers, le secteur des EPS hospitaliers présente le montant le plus élevé avec un montant de 31,56 milliards FCFA, suivi du Secteur de Prestation de services et autres qui a enregistré de 7,53 milliards FCFA.

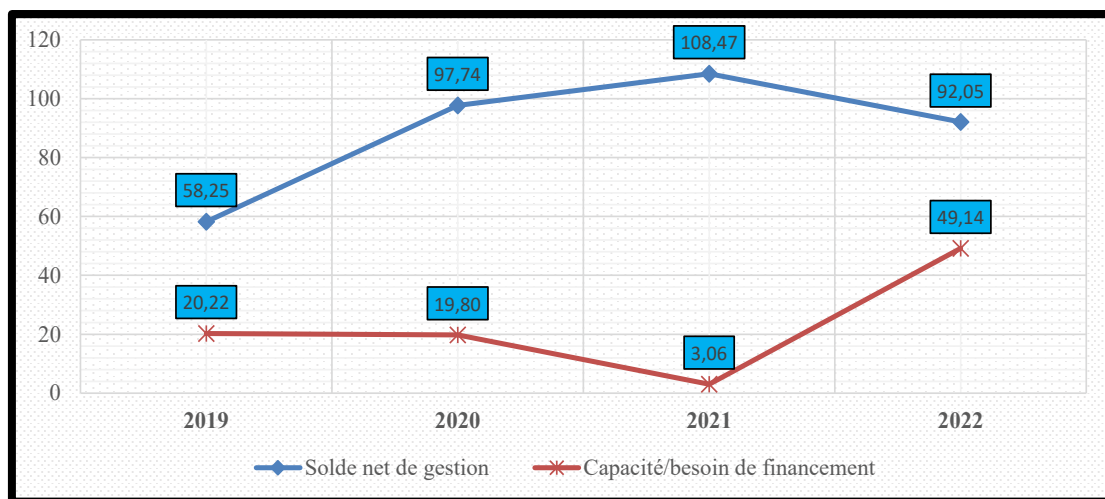
En termes de remboursement net de passifs, le secteur des Fonds nationaux présente le niveau le plus élevé avec 13,02 milliards FCFA suivi du secteur des autorités administratives indépendantes avec 8,24 milliards FCFA.

II.4- Soldes caractéristiques

Le solde net de gestion des opérations financières est resté positif et en augmentation sur l'ensemble de la période, passant de 58,25 milliards FCFA en 2019 à 92,05 milliards FCFA en 2022, soit un accroissement annuel moyen de 16,47%. Cette situation indique que globalement les recettes des UEB suffisent à couvrir l'ensemble de leurs charges.

Les UEB ont enregistré une capacité de financement au cours de la période avec toutefois, une baisse notable enregistrée en 2021 imputable à une acquisition nette d'actifs non financiers plus importante. En effet, de 20,22 milliards FCFA en 2019, la capacité de financement s'est située à 19,80 milliards FCFA en 2020, à 3,06 milliards FCFA en 2021 et à 49,14 milliards FCFA en 2022.

Graphique 15 : Evolution des soldes caractéristiques des TOF-UEB de 2019 à 2022 (en milliards FCFA)



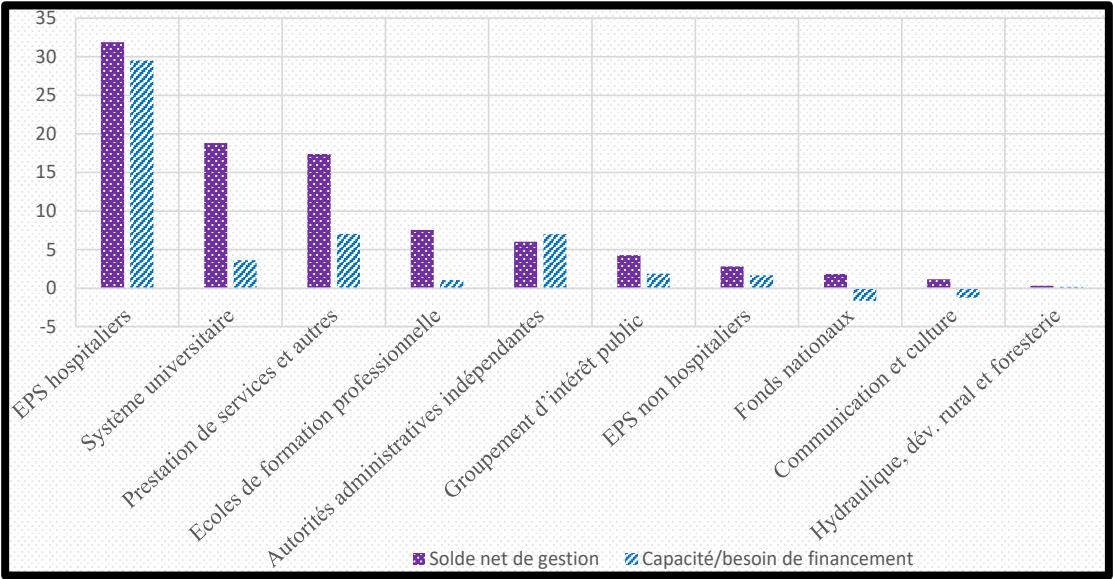
Source : DGTCP/DSOFE/TOF-UEB de 2019 à 2022, décembre 2023

En 2022, le solde net de gestion le plus élevé est enregistré au niveau du secteur des EPS hospitaliers (31,88 milliards FCFA) et le plus faible au niveau du secteur « Hydraulique, développement rural et foresterie » (0,31 milliard FCFA). Seize (16) UEB ont un solde net de gestion négatif dont deux (2) du secteur des EPS hospitaliers, deux (2) du secteur des Ecoles de formation professionnelle, un (1) du secteur du système universitaire, trois (3) du secteur Prestation de services et autres, trois (3) du secteur Communication et culture, cinq (5) du secteur des Fonds nationaux.

Le solde « Capacité/besoin de financement » est ressorti à 49,14 milliards de CFA, mettant en exergue que les UEB présentent globalement une capacité de financement en 2022. Toutefois, deux (02)

secteurs présentent un besoin de financement à savoir le secteur « Communication et culture » et le secteur « Fonds nationaux ».

Graphique 16 : Solde par secteurs d'activités en 2022 (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-UEB de 2022, décembre 2023



CHAPITRE III:

ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (TOF-CT)

L'analyse du Tableau des Opérations Financières des CT s'articule autour de deux points à savoir l'analyse globale du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales et celle du Tableau des opérations financières par type de Collectivités Territoriales. L'analyse de chaque point se focalisera sur les « Recettes », les « Dépenses », les « Transactions sur actifs financiers et passifs » et les « Soldes caractéristiques ».

Sur les 364 balances attendues annuellement pour la production des TOF-CT, le taux de couverture moyen sur la période 2018-2022 est de 99,23%. La situation de transmission des données des CT est jointe en annexe (Tableau 7).



III.1- Analyse globale du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales

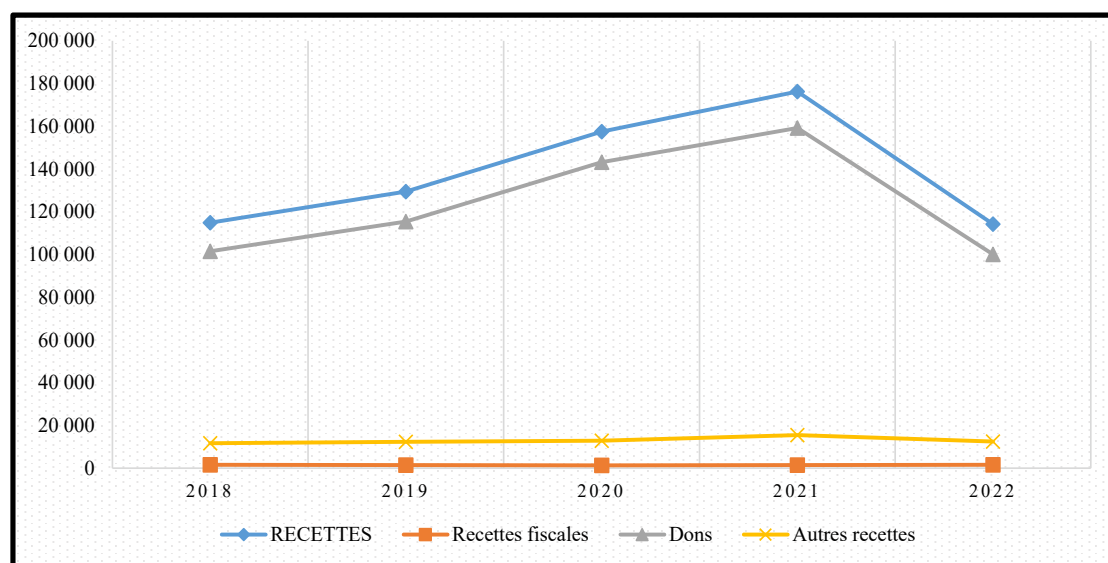
Dans cette partie, il s'agit d'analyser de façon globale les opérations financières exécutées par les Collectivités Territoriales sur la période 2018-2022.

III.1.1- Recettes

Trois natures de recettes sont recouvrées au niveau des CT que sont les recettes fiscales, les dons et les autres recettes.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des recettes par nature de 2018 à 2022.

Graphique 17: Evolution des recettes par nature (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

Sur la période, les recettes des CT sont influencées positivement par les dons, particulièrement ceux reçus d'autres unités d'administrations publiques.

De 2018 à 2021, les recettes des CT connaissent un accroissement annuel moyen de 15,30%. Ainsi, les recettes passent de 114,95 milliards FCFA en 2018 à 176,19 milliards FCFA en 2021. Cependant, elles connaissent une baisse de 35,12% en 2022.

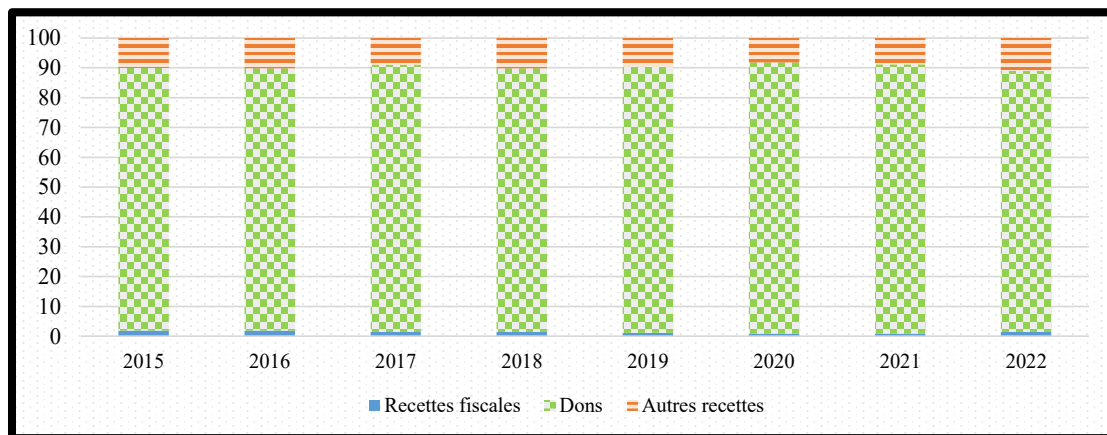
Les dons au profit des CT connaissent une progression moyenne annuelle de 16,15%, passant de 101,56 milliards FCFA en 2018 à 159,16 milliards FCFA en 2021. Cependant, ils enregistrent une baisse de 59,08 milliards FCFA en 2022, soit un taux de régression de 37,12%. Cette baisse est due à une diminution des dons en capital reçus d'autres unités d'administrations publiques qui sont passés de 79,47 milliards FCFA en 2021 à 20,73 milliards FCFA en 2022, soit un taux de régression de 73,91%. En effet, la diminution des dons en capital est en lien avec le non-transfert en 2022 des ressources du Fonds minier pour le développement local (FMDL).

Les recettes fiscales, quant à elles connaissent une tendance stationnaire sur la période. Néanmoins, par rapport à 2021, elles ont progressé de 13,25% en 2022.

Les autres recettes suivent la même tendance que celle des recettes fiscales et se situent à 12,57 milliards FCFA en 2022 contre 11,96 milliards FCFA en 2018.

Le graphique ci-après décrit l'évolution de la structure des recettes par nature de 2018 à 2022.

Graphique 18: Evolution de la structure des recettes par nature (en %)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

En termes de structure, les recettes sont dominées sur l'ensemble de la période par les dons, particulièrement par ceux reçus des autres administrations publiques. En moyenne annuelle, les dons représentent 89,27% des recettes. En rappel, les dons sont constitués des dons courants et des dons en capital.

Les dons courants intègrent les impôts et taxes qui ne sont pas institués par délibération du conseil de CT, les contributions directes du budget de l'Etat (dotations liées aux compétences transférées pour le fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement, etc.) et la Taxe de jouissance, en application du principe d'attribution des recettes conformément au MSFP 2014. En effet, ce principe stipule que l'impôt est attribué à l'unité d'administration publique qui exerce le pouvoir de lever l'impôt, fixe et modifie en dernière instance le taux d'imposition. Les dons courants représentent 63,21% des dons reçus par les CT sur la période.

Les dons en capital sont constitués principalement des dotations d'investissements dans le cadre des transferts de ressources aux CT (dotations liées aux compétences transférées pour l'investissement, dotation globale d'équipement, etc.) et des subventions d'équipements externes reçues notamment du

PACT⁸, de l'ADCT, du PNDRP⁹ et du FMDL. Ils représentent 36,79% des dons reçus par les CT sur la période.

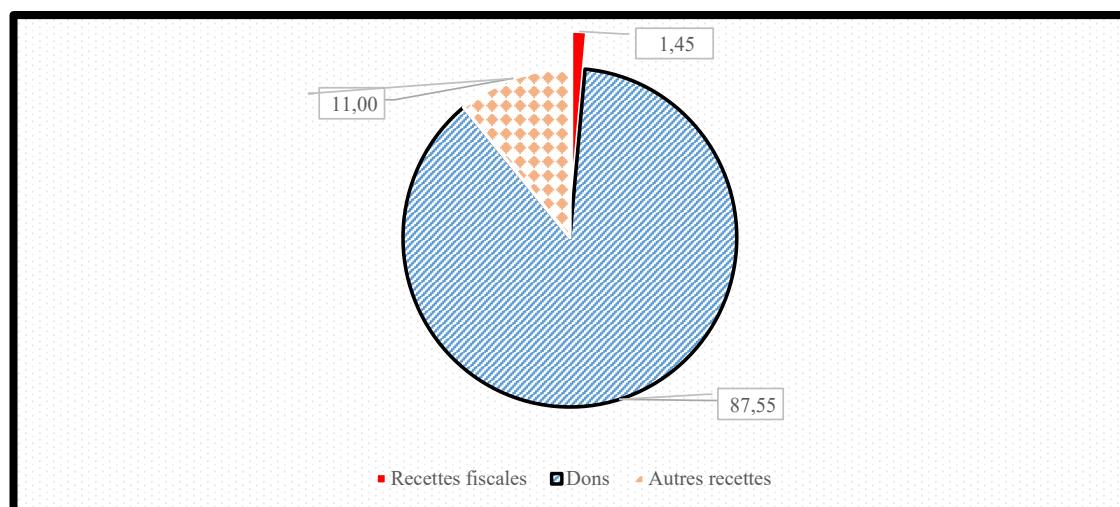
S'agissant des recettes fiscales, elles sont essentiellement composées des taxes sur le spectacle, le cinéma, la publicité, les jeux ainsi que des autres impôts et taxes et représentent 1,17% des recettes en moyenne par an. En 2022, elles représentent 1,45% des recettes. Cette faible proportion des recettes fiscales est liée entre autres à l'étroitesse de l'assiette fiscale, à l'incivisme fiscal et à la non-appropriation des enjeux de la décentralisation par les populations.

Quant aux autres recettes, composées principalement des ventes de biens et services, des amendes et pénalités, leur proportion se situe en moyenne à 9,56% des recettes par an.

En 2022, les recettes sont constituées de 87,55% de dons et de 11,00% des autres recettes.

Le graphique suivant affiche la structure des recettes par nature en 2022.

Graphique 19: Structure des recettes par nature (en %)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

III.1.2- Dépenses

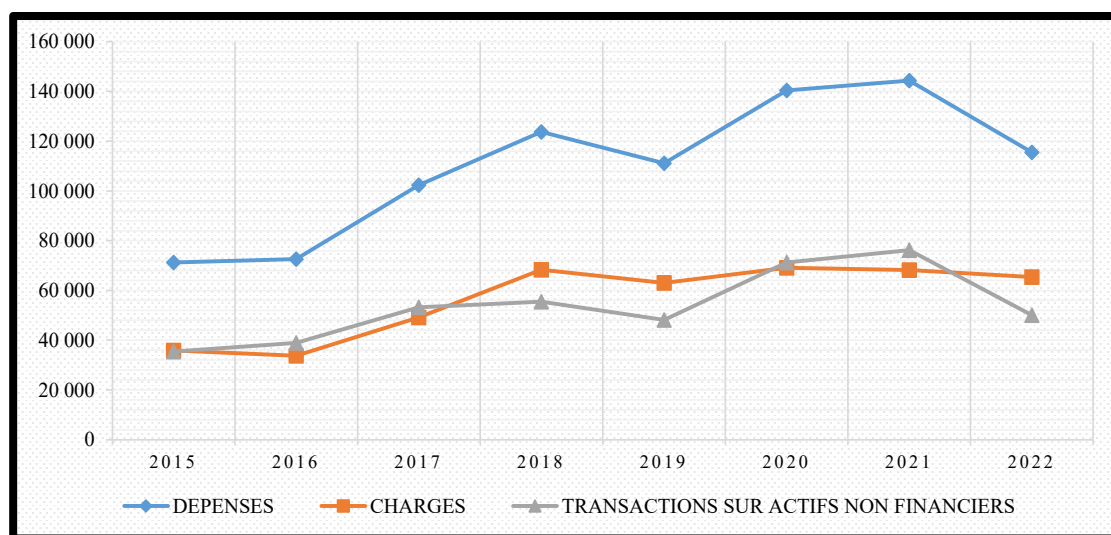
Les dépenses, constituées des charges et des actifs non financiers, sont passées de 123,76 milliards FCFA en 2018 à 144,33 milliards FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,26%. Toutefois, elles enregistrent une baisse de 19,95% en 2022 pour se situer à 115, 53 milliards FCFA.

⁸ Programme d'Appui aux CT

⁹ Proiet National de Développement Rural Productif

Le graphique ci-après retrace l'évolution des dépenses sur la période.

Graphique 20: Evolution des dépenses par nature des CT (en milliards FCFA)

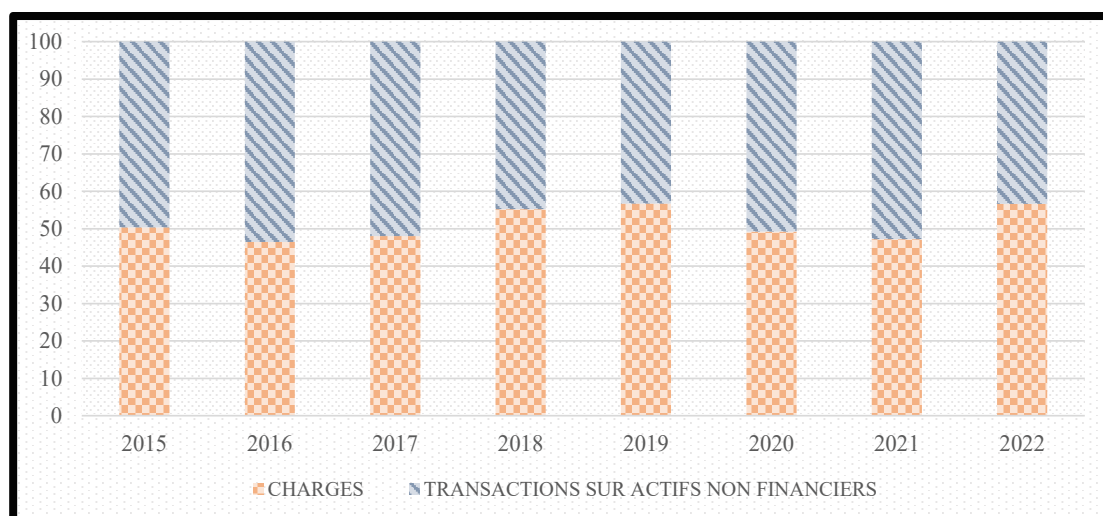


Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

Les dépenses sont globalement dominées sur l'ensemble de la période par les charges avec une proportion annuelle moyenne de 52,99%. Toutefois, en 2020 et 2021, les transactions sur actifs non financiers des CT surpassent leurs charges.

Le graphique ci-après présente la structure des dépenses des CT de 2018 à 2022.

Graphique 21 : Structure des dépenses des CT (en %)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

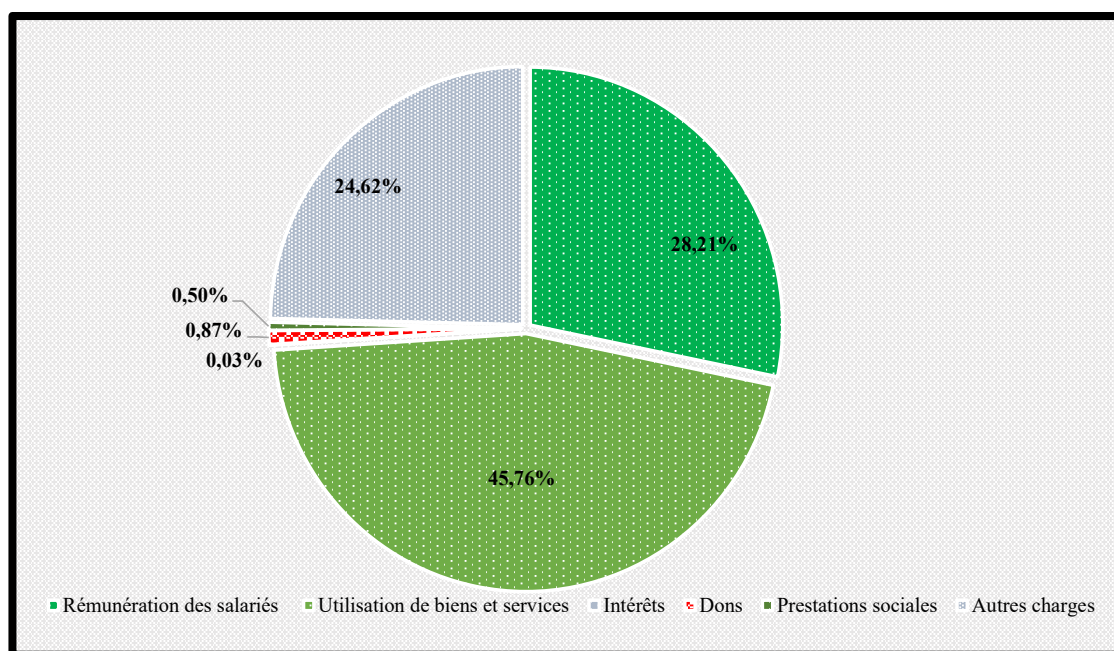
III.1.2.1- Charges

Les charges connaissent une évolution erratique avec un niveau minimal de 62,98 milliards FCFA en 2018 et un maximum de 69,11 milliards FCFA en 2020. En 2022, elles ont atteint un montant de 65,41 milliards FCFA contre 68,15 milliards FCFA en 2021, soit une baisse de 4,02%. Elles sont dominées sur la période par l'utilisation des biens et services, la rémunération des salariés et les autres charges qui représentent respectivement 43,91%, 27,85% et 26,22% en moyenne par an.

En 2022, les charges sont essentiellement composées de l'utilisation de biens et services, de la rémunération des salariés et des autres charges avec respectivement des proportions de 45,76%, 28,21% et 24,62%.

Le graphique ci-dessous présente la composition des charges en 2022.

Graphique 22: Structure des charges des CT en 2022



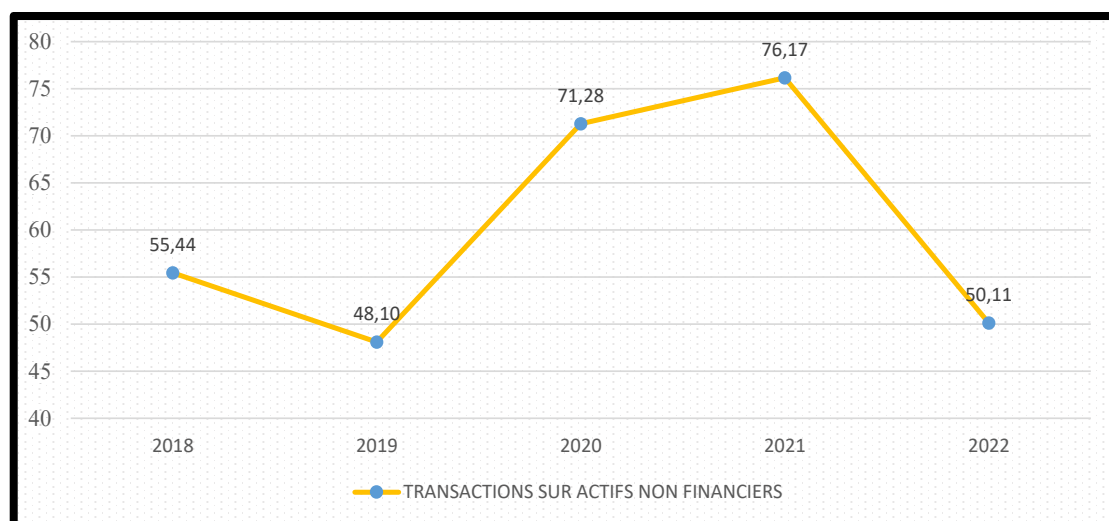
Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

III.1.2.2- Transactions sur actifs non financiers

Sur la période, les acquisitions nettes d'actifs non financiers dominées à 99,86% en moyenne annuelle par les acquisitions d'actifs fixes sont passées de 55,44 milliards de FCFA en 2018 à 76,17 milliards FCFA en 2021. En 2022, elles connaissent une baisse de 34,18% par rapport à 2021 pour se situer à 50,11 milliards FCFA.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des transactions sur actifs non financiers.

Graphique 23: Evolution des transactions sur actifs non financiers (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

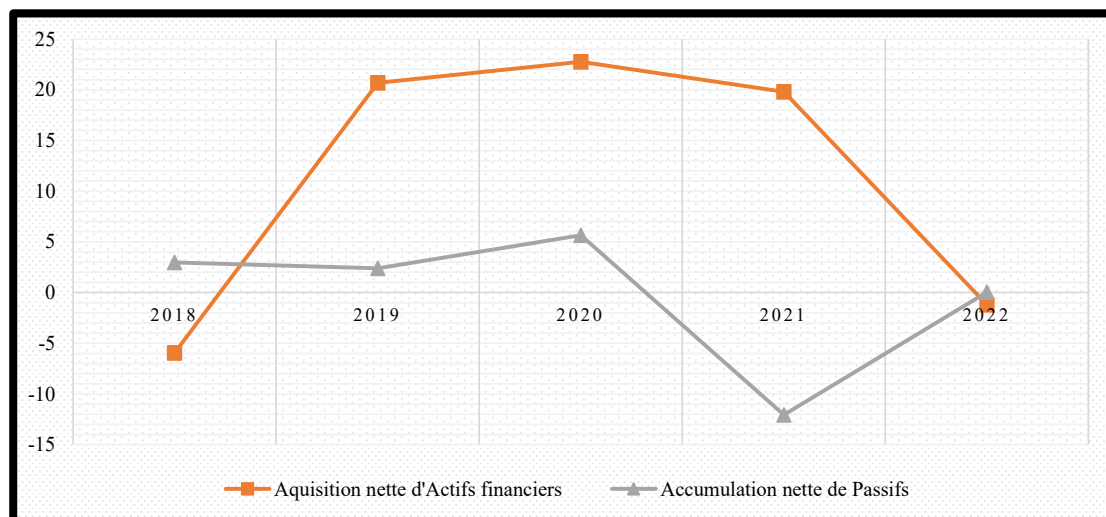
III.1.3- Transactions sur actifs financiers et passifs

Les transactions sur actifs et passifs sont ressorties positives de 2019 à 2021 et négatives en 2018 et en 2022. Les niveaux de 2018 et 2022 (respectivement -8,91 milliards de FCFA et -1,22 milliards de FCFA) s'expliquent par une diminution importante de numéraire et dépôts (respectivement 5,96 milliards de FCFA et 1,19 milliards de FCFA). Les valeurs positives de 2019 à 2021 s'expliquent notamment par l'importance des transferts reçus du FMDL.

Les CT ont enregistré une accumulation nette de passifs sur la période, excepté l'année 2021 où leurs engagements nets ont connu une diminution (-12,06 milliards FCFA). Le niveau de 2021 est principalement expliqué par une diminution des crédits commerciaux et avances. Cette situation est consécutive à la dissolution des conseils de CT à la suite de l'avènement de la transition en janvier 2022. Cette dissolution des conseils a mis un coup d'arrêt à l'émission de mandats au cours de la journée complémentaire ; période pendant laquelle se constitue l'essentiel du passif (les restes à payer).

Le graphique ci-après présente l'évolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accumulations nettes de passifs.

Graphique 24: Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accumulations nettes de passifs (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

III.1.4- Soldes caractéristiques

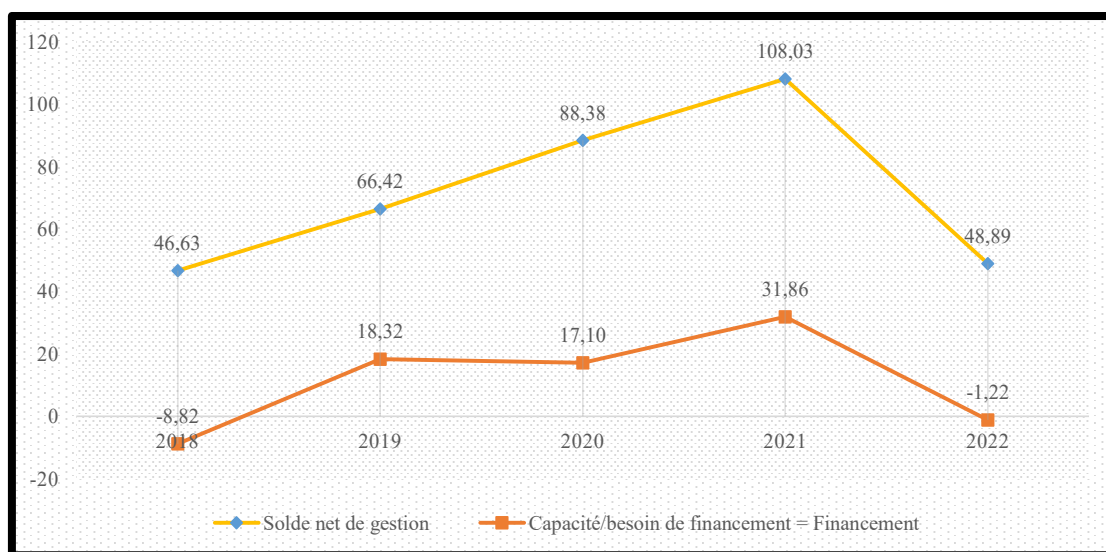
Le solde net de gestion des opérations financières est resté positif sur l'ensemble de la période traduisant que les recettes des CT couvrent toutes leurs charges. Il est passé de 46,63 milliards FCFA en 2018 à 108,03 milliards FCFA en 2021, soit une hausse 1,19%. En 2022, il s'est situé à 48,89 milliards FCFA en baisse de 54,74% par rapport à 2021.

Le solde « capacité de financement/besoins de financement » des CT affiche un niveau moyen annuel de 15,75 milliards FCFA sur la période. Toutefois, les années 2018 et 2022 enregistrent respectivement un besoin de financement de 8,82 milliards FCFA et de 1,22 milliards FCFA.

Le besoin de financement de 2018 s'explique par le fait que les ressources liées aux compétences transférées dans le domaine de l'enseignement primaire et préscolaire de 2016 et 2017 ont été enregistrées en 2017 tandis que l'essentiel des dépenses a été exécuté en 2018. Quant à 2022, il s'explique par le fait que les CT n'ont pas bénéficié de transfert des ressources du FMDL et de l'Agence nationale d'Appui au Développement des Collectivités Territoriales (ADCT).

Le graphique suivant indique l'évolution des soldes caractéristiques des TOF-CT.

Graphique 25 : Evolution des soldes caractéristiques des TOF-CT (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

III.2- Analyse du Tableau des opérations financières par type de collectivités Territoriales

Ce point analyse toutes les opérations financières exécutées par les CT regroupées en types de CT, à savoir les régions, les communes urbaines et les communes rurales.

III.2.1- Recettes

Quel que soit le type de CT, les recettes ont connu un repli en 2022, après une tendance haussière entre 2018 et 2021.

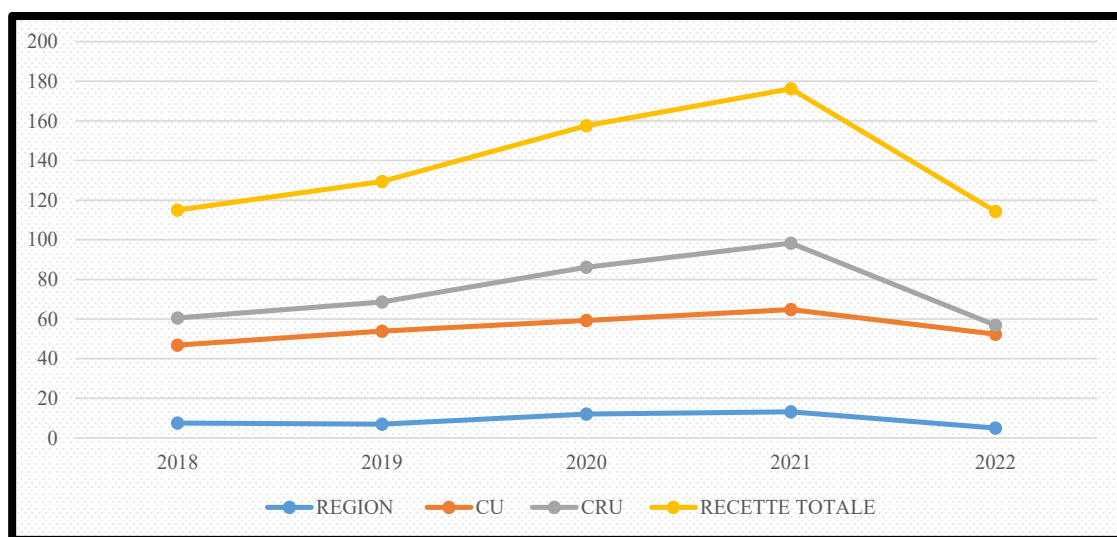
Pour ce qui concerne les recettes des communes rurales (CRU), elles passent de 60,53 milliards de FCFA en 2018 à 98,25 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 15,30% en moyenne par an. En 2022, les recettes des communes rurales régressent de 42,07% par rapport à 2021.

Les recettes des communes urbaines (CU) passent de 48,08 milliards de FCFA en 2018 à 64,81 milliards de FCFA en 2021, avec une progression moyenne annuelle de 11,39%. En 2022, elles enregistrent un repli de 19,19% par rapport à 2021.

Les recettes des régions se sont accrues en moyenne de 17,53% par an passant de 7,52 milliards de FCFA en 2018 à 13,12 milliards de FCFA en 2021. En 2022, elles enregistrent une baisse de 61,84% par rapport à 2021.

Le graphique suivant présente l'évolution des recettes par types de CT.

Graphique 26: Evolution des recettes par type de CT (en milliards FCFA)

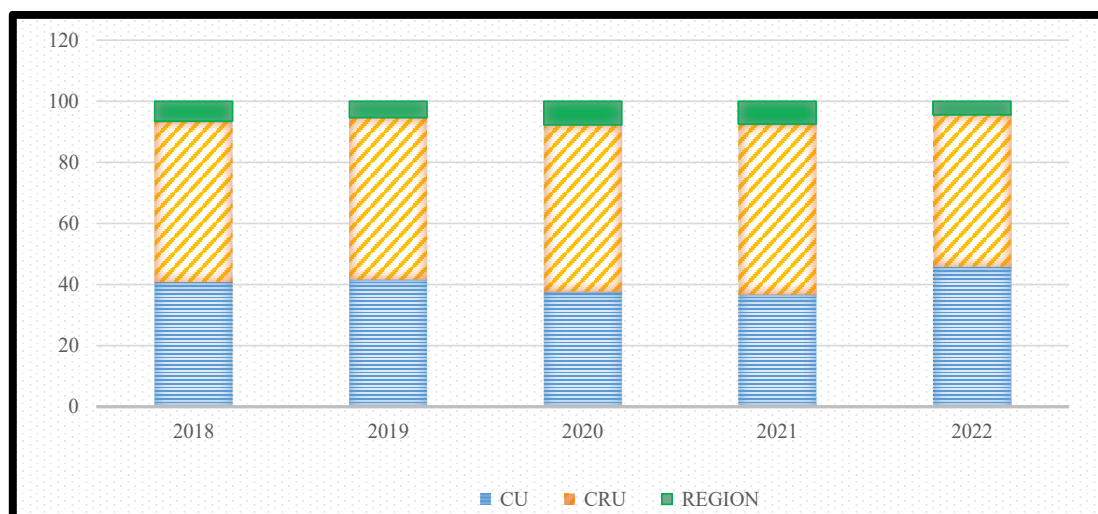


Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

Les recettes des CT sont dominées par celles des communes rurales qui représentent en moyenne 53,17% des recettes annuelles. Ceci s'explique par la forte proportion des communes rurales qui représentent plus de 80% de l'ensemble des CT. En 2022, la part des recettes des communes rurales se situe à 49,80% de l'ensemble des recettes des CT contre 45,82% pour les communes urbaines.

Le graphique ci-après montre l'évolution de la structure des recettes par type de CT.

Graphique 27: Evolution de la structure des recettes par type de collectivités territoriales (en %)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

III.2.2- Dépenses

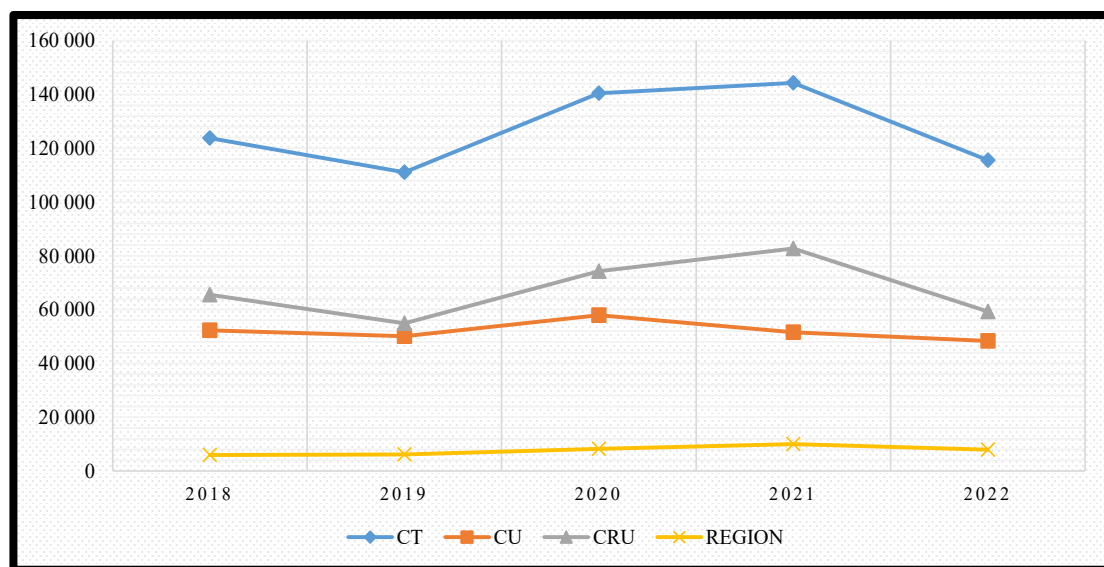
A l'image des recettes, les dépenses sont influencées par celles des communes rurales qui passent de 65,49 milliards FCFA en 2018 à 82,69 milliards FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,09%. Toutefois, ces dernières connaissent une baisse en 2022 s'établissant à 59,23 milliards FCFA, soit un taux de régression de 28,37%.

Concernant les dépenses des communes urbaines, elles ont régressé en moyenne de 1,94% par an, passant de 52,31 milliards FCFA en 2018 à 48,38 milliards FCFA en 2022.

Quant aux dépenses des régions, elles enregistrent une hausse moyenne annuelle de 7,33% passant de 5,96 milliards FCFA en 2018 à 7,92 milliards FCFA en 2022.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des dépenses par type de CT.

Graphique 28: Evolution des dépenses par type de CT (en milliards FCFA)



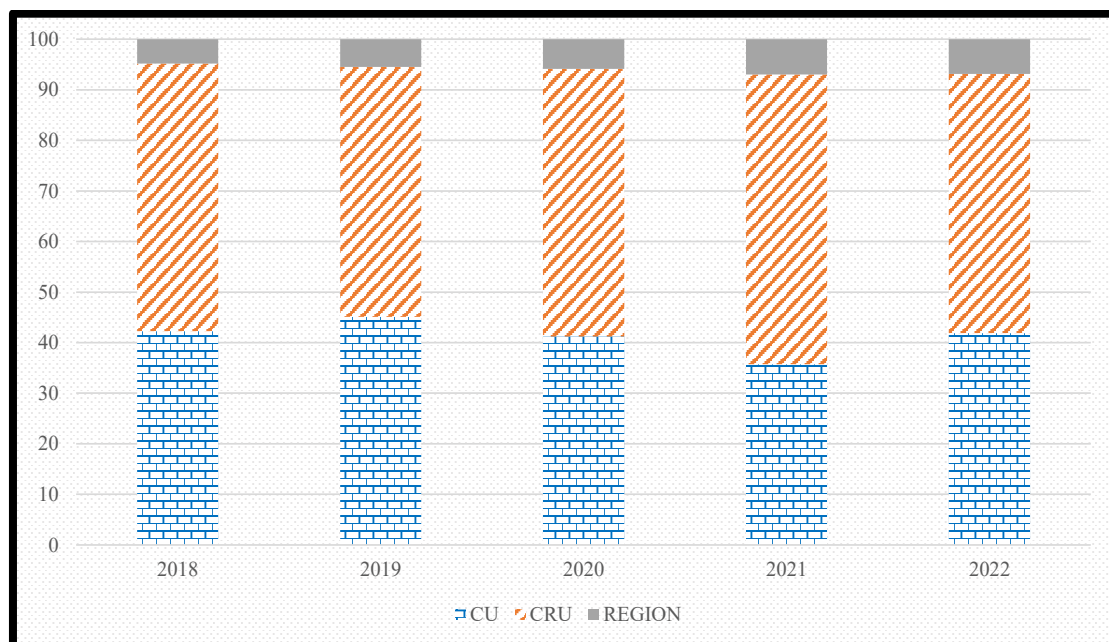
Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

Au cours de la période sous revue, les dépenses annuelles moyennes des communes rurales représentent 52,76% des dépenses des CT contre 41,25% pour les communes urbaines et 5,99% pour les régions.

En 2022, la proportion des dépenses des communes rurales est de 51,27% contre 41,88% pour les communes urbaines et 6,85% pour les régions.

Le graphique suivant indique l'évolution de la structure des dépenses par type de CT.

Graphique 29: Evolution de la structure des dépenses par type de CT (en %)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

Les charges des communes urbaines sont quasi stationnaires sur toute la période avec une moyenne de 35,19 milliards FCFA.

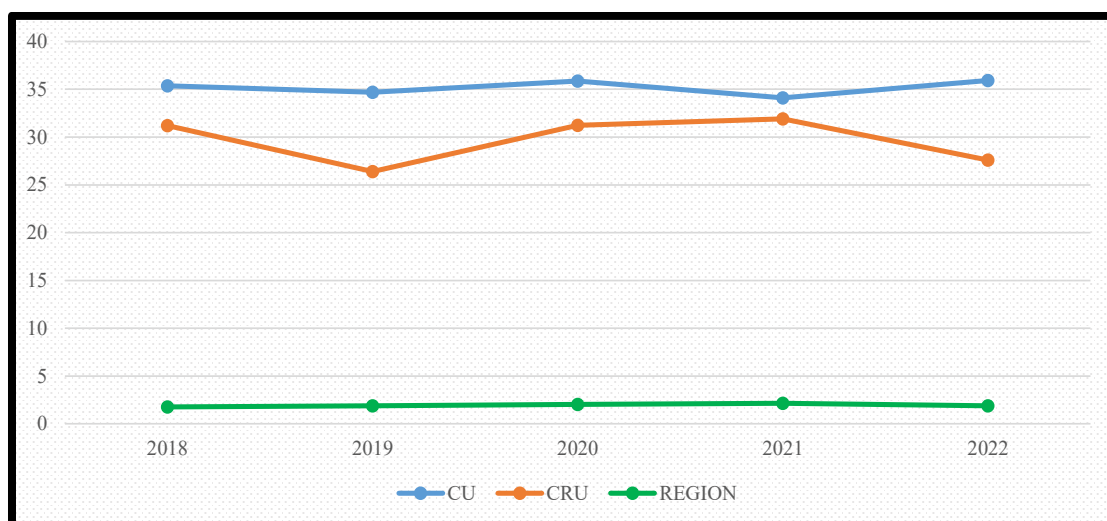
Sur la période sous revue, les charges des communes rurales enregistrent une moyenne de 29,67 milliards FCFA avec un maximum atteint en 2021 (31,90 milliards FCFA) et un minimum en 2019 de 26,40 milliards FCFA.

Les charges des Régions sont stationnaires avec une moyenne sur la période de 1,94 milliard FCFA.

En 2022, les charges des communes urbaines et rurales représentent respectivement 52,68% et 44,41% des charges des CT.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des charges par type de CT.

Graphique 30: Evolution des charges par type de CT (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

III.2.2.1- Les Transactions sur actifs non financiers

Les transactions sur actifs non financiers des CT sont dominées par celles des communes rurales qui représentent 62,52%. Elles sont passées de 34,30 milliards FCFA en 2018 à 50,80 milliards FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,99%. En 2022, les transactions sur les actifs non financiers des communes rurales ont baissé de 19,17 milliards FCFA.

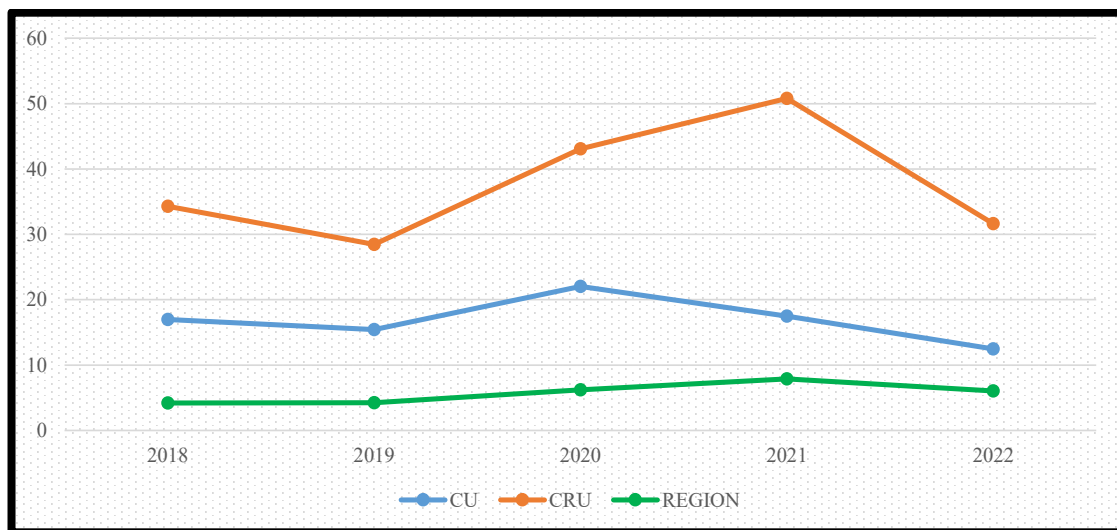
Les transactions sur actifs non financiers des communes urbaines ont progressé en moyenne à 1,06% par an passant de 16,95 milliards FCFA en 2018 à 16,49 milliards FCFA en 2021.

Quant à celles liées aux régions, d'un niveau de 4,20 milliards FCFA en 2018, elles enregistrent une hausse moyenne annuelle de 23,37% pour atteindre 7,88 milliards FCFA en 2021.

Toutefois, entre 2021 et 2022, les transactions sur actifs non financiers des communes urbaines, des communes rurales et des régions ont baissé respectivement de 5,04 milliards FCFA, de 19,17 milliards FCFA et 1,85 milliard FCFA.

Le graphique suivant montre l'évolution de transactions sur actifs non financiers par type de CT.

Graphique 31: Evolution des transactions sur actifs non financiers par type de collectivités territoriales (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

III.2.3- Transactions sur actifs financiers et passifs

Sur la période 2018-2022, les communes urbaines enregistrent, en moyenne par an, une acquisition nette d'actifs financiers de 2,82 milliards FCFA contre 6,65 milliards FCFA pour les communes rurales et 1,75 milliard FCFA pour les régions. Cependant en 2018, les communes urbaines et rurales ont enregistré respectivement des cessions nettes d'actifs financiers de 3,12 milliards FCFA et 4,32 milliards FCFA.

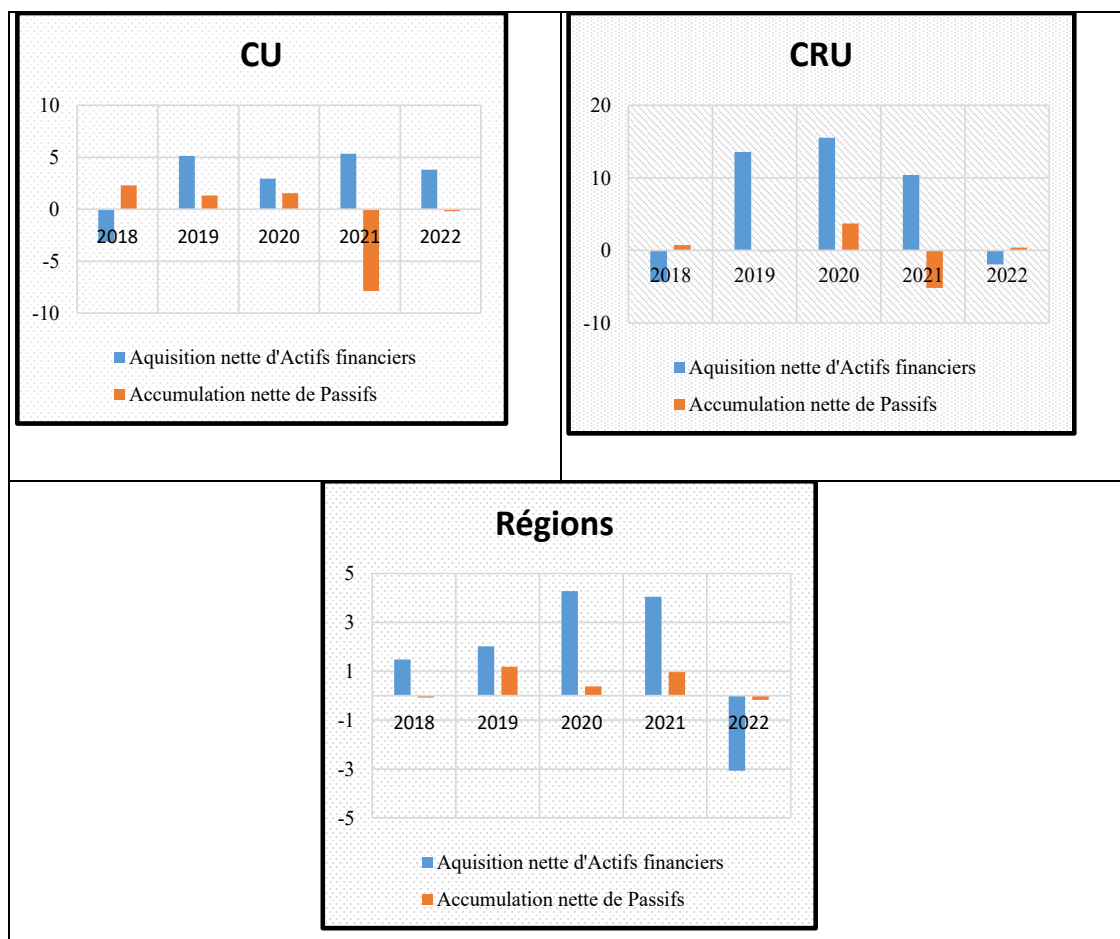
En 2022, les communes urbaines affichent une acquisition nette d'actifs financiers de 3,81 milliards FCFA contre des cessions nettes d'actifs financiers de 1,92 milliard FCFA et 3,08 milliards de FCFA respectivement pour les communes rurales et pour les régions.

Sur la période sous revue, les communes urbaines affichent un niveau moyen annuel de diminution nette de passifs de 0,58 milliard FCFA contre 0,08 milliard FCFA pour les communes rurales et une accumulation nette de passifs de 0,46 milliard FCFA pour les régions. Toutefois, en 2018, les régions affichent une diminution de passifs de 0,07 milliard FCFA. Les communes rurales présentent une diminution de passifs de 0,12 milliard FCFA en 2019.

En 2022, les communes urbaines et les régions connaissent respectivement une baisse de 0,19 milliard FCFA et de 1,17 milliard FCFA de leurs passifs, contre une accumulation nette de passifs de 0,39 milliard FCFA pour les communes rurales.

Le graphique ci-après montre l'évolution des transactions sur actifs financiers et passifs par type de CT.

Graphique 32: Transactions sur actifs financiers et passifs par type de CT (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

III.2.4- Soldes caractéristiques

Au cours de la période, les communes rurales enregistrent un solde net de gestion de 44,41 milliards FCFA en moyenne par an contre 20,26 milliards FCFA pour les communes urbaines et 7,00 milliards FCFA pour les régions.

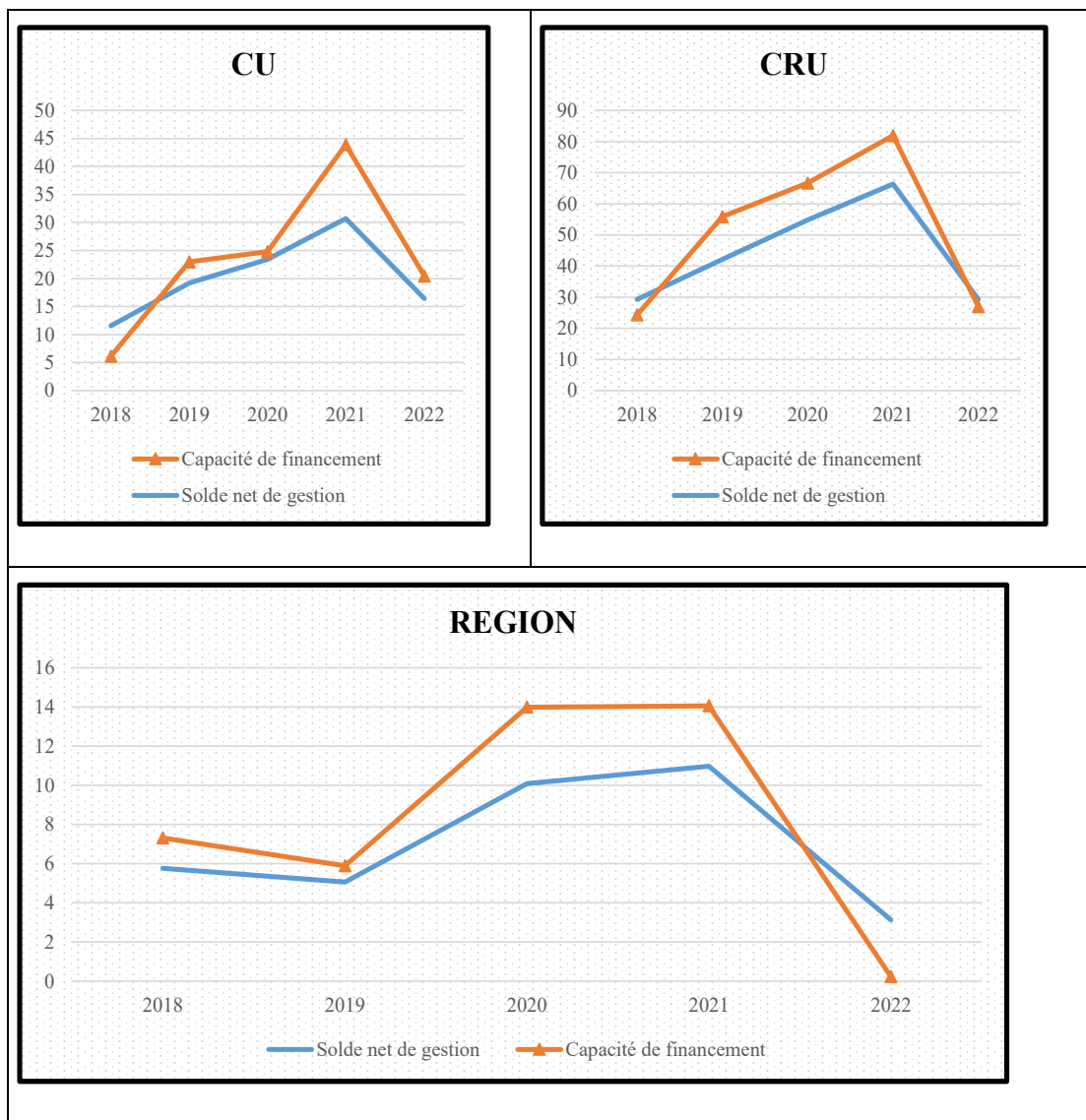
En 2022, les communes rurales, urbaines et les régions affichent respectivement des niveaux de solde net de gestion de 29,31 milliards FCFA, de 16,45 milliards FCFA et de 3,13 milliards FCFA.

Sur la période 2018-2022, les communes urbaines affichent une capacité de financement moyenne annuelle de 3,40 milliards FCFA contre 6,76 milliards FCFA pour les communes rurales et 1,29 milliard FCFA pour les régions.

Toutefois, les communes urbaines et les communes rurales affichent respectivement un besoin de financement de 5,41 milliards FCFA et 4,96 milliards FCFA en 2018.

En 2022, les communes rurales et les régions présentent respectivement un besoin de financement de 2,31 milliards FCFA et 2,91 milliards FCFA.

Graphique 33: Evolution des soldes nets de gestion et des capacités/besoins de financement par type de CT (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CT, décembre 2023

CHAPITRE IV:

ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE (OPS)

La protection sociale¹⁰ est l'intervention systématique destinée à aider les ménages et les personnes à faire face à un ensemble déterminé de risques sociaux. Les risques sociaux désignent des événements ou circonstances qui peuvent affecter défavorablement le bien être des ménages en occasionnant des dépenses supplémentaires ou une diminution de leur revenu.

Les opérations financières des organismes de protection sociale analysées couvrent celles de la CNSS et de la CARFO¹¹.

Conformément aux conclusions des travaux sur la sectorisation des entités publiques, la CARFO est un fonds de pension employeur autonome et est classée dans le sous-secteur des sociétés financières alors que la CNSS est une caisse de sécurité sociale relevant du sous-secteur des administrations publiques¹². Pour ce faire, les opérations de la CARFO n'ont pas été agrégées avec celles de la CNSS. Les opérations financières de ces deux entités seront analysées séparément dans le présent rapport.

¹⁰ Selon la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) 2020-2025 du Burkina Faso.

¹¹ Il existe d'autres structures qui s'occupent du volet santé de la protection sociale (CNAMU, CAMA) qui ne sont pas pleinement opérationnelles.

¹² La CARFO est analysée ici en tant qu'unité de la protection sociale et non en tant que société.

IV.1- Analyse des agrégats du TOF-CNSS

L'analyse s'articule autour de quatre (04) points :

- Recettes ;
- Dépenses ;
- Transactions sur actifs financiers et passifs ;
- Soldes caractéristiques.

IV.1.1- Recettes

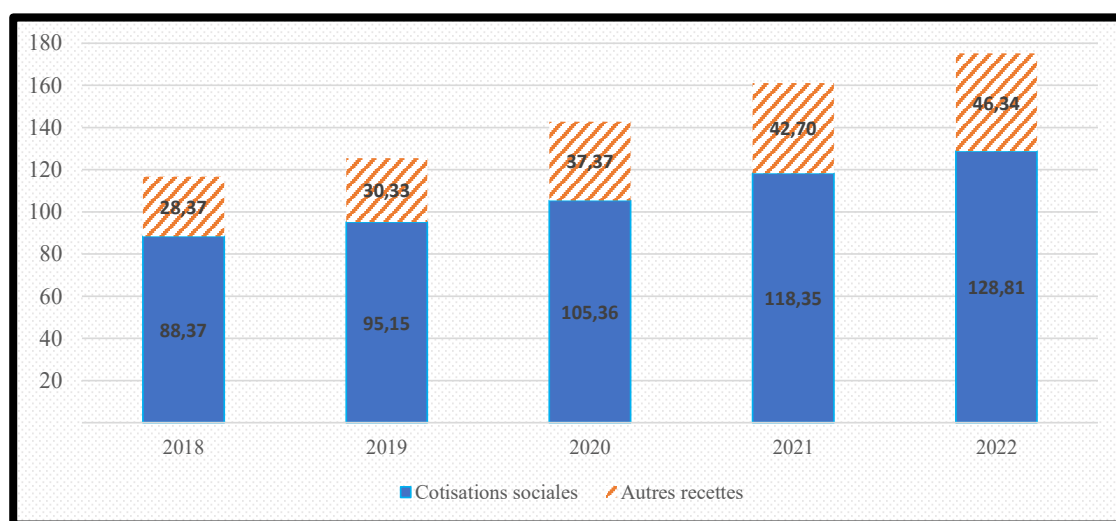
Les recettes mobilisées par la CNSS sont constituées uniquement des « cotisations sociales » et des « autres recettes ». Sur la période 2018-2022, elles sont passées de 116,74 milliards de FCFA à 175,15 milliards de FCFA, soit une progression annuelle moyenne de 10,67%. Cette évolution est portée par les cotisations sociales qui représentent 74,33% des recettes.

Les cotisations sociales, constituées seulement de cotisations de sécurité sociale, sont passées de 88,37 milliards FCFA en 2018 à 128,81 milliards FCFA en 2022, soit une augmentation annuelle moyenne de 9,88%.

Les autres recettes, quant à elles, ont progressé en moyenne annuelle de 13,06% pour atteindre 46,34 milliards FCFA en 2022. Cette progression est due à celle des revenus de la propriété (+15,98 milliards FCFA) des amendes, pénalités et confiscations (+1,15 milliard FCFA) et des ventes de biens et services (+0,85 milliard).

Le graphique ci-après retrace l'évolution des recettes de la CNSS sur la période 2018-2022.

Graphique 34: Evolution des recettes (en milliards FCFA)



Source: DGTCP/DSOFE/TOF-CNSS, décembre 2023

En 2022, la CNSS enregistre un niveau de 175,15 milliards FCFA de recettes contre 161,05 milliards FCFA en 2021, soit une augmentation de 14,10 milliards FCFA (+8,76%). Les cotisations sociales et les autres recettes, qui composent les recettes en 2022, ont respectivement progressé de 8,84% et de 8,54%.

L'augmentation des cotisations sociales est induite par celle du nombre de cotisants, en lien avec les nouvelles affiliations (création de nouvelles entreprises et opérations carte d'affiliation), la promotion de l'assurance volontaire ainsi que les avancements et reclassements des affiliés.

Quant à l'accroissement des autres recettes, il est attribuable essentiellement à la hausse des revenus de la propriété (+2,69 milliards FCFA), en lien avec celles des intérêts (+2,55 milliards FCFA) et des « Ventes de biens et services » (+0,92 milliard FCFA). La hausse des intérêts est due aux revenus des dépôts à terme (DAT) ainsi qu'aux intérêts reçus des souscriptions aux titres publics.

IV.1.2- Dépenses

Sur la période sous revue, les dépenses de la CNSS ont progressé de 3,84% en moyenne annuelle pour se situer à 68,26 milliards FCFA en 2022. Elles sont constituées en moyenne de 96,62% de charges et de 3,38% de transactions sur actifs non financiers.

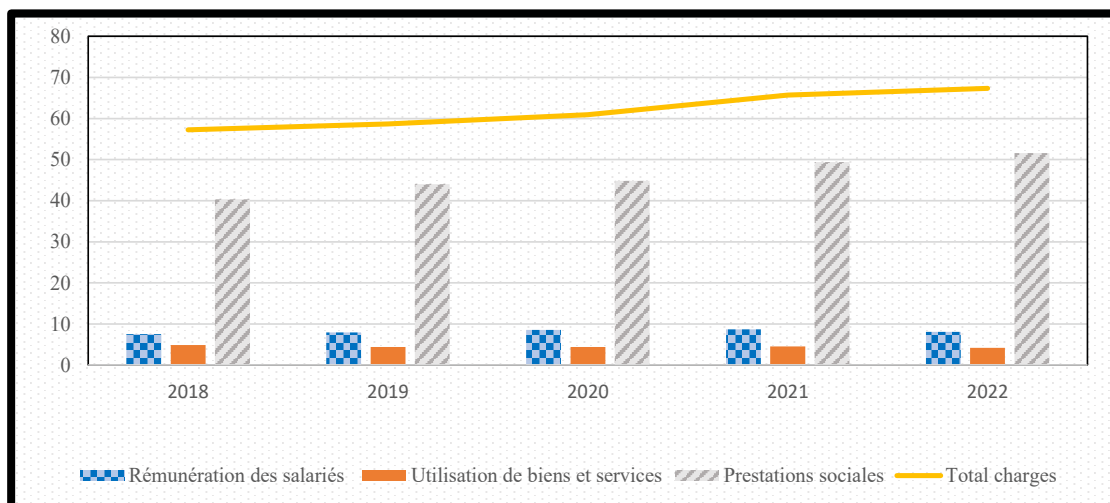
IV.1.2.1- Charges

Sur la période, les charges de la CNSS sont passées de 57,24 milliards FCFA en 2018 à 67,36 milliards FCFA en 2022, soit une progression annuelle moyenne de 4,15%. Les charges les plus représentatives sont les prestations sociales (74,28%), la rémunération des salariés (13,19%) et l'utilisation de biens et services (7,23%).

Les prestations sociales ont enregistré un taux de progression moyen de 6,35% par an pour s'établir à 51,58 milliards FCFA en 2022. La rémunération des salariés s'est accrue de 1,81% en moyenne par an pour s'établir à 8,09 milliards FCFA en 2022 tandis que l'utilisation de biens et services a régressé de 3,55% en moyenne par an pour s'établir à 4,19 milliards FCFA pour la même année.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des charges de la CNSS sur la période.

Graphique 35 : Evolution des charges les plus représentatives (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CNSS, décembre 2023

D'un niveau de 65,69 milliards FCFA en 2021, les charges se sont accrues de 2,54% (+1,67 milliard FCFA) en 2022. Cette hausse est portée principalement par celle des prestations sociales (+2,17 milliards FCFA).

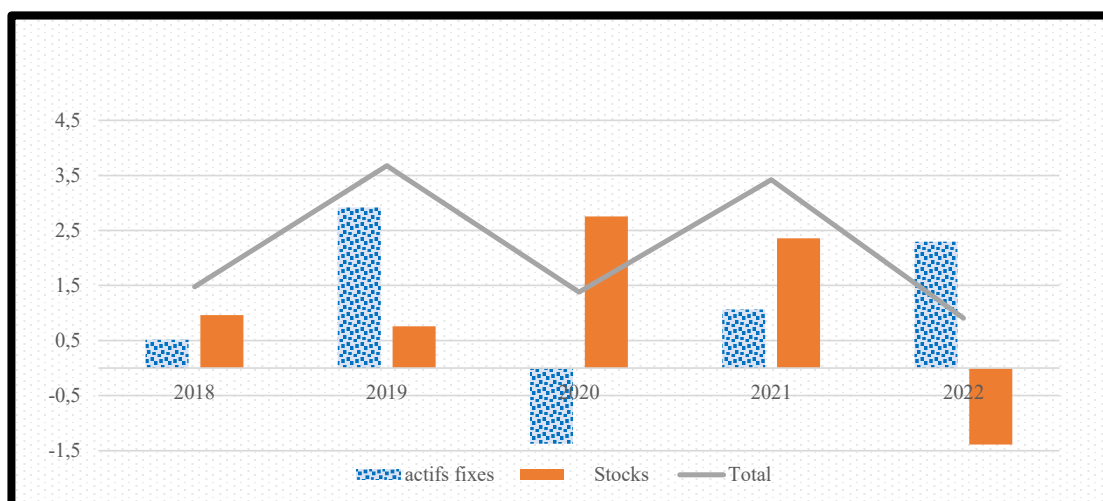
La hausse des prestations sociales est induite par les prestations de sécurité sociale en espèces à la suite de l'augmentation du nombre de prestataires (allocataires, rentiers et retraités) avec des prestations de plus en plus élevées (passage des allocations familiales de 2000 FCFA à 2500 FCFA à partir de 2021, entre autres).

IV.1.2.2- Transactions sur les actifs non financiers

Les transactions sur les actifs non financiers, en évolution en dents de scie, se sont soldées à 0,90 milliard de FCFA en 2022 contre 1,47 milliard FCFA en 2018 avec un maximum de 3,68 milliards FCFA en 2019 et un minimum en 2022. En moyenne annuelle, les transactions sur les actifs non financiers ont connu une régression de 11,49%.

Le graphique ci-après décrit la situation des transactions sur actifs non financiers sur la période.

Graphique 36 : Evolution des transactions sur actifs non financiers (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CNSS, décembre 2023

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers se sont soldées à 0,90 milliard FCFA en 2022 contre 3,42 milliards FCFA en 2021, soit une baisse de 73,54%. Cette baisse est expliquée principalement par la diminution des stocks constatée en 2021 (-3,75 milliards FCFA).

IV.1.3- Transactions sur actifs financiers et passifs

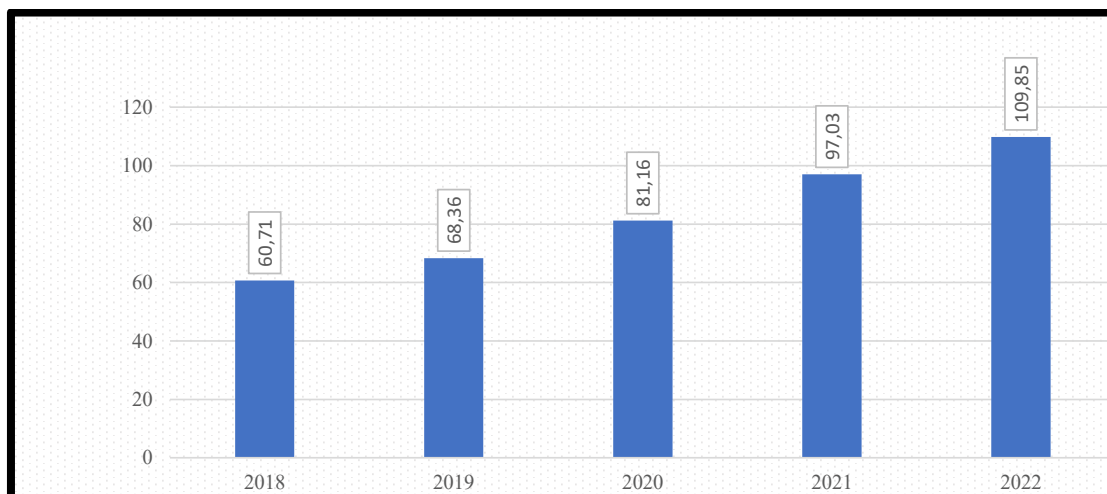
Les transactions sur actifs financiers et passifs sont passées de 57,23 milliards FCFA en 2018 à 106,07 milliards FCFA en 2022. Elles seront analysées à travers les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accumulations nettes de passifs.

IV.1.3.1- Acquisitions nettes d'actifs financiers

Sur la période sous revue, les acquisitions nettes d'actifs financiers sont passées de 60,71 milliards FCFA à 109,85 milliards FCFA, soit un accroissement annuel moyen de 15,98%. Cette hausse est portée par celle des acquisitions nettes sur actifs financiers dans le secteur intérieur de 16,35% et celle dans le secteur extérieur ayant connu une baisse.

Le graphique suivant décrit la situation des transactions sur actifs financiers de la CNSS sur la période.

Graphique 37: Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers (en milliards FCFA)



Source: DGTCP/DSOFE/TOF-CNSS, décembre 2023

Par rapport à 2021, les acquisitions nettes d'actifs financiers ont augmenté de 12,82 milliards FCFA (+13,21%) en 2022. Cet accroissement a été impulsé par celui des autres comptes à recevoir intérieurs (+10,74 milliards FCFA), celui des crédits (+1,07 milliard FCFA) et des autres comptes à recevoir extérieurs (+0,97 milliard FCFA).

La hausse des autres comptes à recevoir intérieurs en 2022 est consécutive à celle des crédits commerciaux et avances (+9,37 milliards de FCFA) et à celle des divers autres comptes à recevoir (+1,37 milliard de FCFA). Les crédits commerciaux et avances sont composés des transactions effectuées entre OPS.

Au niveau des actifs financiers extérieurs, les autres comptes à recevoir ont également connu une hausse de 0,97 milliard de FCFA, en lien avec les opérations particulières effectuées entre la CNSS et les autres organismes de prévoyance sociale extérieurs.

IV.1.3.2- Transactions sur passifs

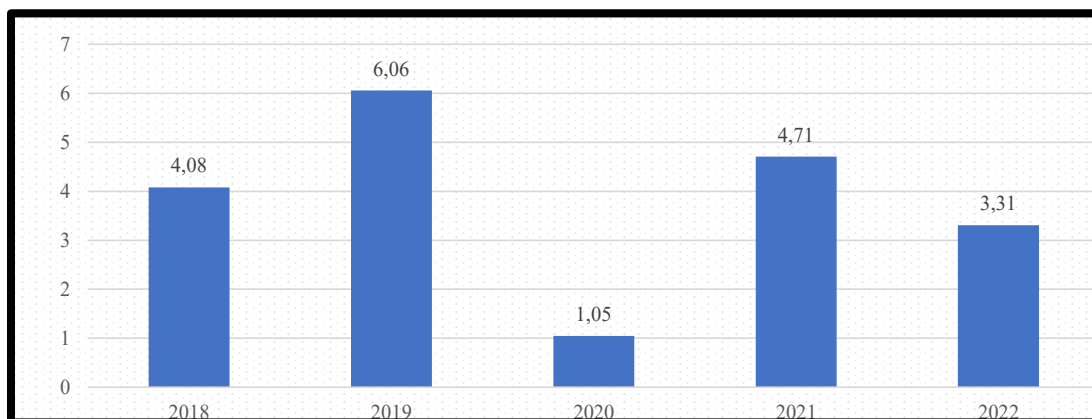
Les transactions sur passifs se sont soldées par une régression des passifs de 5,11% en moyenne par an, passant de 4,08 milliards FCFA en 2018 à 3,31 milliards FCFA en 2022. Toutefois, des hausses sont constatées en 2019 (+1,98 milliard FCFA) et en 2021 (+3,66 milliards FCFA). Cette évolution, en dents de scie, est imprimée par celle de l'accumulation nette de passifs dans le secteur intérieur.

L'évolution des passifs dans le secteur intérieur est induite par celle des autres comptes à payer qui sont passés de 2,88 milliards FCFA en 2018 à 4,25 milliards FCFA en 2022.

En termes de proportion, les transactions sur passifs ont été dominées par l'accumulation nette de passifs dans le secteur intérieur avec une part de 94,02%.

Le graphique suivant décrit l'évolution des transactions sur passifs de la CNSS de 2018 à 2022.

Graphique 38: Evolution des accumulations nettes de passifs (en milliards FCFA)



Source: DGTCP/DSOFE/TOF-CNSS, décembre 2023

En 2022, les transactions sur passifs ont baissé de 1,40 milliard FCFA par rapport à 2021 (-29,70%). Cette baisse s'explique par celle des passifs extérieurs (-0,87 milliard FCFA), et celle des passifs intérieurs de 0,53 milliard FCFA. Ces passifs sont exclusivement constitués des autres comptes à payer qui sont essentiellement composés de dettes envers les fournisseurs.

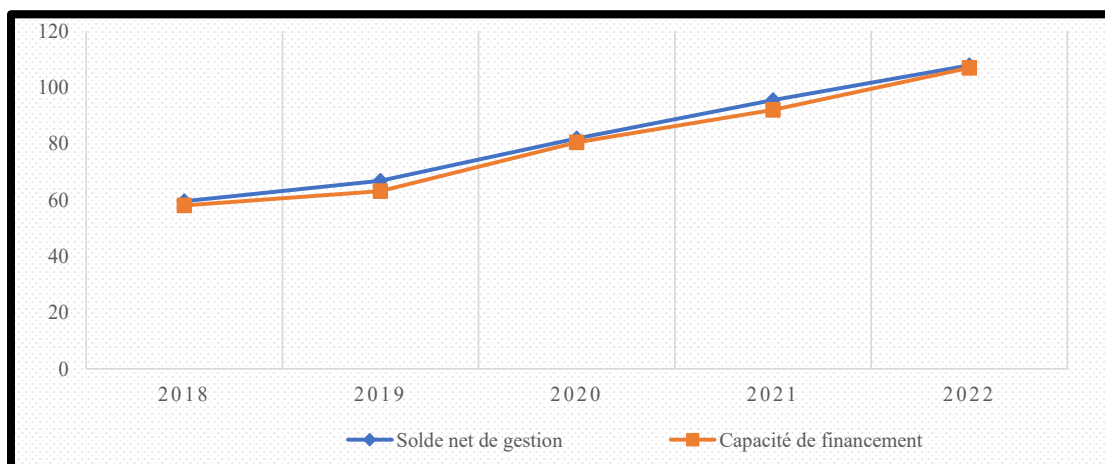
IV.1.4- Soldes caractéristiques

Au cours de la période sous revue, le solde net de gestion a connu une amélioration continue de 16,02% en moyenne annuelle. Il est passé de 59,50 milliards FCFA en 2018 à 107,79 milliards FCFA en 2022.

De même, la capacité de financement a enregistré une amélioration continue de 16,50% en moyenne annuelle pour s'afficher à 106,89 milliards FCFA en 2022.

Le graphique suivant montre la situation des soldes caractéristiques de la CNSS de 2018 à 2022.

Graphique 39 : Capacité de financement et solde net de gestion (en milliards FCFA)



Source: DGTCP/DSOFE/TOF-CNSS, décembre 2023

Le solde net de gestion et la capacité de financement de la CNSS se sont améliorés en 2022 respectivement de 12,44 milliards de FCFA (+13,04%) et de 14,95 milliards FCFA (+16,26%) par rapport à 2021. La capacité de financement a principalement servi à des dépôts (dépôts à terme et dépôts à vue dans les banques, dépôts au Trésor Public) et à acquérir des bons et obligations émis sur le marché des titres.

IV.2- Analyse des agrégats du TOF-CARFO

L'analyse s'articule autour de quatre (04) grands points :

- Recettes ;
- Dépenses ;
- Transactions sur actifs financiers et passifs ;
- Soldes caractéristiques.

IV.2.1- Recettes

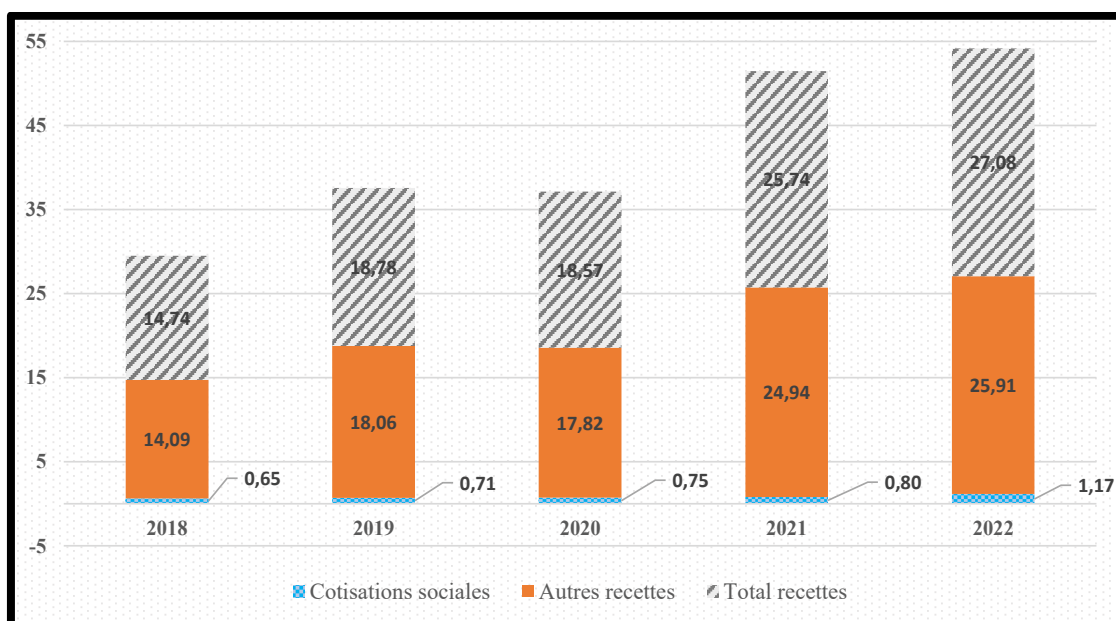
Les recettes de la CARFO sont constituées exclusivement des « cotisations sociales » et des « autres recettes ». Ainsi, sur la période 2018-2022, les recettes sont passées de 14,74 milliards FCFA à 27,08 milliards FCFA, soit une progression annuelle moyenne de 16,42%. Les deux sous composantes qui constituent les recettes de la CARFO impriment également cette progression.

Les cotisations sociales qui représentent 3,89% des recettes, ont connu une augmentation en moyenne annuelle de 16,02% pour passer de 0,65 milliard FCFA en 2018 à 1,17 milliard FCFA en 2022.

S'agissant des autres recettes, elles ont progressé en moyenne annuelle de 16,44%, passant de 14,09 milliards de FCFA en 2018 à 25,91 milliards FCFA en 2022. Elles représentent en moyenne 96,11% des recettes et sont portées essentiellement par les revenus de la propriété qui ont progressé de 16,43% en moyenne annuelle pour se situer à 25,87 milliards FCFA en 2022.

Le graphique ci-dessous retrace la situation des recettes de la CARFO sur la période 2018-2022.

Graphique 40: Evolution des recettes de la CARFO (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CARFO, décembre 2023

En 2022, les recettes de la CARFO ont augmenté de 1,35 milliard FCFA par rapport à 2021, soit un taux de progression de 5,24%. Ses principales composantes que sont les cotisations sociales et les autres recettes ont respectivement progressé de 47,18% et 3,90%.

L'augmentation des autres recettes est liée principalement à celle des revenus de la propriété qui ont connu une progression de 0,96 milliard FCFA (+3,84%), en lien principalement avec l'augmentation des intérêts reçus des « résidents autres que les administrations publiques » ainsi que des « autres unités d'administrations publiques » issus des souscriptions aux titres publics.

Quant aux cotisations sociales, elles se sont établies à 1,17 milliard FCFA en 2022 avec une hausse de 0,38 milliard FCFA par rapport à 2021. Cette augmentation, principalement expliquée par la hausse des cotisations de sécurité sociale à la charge des employeurs (+0,35 milliard FCFA), est induite entre autres par celle du nombre de cotisants, les avancements et reclassements des agents publics de l'Etat.

IV.2.2- Dépenses

Les dépenses de la CARFO ont progressé de 16,04% en moyenne annuelle pour se situer à 6,59 milliards FCFA en 2022.

IV.2.2.1- Charges

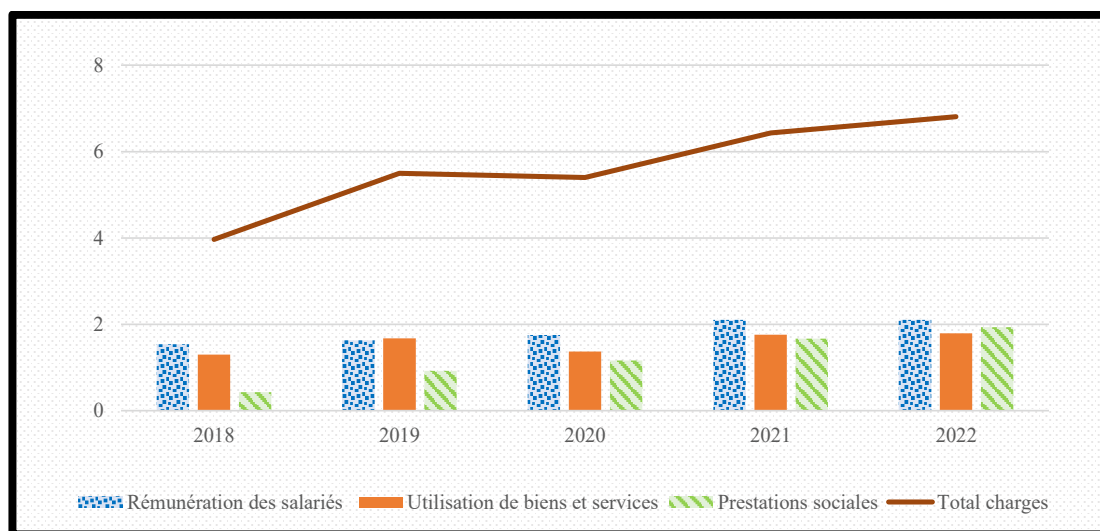
Les charges, d'un montant de 3,97 milliards FCFA en 2018, ont progressé en moyenne annuelle de 14,47% pour se situer à 6,81 milliards FCFA en 2022. Elles sont dominées par la rémunération des salariés, les prestations sociales et l'utilisation de biens et services.

La rémunération des salariés qui représente 32,47% des charges en moyenne sur la période et l'utilisation de biens et services (28,14% des charges en moyenne), se sont accrues respectivement de 8,10% et de 8,38% en moyenne par an pour s'établir respectivement à 2,10 milliards FCFA et 1,80 milliard FCFA en 2022.

Les prestations sociales, représentant 21,77% des charges en moyenne sur la période, ont connu une hausse de 45,48% en moyenne annuelle de 2018 pour s'afficher à 1,93 milliard FCFA en 2022. Elles sont totalement dominées par les prestations sociales d'employeurs en espèces. Ces dernières ont connu la même hausse moyenne annuelle que les prestations sociales.

Le graphique ci-dessous retrace la situation des charges de la CARFO sur la période 2018-2022.

Graphique 41: Evolution des charges de la CARFO (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CARFO, décembre 2023

En 2022, les charges ont augmenté de 5,82% (+0,37 milliard FCFA) par rapport à 2021. Cette hausse est imputable principalement à l'augmentation des prestations sociales de 15,58% (+0,26 milliard FCFA) à la suite de la revalorisation des pensions.

S'agissant de la consommation de capital fixe et de l'utilisation des biens et services, elles ont augmenté respectivement de 15,66% et de 1,87% en 2022 par rapport à 2021. La rémunération des salariés quant à elle, est restée stationnaire.

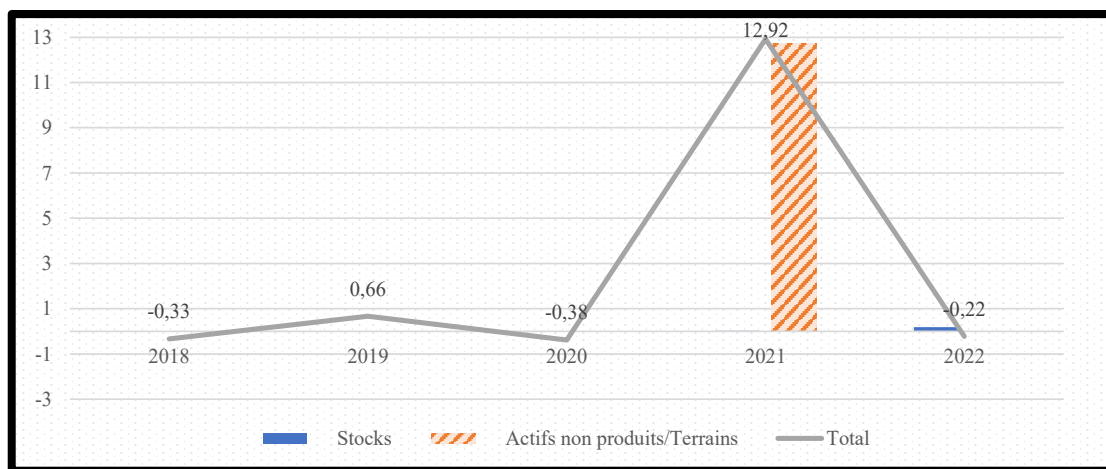
Quant aux autres charges, elles ont baissé de 4,42%. Cela est lié aux appuis financiers ponctuels de la CARFO aux retraités.

IV.2.2.2- Transactions sur actifs non financiers

Les transactions sur actifs non financiers ont connu une évolution erratique sur la période sous revue. En effet, excepté 2019 et 2021 où les acquisitions excèdent les cessions et l'amortissement, les transactions sur actifs non financiers sont ressorties négatives avec -0,33 milliard FCFA en 2018, -0,38 milliard FCFA en 2020 et -0,22 milliard FCFA en 2022.

Le graphique ci-après décrit la situation des transactions sur actifs non financiers sur la période.

Graphique 42: Evolution des transactions sur actifs non financiers (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CARFO, décembre 2023

Les transactions sur actifs non financiers ont été réalisées à hauteur de -0,22 milliard FCFA en 2022 contre 12,92 milliards FCFA en 2021, soit une baisse de 13,15 milliards FCFA. Cette baisse est principalement expliquée par la diminution des actifs non produits (-12,72 milliards FCFA) notamment les terrains.

IV.2.3- Transactions sur actifs financiers et passifs

Les transactions sur actifs financiers et passifs sont passées de 11,11 milliards FCFA en 2018 à 20,50 milliards FCFA en 2022, en hausse annuelle moyenne de 16,55%. Elles sont expliquées par les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accumulations nettes de passifs.

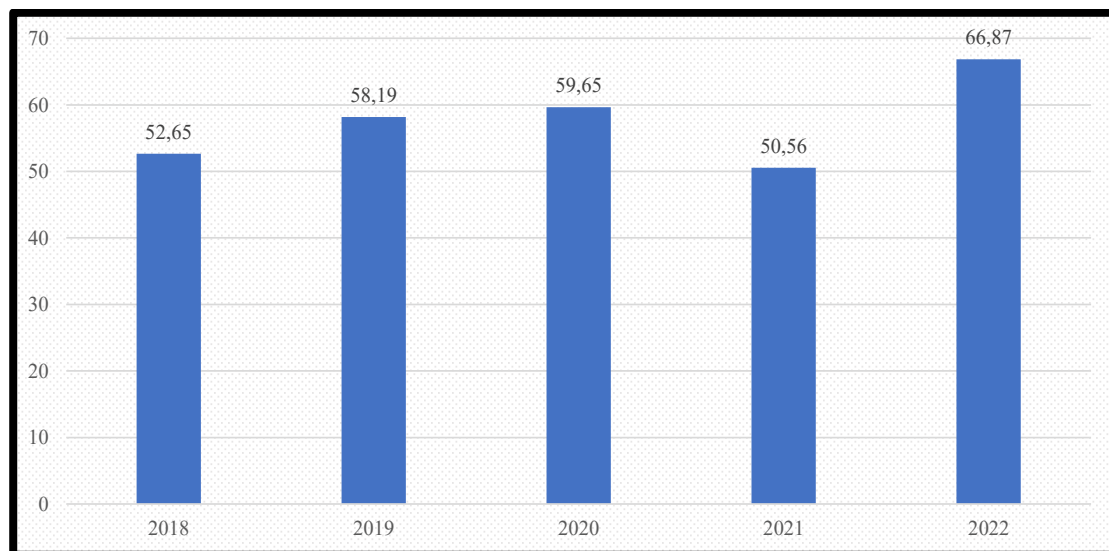
IV.2.3.1- Transactions sur actifs financiers

Les transactions sur actifs financiers sont passées de 52,65 milliards FCFA en 2018 à 66,87 milliards FCFA en 2022, soit une progression annuelle moyenne de 6,16%. Leur évolution est marquée par celle des numéraires et dépôts, des titres de créances ainsi que des autres comptes à recevoir. En effet, les numéraires et dépôts ainsi que les autres comptes à recevoir ont progressé respectivement de 19,82%

et 89,75% en moyenne entre 2018 et 2022. Les titres de créances, quant à eux, ont régressé de 17,63% sur la période.

Le graphique ci-après décrit la situation des transactions sur actifs financiers de la CARFO sur la période 2018-2022.

Graphique 43: Evolution des transactions sur actifs financiers (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CARFO, décembre 2023

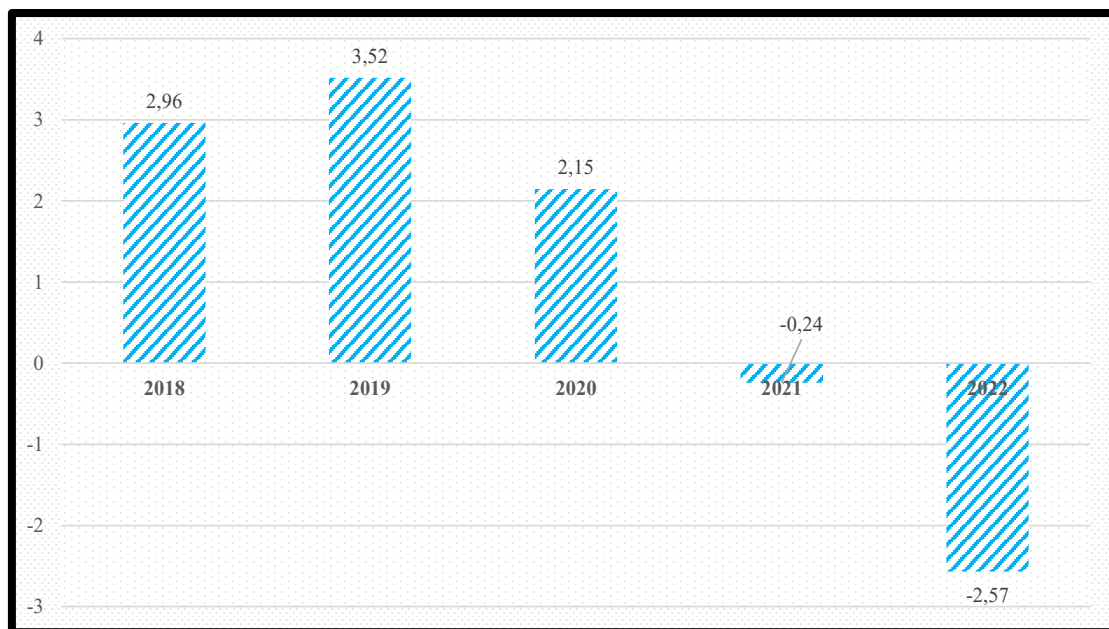
En 2022, les transactions sur actifs financiers de la CARFO ont progressé de 32,26% (+16,31 milliards FCFA), résultant, d'une part, de la hausse des autres comptes à recevoir (+9,94 milliards CFA), des titres de créance (+6,51 milliards FCFA) ainsi que des numéraires et dépôts (+1,36 milliard FCFA) et, d'autre part, de la baisse des crédits (-0,30 milliard FCFA) et des actions et parts de fonds d'investissement (-1,20 milliard FCFA).

IV.2.3.2- Transactions sur passifs

Les transactions sur passifs ont connu une évolution en deux temps. En effet, elles ont progressé de 0,56 milliard FCFA entre 2018 et 2019 avant de baisser de 6,09 milliards FCFA entre 2019 et 2022. Cette évolution est portée par celle des « autres comptes à payer » intérieurs.

Le graphique suivant décrit la situation des transactions sur passifs de la CARFO sur la période 2018-2022.

Graphique 44: Evolution des transactions sur passifs de la CARFO (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CARFO, décembre 2023

En 2022, l'accumulation nette de passifs est ressortie à -2,57 milliards FCFA contre -0,24 milliard FCFA en 2021, soit une baisse de 2,33 milliards FCFA. Cette baisse s'explique par le repli des passifs intérieurs que sont les autres comptes à payer tels que les crédits commerciaux (-0,15 milliard FCFA) et les divers autres comptes à payer (-2,18 milliards FCFA).

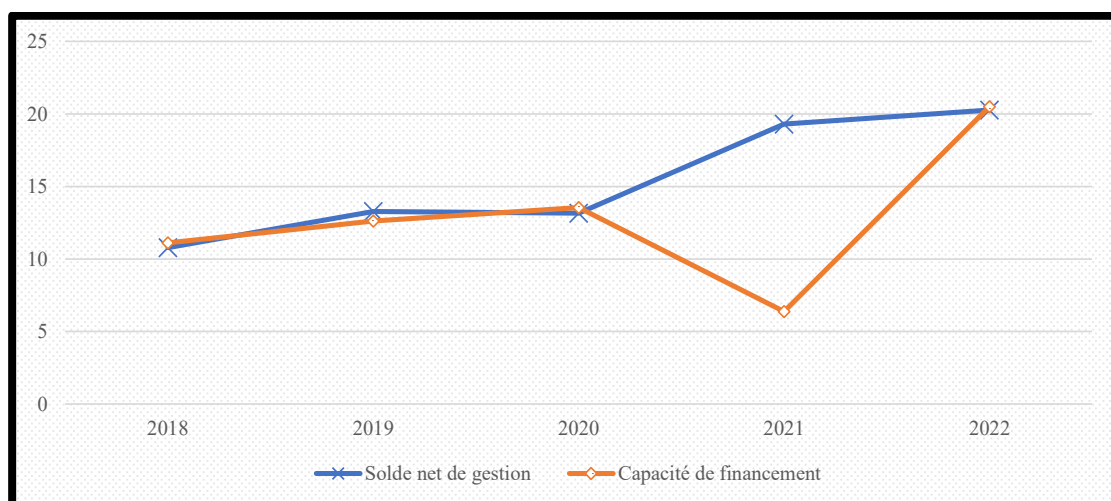
IV.2.4- Soldes caractéristiques

Au cours de la période, le solde net de gestion a connu une progression annuelle moyenne de 17,12%, passant de 10,78 milliards FCFA en 2018 à 20,27 milliards FCFA en 2022.

La capacité de financement, a enregistré également une progression annuelle moyenne de 16,55% passant de 11,11 milliards FCFA en 2018 à 20,50 milliards FCFA en 2022. Toutefois, en 2021, elle s'est dégradée de 52,91% (-7,17 milliards FCFA), expliquée par une acquisition exceptionnelle de terrains.

Le graphique suivant montre l'évolution des soldes caractéristiques de la CARFO sur la période.

Graphique 45 : Capacité de financement et solde net de gestion (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE/TOF-CARFO, décembre 2023.

CONCLUSION

L'analyse de l'exécution des opérations financières de l'Etat sur la période 2018-2022 a été faite par sous-secteur des administrations publiques.

Pour l'Administration Centrale Budgétaire, l'analyse de l'exécution des opérations financières révèle une tendance haussière aussi bien des recettes que des dépenses même si l'accroissement des dépenses est supérieur à celui des recettes, engendrant ainsi une aggravation du déficit qui atteint 1 078,58 milliards FCFA en 2022. Les recettes fiscales, principale composante des recettes (77,36%), ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 10,86% sur la période, induisant une amélioration du ratio masse salariale/recettes fiscales qui s'établit à 46,00% après avoir atteint un niveau de 65,03% en 2020.

Les Unités Extra-budgétaire (UEB) qui ont reçu en moyenne 72,58% de leurs recettes des autres unités d'administrations publiques, ont enregistré une hausse moyenne de 46,21% l'an de leurs recettes propres sur la période. Les Etablissements publics de santé de type hospitaliers qui constituent un des plus importants secteurs d'activités des UEB concentrent 29,96% de leurs dépenses en 2022.

Au titre des Collectivités Territoriales (CT), les recettes ont enregistré une contraction importante de 35,12% en 2022 après une hausse de 15,30% entre 2018 et 2021. En 2022, les dépenses des CT enregistrent également une baisse de 19,95% après un rythme de progression annuelle moyenne de 5,26% sur les quatre dernières années. Les CT enregistrent ainsi une capacité de financement sur la période, sauf pour les années 2018 et 2022.

Quant aux Organismes de Protection Sociale (OPS), la CNSS a enregistré une capacité de financement en progression continue sur la période de 16,2% en moyenne annuelle, traduisant ainsi une progression des recettes (+10,67% en moyenne annuelle) plus que proportionnelle par rapport celle des dépenses (+3,84% en moyenne annuelle). La CARFO, avec des taux de progression des recettes et des dépenses respectifs de 16,42% et de 16,04% en moyenne l'an, a enregistré également une capacité de financement en progression (+16,55% en moyenne annuelle) sur la période avec toutefois un repli de 59,91% constaté en 2021.

En vue d'améliorer les performances dans l'exécution des opérations financières de l'Etat, notamment en matière de mobilisation des ressources (intérieures et extérieures) et d'exécution des dépenses publiques, il conviendrait de poursuivre les actions et mesures suivantes :

- la digitalisation des procédures de recouvrement des recettes et de paiement des dépenses;
- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- la rationalisation des dépenses de fonctionnement à l'effet de dégager plus de ressources budgétaires au profit d'investissements structurants ;
- l'opérationnalisation des logiciels métiers (SIG-EPE, CICT) afin de doter l'ensemble des EPE et des collectivités territoriales d'outils de gestion harmonisés.

Ces mesures ne pourront être mises en œuvre que dans un environnement socio politique apaisé et un climat sécuritaire renforcé à même de fournir des garanties aux investisseurs.



ANNEXES



ANNEXE 1: TOF-SECTORIELS ANALYSES

Tableau 2 : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'Administration Centrale Budgétaire (en milliards de F CFA)

CODES MSFP 2014	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
I	RECETTES	1699,88	1832,14	1939,31	2189,07	2505,65
II	Recettes fiscales	1349,72	1419,25	1370,33	1705,79	2038,99
111	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	370,13	442,96	449,50	565,23	712,42
112	Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	12,43	13,22	14,61	16,24	18,24
113	Impôts sur le patrimoine	12,96	14,32	18,48	19,58	21,38
114	Impôts sur les biens et services	756,48	755,70	705,11	867,28	996,90
115	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	196,98	192,31	181,94	237,34	286,88
116	Autres recettes fiscales	0,74	0,73	0,69	0,13	3,18
I2	Cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	Cotisations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	Autres cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I3	Dons	215,09	134,27	303,30	260,23	263,07
131	Recus d'administrations publiques étrangères	42,21	54,71	72,26	103,91	45,54
1311	Courants	21,45	28,91	23,92	17,56	0,00
1312	En capital	20,76	25,80	48,34	86,35	45,54
132	Recus d'organisations internationales	172,88	79,56	231,03	156,32	217,53
1321	Courants	71,25	59,47	137,44	63,37	60,27
1322	En capital	101,63	20,09	93,59	92,96	157,26

133	Reçus d'autres unités d'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1331	<i>Courants</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1332	<i>En capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	<i>Autres recettes</i>	135,07	278,61	265,69	223,05	203,60	203,60
141	Revenus de la propriété	104,80	234,98	216,09	168,26	161,01	161,01
142	Ventes de biens et services	23,82	25,23	23,28	30,47	28,19	28,19
143	Amendes, pénalités et confiscations	6,46	18,41	11,97	7,28	13,78	13,78
144	Transferts volontaires autres que les dons	0,00	0,00	14,35	17,04	0,62	0,62
	Primes, droits et indemnités d'assurance autres qu'assurance-vie et régimes de garantie standard						
145		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	2076,43	2149,86	2470,41	2899,82	3584,23	3584,23
2	CHARGES	1533,16	1704,31	1752,67	1942,13	2375,39	2375,39
21	<i>Rémunération des salariés</i>	704,54	840,08	891,11	942,62	937,93	937,93
211	Salaires et traitements	663,12	793,42	835,02	890,87	884,00	884,00
2111	<i>Salaires et traitements en espèces</i>	654,40	781,26	835,02	864,74	858,97	858,97
2112	<i>Salaires et traitements en nature</i>	8,72	12,16	0,00	26,13	25,03	25,03
212	Cotisations sociales	41,43	46,66	56,09	51,75	53,92	53,92
22	<i>Utilisation de biens et services</i>	327,79	230,30	174,45	194,41	246,39	246,39
23	<i>Consommation de capital fixe</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	<i>Intérêts</i>	97,24	114,50	139,94	192,55	228,67	228,67
241	Aux non-résidents	23,10	21,51	23,55	28,62	32,41	32,41
242	Aux résidents autres que les administrations publiques	74,08	92,92	116,39	163,93	196,26	196,26
243	Aux autres unités d'administration publique	0,05	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00
25	<i>Subventions</i>	62,66	97,97	112,17	43,85	475,29	475,29
251	Aux sociétés publiques	57,89	91,76	103,39	38,57	469,34	469,34
252	Aux entreprises privées	4,77	6,21	8,78	5,28	5,95	5,95
253	Aux autres secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	<i>Dons</i>	218,19	252,78	263,20	286,58	335,20	335,20

261	Aux administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
262	Aux organisations internationales	4,91	3,95	16,15	20,66	5,79	
263	Aux autres unités d'administration publique	213,28	248,83	247,05	265,92	329,41	
27	Prestations sociales	45,67	57,38	50,35	106,77	104,72	
271	Prestations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
272	Prestations d'assistance sociale	40,28	51,59	44,26	99,84	97,66	
273	Prestations sociales d'employeurs	5,38	5,79	6,10	6,92	7,06	
28	Autres charges	77,07	111,30	121,45	175,35	47,18	
281	Charges liées à la propriété autres que les intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
282	Transferts non classés ailleurs	75,28	111,30	119,51	173,04	44,83	
283	Primes, droits et indemnités d'assurance-dommages et régimes de garantie standard	1,79	0,00	1,93	2,31	2,35	
	Solde net de gestion	166,73	127,83	186,64	246,94	130,26	
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS						
31	Acquisition nette d'actifs non financiers	543,27	445,55	717,74	957,68	1208,84	
311	Actifs fixes	543,27	445,55	717,74	957,68	1208,84	
312	Stocks	510,47	414,05	708,68	948,62	1199,03	
313	Objets de valeur	8,19	0,75	3,03	0,32	0,80	
314	Actifs non produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Capacité/besoin de financement = Financement	24,61	30,76	6,04	8,74	9,02	
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS (FINANCEMENT)	-376,55	-317,72	-531,10	-710,74	-1078,58	
32	Actifs financiers	-373,43	-316,21	-527,43	-703,01	-1075,59	
321	Intérieurs	-43,29	-27,20	-1,19	232,50	-201,37	
	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	-45,52	-28,51	-2,88	227,95	-206,20	
3211		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3212	Numéraire et dépôts	-88,67	-4,66	-48,87	217,71	-196,68	

3318	<i>Autres comptes à payer</i>	-74,76	47,30	-49,98	0,84	1,27
332	Extérieurs	262,59	297,45	500,08	749,63	85,73
3321	<i>Droits de tirage spéciaux (DTS)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3322	<i>Numéraire et dépôts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3323	<i>Titres de créance</i>	186,69	200,30	347,68	484,63	-71,80
3324	<i>Crédits</i>	75,90	97,15	152,41	265,00	157,52
3325	<i>Actions et parts de fonds d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3326	<i>Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3327	<i>Autres comptes à payer</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3328		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECART = Ligne 69 (-) Ligne 70	-3,11	-1,51	-3,68	-7,73	-3,00

Tableau 3 : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES UNITES EXTRABUDGETAIRES (en milliards de F CFA)

CODES MSFP 2014	LIBELLES	2019	2020	2021	2022
1	RECETTES	262,28	335,62	349,15	445,06
I1	Recettes fiscales	0,00	0,00	0,00	0,00
111	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	0,00	0,00	0,00	0,00
112	Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	0,00	0,00	0,00	0,00
113	Impôts sur le patrimoine	0,00	0,00	0,00	0,00
114	Impôts sur les biens et services	0,00	0,00	0,00	0,00
115	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0,00	0,00	0,00	0,00
116	Autres recettes fiscales	0,00	0,00	0,00	0,00
I2	Cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00
121	Cotisations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
122	Autres cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00
I3	Dons	207,30	250,76	262,52	273,23
131	Reçus d'administrations publiques étrangères	0,20	6,82	0,00	0,00
1311	Courants	0,00	6,82	0,00	0,00
1312	En capital	0,20	0,00	0,00	0,00
132	Reçus d'organisations internationales	7,46	0,89	0,69	34,64
1321	Courants	7,34	0,70	0,44	1,75
1322	En capital	0,12	0,18	0,25	32,90
133	Reçus d'autres unités d'administration publique	199,64	243,05	261,82	238,59
1331	Courants	167,40	203,12	179,19	222,93
1332	En capital	32,24	39,93	82,64	15,66
I4	Autres recettes	54,98	84,86	86,63	171,83
141	Revenus de la propriété	0,04	0,00	2,32	8,53
142	Ventes de biens et services	53,62	67,21	73,87	128,66
143	Amendes, pénalités et confiscations	1,20	0,30	0,16	0,28

144	Transferts volontaires autres que les dons		0,11	17,36	10,27	34,36
145	Primes, droits et indemnités d'assurance autres qu'assurance-vie et régimes de garantie standard	0,01	0,00		0,00	0,00
2	DEPENSES	242,06	315,82	346,09	395,92	395,92
21	Rémunération des salariés	204,02	237,88	240,69	353,01	353,01
211	Salaires et traitements	75,07	94,88	92,29	147,63	147,63
2111	Salaires et traitements en espèces	70,88	89,79	87,21	139,93	139,93
2112	Salaires et traitements en nature	70,88	89,79	87,20	139,93	139,93
212	Cotisations sociales	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
22	Utilisation de biens et services	4,19	5,09	5,08	7,71	7,71
23	Consommation de capital fixe	107,83	86,13	106,46	159,47	159,47
24	Intérêts	0,06	0,16	0,66	4,44	4,44
241	Aux non-résidents	6,74	0,12	4,92	12,90	12,90
242	Aux résidents autres que les administrations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
243	Aux autres unités d'administration publique	6,30	0,00	4,92	12,90	12,90
25	Subventions	0,44	0,12	0,00	0,00	0,00
251	Aux sociétés publiques	0,00	3,30	0,00	0,99	0,99
252	Aux sociétés privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
253	Aux autres secteurs	0,00	3,30	0,00	0,99	0,99
26	Dons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Aux administrations publiques étrangères	12,28	11,49	1,88	1,88	1,88
262	Aux organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
263	Aux autres unités d'administration publique	0,00	12,28	11,49	1,88	1,88
27	Prestations sociales	0,11	1,62	1,63	1,93	1,93
271	Prestations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
272	Prestations d'assistance sociale	0,00	1,46	1,48	1,77	1,77
273	Prestations sociales d'employeurs	0,11	0,17	0,16	0,17	0,17
28	Autres charges	14,20	39,40	23,24	23,76	23,76
281	Charges liées à la propriété autres que les intérêts	0,00	0,00	0,00	6,09	6,09
282	Transferts non classés ailleurs	14,20	39,40	23,24	17,67	17,67

283	Primes, droits et indemnités d'assurance-dommages et régimes de garantie standard	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde net de gestion	58,25	97,74	108,47	92,05
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS	38,03	77,94	105,41	42,91
31	Acquisition nette d'actifs non financiers	38,03	77,94	105,41	42,91
311	Actifs fixes	37,11	77,16	104,96	42,22
312	Stocks	0,04	0,12	-0,13	0,46
313	Objets de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
314	Actifs non produits	0,89	0,67	0,57	0,23
	Capacité/besoin de financement = Financement	20,22	19,80	3,06	49,14
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS (FINANCEMENT)	20,21	20,25	1,99	50,05
32	Actifs financiers	28,18	66,47	132,75	32,05
321	Intérieurs	28,18	66,47	133,93	32,49
3211	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00
3212	Numéraire et dépôts	-42,79	30,01	70,55	32,39
3213	Titres de créance	0,00	0,00	3,80	-0,19
3214	Crédits	40,79	33,43	44,90	-0,72
3215	Actions et parts de fonds d'investissement	5,83	0,00	0,00	6,91
3216	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00
3217	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	-4,83
3218	Autres comptes à recevoir	24,34	3,03	14,67	-1,06
322	Extérieurs	0,00	0,00	-1,18	-0,45
3221	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00
3222	Numéraire et dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00
3223	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00
3224	Crédits	0,00	0,00	0,00	0,00
3225	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

3226	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3227	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3228	Autres comptes à recevoir	0,00	0,00	0,00	-1,18	-0,45
33	Passifs	7,96	46,22	130,76	-18,00	
331	Intérieurs	7,96	47,71	132,05	-17,50	
3311	Droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3312	Numéraire et dépôts	0,00	46,40	0,00	0,00	1,16
3313	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3314	Crédits	8,11	1,08	109,92	-8,25	
3315	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3316	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3317	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3318	Autres comptes à payer	-0,15	0,23	22,14	-10,42	
332	Extérieurs	0,00	-1,49	-1,30	-0,50	
3321	Droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3322	Numéraire et dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3323	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3324	Crédits	0,00	-1,49	-1,30	-0,50	
3325	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3326	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3327	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3328	Autres comptes à payer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 4 : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (en milliards de F CFA)

CODES MSFP 2014	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
1	RECETTES	114,95	129,40	157,49	176,19	114,31
11	Recettes fiscales	1,67	1,53	1,43	1,46	1,66
111	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113	Impôts sur le patrimoine	0,19	0,16	0,09	0,13	0,06
114	Impôts sur les biens et services	1,41	1,32	1,25	1,23	1,51
115	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	Autres recettes fiscales	0,07	0,05	0,08	0,09	0,09
12	Cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	Cotisations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	Autres cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Dons	101,58	115,45	143,15	159,16	100,08
131	Reçus d'administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
1311	Courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	En capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
132	Reçus d'organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	En capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Reçus d'autres unités d'administration publique	101,58	115,45	143,15	159,16	100,07
1331	Courants	68,43	75,82	76,79	79,69	79,34
1332	En capital	33,14	39,63	66,36	79,47	20,73
14	Autres recettes	11,70	12,42	12,91	15,57	12,57
141	Revenus de la propriété	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
142	Ventes de biens et services	10,10	11,15	11,45	13,33	11,04
143	Amendes, pénalités et confiscations	1,58	1,22	1,30	1,78	1,24

144	Transferts volontaires autres que les dons		0,01	0,05	0,16	0,45	0,29
145	Primes, droits et indemnités d'assurance autres qu'assurance-vie et régimes de garantie standard	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	123,76	111,08	140,39	144,33	115,53	
2	CHARGES	68,32	62,98	69,11	68,15	65,41	
21	Rémunération des salariés	18,42	17,97	18,66	19,44	18,46	
211	Salaires et traitements	17,88	17,41	17,85	18,52	17,49	
2111	Salaires et traitements en espèces	17,88	17,41	17,85	18,52	17,49	
2112	Salaires et traitements en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Cotisations sociales	0,54	0,56	0,81	0,92	0,97	
22	Utilisation de biens et services	28,08	28,71	29,71	30,06	29,94	
23	Consommation de capital fixe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
24	Intérêts	0,04	0,03	0,02	0,03	0,02	
241	Aux non-résidents	0,04	0,03	0,02	0,03	0,02	
242	Aux résidents autres que les administrations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
243	Aux autres unités d'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
25	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
251	Aux sociétés publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
252	Aux entreprises privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
253	Aux autres secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Dons	1,26	0,73	1,09	1,15	0,57	
261	Aux administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
262	Aux organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
263	Aux autres unités d'administration publique	1,26	0,73	1,09	1,15	0,57	
27	Prestations sociales	0,46	0,51	0,29	0,26	0,33	
271	Prestations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
272	Prestations d'assistance sociale	0,04	0,07	0,08	0,05	0,10	
273	Prestations sociales d'employeurs	0,42	0,44	0,21	0,21	0,23	
28	Autres charges	20,06	15,04	19,35	17,22	16,10	
281	Charges liées à la propriété autres que les intérêts	0,11	0,06	0,00	0,00	0,00	
282	Transferts non classés ailleurs	19,90	14,93	19,28	17,08	15,97	

283	Primes, droits et indemnités d'assurance-dommages et régimes de garantie standard	0,04	0,05	0,07	0,14	0,13
	Solde net de gestion	46,63	66,42	88,38	108,03	48,89
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS					
31	Acquisition nette d'actifs non financiers	55,44	48,10	71,28	76,17	50,11
311	Actifs fixes	55,33	47,97	71,21	76,10	50,08
312	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313	Objets de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314	Actifs non produits	0,11	0,14	0,07	0,08	0,03
	Capacité/besoin de financement = Financement	-8,82	18,32	17,10	31,86	-1,22
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS (FINANCEMENT)					
32	Actifs financiers	-8,91	18,29	17,10	31,86	-1,22
321	Intérieurs	-5,96	20,69	22,76	19,80	-1,19
3211	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3212	Numéraire et dépôts	-8,51	21,88	21,41	19,77	-3,14
3213	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3214	Crédits	0,30	0,01	-0,07	-0,13	-0,13
3215	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00
3216	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3217	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3218	Autres comptes à recevoir	2,25	-1,20	1,41	0,13	2,08
322	Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3221	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3222	Numéraire et dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3223	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3224	Crédits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3225	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3226	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3227	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3228	Autres comptes à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	Passifs	2,96	2,40	5,66	-12,06	0,03
331	Intérieurs	2,96	2,40	5,66	-12,06	0,03
3311	Droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3312	Numéraire et dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3313	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3314	Crédits	-0,23	-0,24	-0,20	-0,25	-0,25
3315	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3316	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3317	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3318	Autres comptes à payer	3,18	2,64	5,85	-11,81	0,28
332	Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3321	Droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3322	Numéraire et dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3323	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3324	Crédits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3325	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3326	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3327	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3328	Autres comptes à payer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 5 : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE LA CNSS (en milliards de F CFA)

CODES MSFP 2014	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
1	RECETTES	116,74	125,48	142,73	161,05	175,15
11	Recettes fiscales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
111	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113	Impôts sur le patrimoine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114	Impôts sur les biens et services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	Autres recettes fiscales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	Cotisations sociales	88,37	95,15	105,36	118,35	128,81
121	Cotisations de sécurité sociale	88,37	95,15	105,36	118,35	128,81
122	Autres cotisations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Dons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Reçus d'administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	En capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Reçus d'organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	En capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Reçus d'autres unités d'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1331	Courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1332	En capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Autres recettes	28,37	30,33	37,37	42,70	46,34
141	Revenus de la propriété	26,36	28,58	34,29	39,66	42,34
142	Ventes de biens et services	0,75	0,55	0,67	0,68	1,60
143	Amendes, pénalités et confiscations	1,25	1,20	2,40	2,36	2,40
144	Transferts volontaires autres que les dons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

145	Primes, droits et indemnités d'assurance autres qu'assurance-vie et régimes de garantie standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	DEPENSES	58,71	62,37	62,32	69,11	68,26	
21	CHARGES	57,24	58,70	60,94	65,69	67,36	
211	<i>Rémunération des salariés</i>	7,53	7,96	8,59	8,72	8,09	
211	Salaires et traitements	6,77	7,18	7,74	7,91	7,31	
2112	<i>Salaires et traitements en espèces</i>	6,76	7,16	7,73	7,90	7,29	
212	<i>Salaires et traitements en nature</i>	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	
212	Cotisations sociales	0,75	0,79	0,84	0,81	0,78	
22	<i>Utilisation de biens et services</i>	4,84	4,41	4,40	4,55	4,19	
23	<i>Consommation de capital fixe</i>	1,22	1,64	2,12	2,30	2,92	
24	<i>Intérêts</i>	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	
241	Aux non-résidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
242	Aux résidents autres que les administrations publiques	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	
243	Aux autres unités d'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
25	<i>Subventions</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
251	Aux sociétés publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
252	Aux entreprises privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
253	Aux autres secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	<i>Dons</i>	0,18	0,07	0,19	0,12	0,05	
261	Aux administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
262	Aux organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
263	Aux autres unités d'administration publique	0,18	0,07	0,19	0,12	0,05	
27	<i>Prestations sociales</i>	40,33	44,04	44,85	49,41	51,58	
271	Prestations de sécurité sociale	40,05	43,73	44,83	49,22	51,56	
272	Prestations d'assistance sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
273	Prestations sociales d'employeurs	0,27	0,32	0,02	0,19	0,02	
28	<i>Autres charges</i>	3,13	0,56	0,80	0,58	0,52	
281	Charges liées à la propriété autres que les intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
282	Transferts non classés ailleurs	3,06	0,48	0,74	0,50	0,46	

283	Primes, droits et indemnités d'assurance-dommages et régimes de garantie standard	0,07	0,08	0,06	0,08	0,06	0,08	0,06
	Solde net de gestion	59,50	66,78	81,79	95,36	107,79	107,79	
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS							
31	<i>Acquisition nette d'actifs non financiers</i>	1,47	3,68	1,38	3,42	0,90	3,42	0,90
311	Actifs fixes	0,51	2,92	-1,38	1,06	2,30	1,06	2,30
312	Stocks	0,96	0,76	2,75	2,36	-1,39	2,36	-1,39
313	Objets de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314	Actifs non produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Capacité/besoin de financement = Financement	58,03	63,10	80,41	91,94	106,89	91,94	106,89
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS (FINANCEMENT)							
32	<i>Actifs financiers</i>	57,23	62,83	80,07	92,29	106,07	92,29	106,07
321	Intérieurs	60,71	68,36	81,16	97,03	109,85	97,03	109,85
3211	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	60,31	68,32	81,38	98,68	110,53	98,68	110,53
3212	Numéraire et dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3213	Titres de créance	44,31	54,57	69,41	78,27	78,69	78,27	78,69
3214	Crédits	17,13	11,88	7,83	17,16	17,77	17,16	17,77
3215	Actions et parts de fonds d'investissement	-1,09	-0,26	-1,72	-2,38	-1,31	-2,38	-1,31
3216	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	-0,89	1,29	0,03	1,05	0,06	1,05	0,06
3217	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3218	Autres comptes à recevoir	0,86	0,85	5,83	4,59	15,33	4,59	15,33
322	Extérieurs	0,39	0,04	-0,22	-1,65	-0,68	-1,65	-0,68
3221	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3222	Numéraire et dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3223	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3224	Crédits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3225	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3226	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3227	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3228	Autres comptes à recevoir	0,39	0,04	-0,22	-1,65	-0,68	-1,65	-0,68

33	Passifs		3,48	5,53	1,09	4,74	3,78
331	Intérieurs		2,88	5,01	1,14	4,77	4,25
3311	Droits de tirage spéciaux (DTS)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3312	Numéraire et dépôts		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3313	Titres de créance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3314	Crédits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3315	Actions et parts de fonds d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3316	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3317	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3318	Autres comptes à payer		2,88	5,01	1,14	4,77	4,25
332	Extérieurs		0,60	0,52	-0,04	-0,03	-0,47
3321	Droits de tirage spéciaux (DTS)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3322	Numéraire et dépôts		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3323	Titres de créance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3324	Crédits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3325	Actions et parts de fonds d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3326	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3327	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3328	Autres comptes à payer		0,60	0,52	-0,04	-0,03	-0,47

Tableau 6 : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE LA CARFO (en milliards de F CFA)

CODES MSFP 2014	LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022
1	RECETTES	14,74	18,78	18,57	25,74	27,08
11	Recettes fiscales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
111	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113	Impôts sur le patrimoine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114	Impôts sur les biens et services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	Autres recettes fiscales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	Cotisations sociales	0,65	0,71	0,75	0,80	1,17
121	Cotisations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	Autres cotisations sociales	0,65	0,71	0,75	0,80	1,17
13	Dons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Reçus d'administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	En capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Reçus d'organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	En capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Reçus d'autres unités d'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1331	Courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1332	En capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Autres recettes	14,09	18,06	17,82	24,94	25,91
141	Revenus de la propriété	14,08	17,85	17,70	24,91	25,87
142	Ventes de biens et services	0,01	0,22	0,12	0,01	0,04
143	Amendes, pénalités et confiscations	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00
144	Transferts volontaires autres que les dons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

145	Primes, droits et indemnités d'assurance autres qu'assurance-vie et régimes de garantie standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	DEPENSES	3,63	6,16	5,02	19,36	6,59
21	CHARGES	3,97	5,49	5,40	6,43	6,81
211	Rémunération des salariés	1,54	1,63	1,75	2,10	2,10
211	Salaires et traitements	1,36	1,44	1,55	1,89	1,89
2111	Salaires et traitements en espèces	1,36	1,44	1,55	1,89	1,89
2112	Salaires et traitements en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Cotisations sociales	0,18	0,19	0,20	0,22	0,21
22	Utilisation de biens et services	1,30	1,68	1,37	1,76	1,80
23	Consommation de capital fixe	0,51	0,53	0,74	0,61	0,71
24	Intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
241	Aux non-résidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
242	Aux résidents autres que les administrations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
243	Aux autres unités d'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
251	Aux sociétés publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
252	Aux entreprises privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
253	Aux autres secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Dons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Aux administrations publiques étrangères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
262	Aux organisations internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
263	Aux autres unités d'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Prestations sociales	0,43	0,92	1,16	1,67	1,93
271	Prestations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
272	Prestations d'assistance sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
273	Prestations sociales d'employeurs	0,43	0,92	1,16	1,67	1,93
28	Autres charges	0,18	0,73	0,37	0,28	0,27
281	Charges liées à la propriété autres que les intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
282	Transferts non classés ailleurs	0,17	0,72	0,36	0,27	0,25

283	Primes, droits et indemnités d'assurance-dommages et régimes de garantie standard	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02
	Solde net de gestion	10,78	13,28	13,17	19,30	19,30	20,27
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS	-0,33	0,66	-0,38	12,92	12,92	-0,22
31	<i>Acquisition nette d'actifs non financiers</i>	<i>-0,33</i>	<i>0,66</i>	<i>-0,38</i>	<i>12,92</i>	<i>12,92</i>	<i>-0,22</i>
311	Actifs fixes	-0,33	0,65	-0,40	0,18	0,18	-0,40
312	Stocks	-0,01	0,01	0,02	0,02	0,02	0,18
313	Objets de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314	Actifs non produits	0,00	0,00	0,00	12,72	12,72	0,00
	Capacité/besoin de financement = Financement	11,11	12,62	13,55	6,38	6,38	20,50
	TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS (FINANCEMENT)	11,11	12,62	13,55	6,38	6,38	20,50
32	<i>Actifs financiers</i>	<i>52,65</i>	<i>58,19</i>	<i>59,65</i>	<i>50,56</i>	<i>50,56</i>	<i>66,87</i>
321	Intérieurs	52,65	58,19	59,65	50,56	50,56	66,87
3211	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3212	Numéraire et dépôts	21,23	33,90	39,76	42,38	42,38	43,74
3213	Titres de créance	33,76	23,14	19,80	9,03	9,03	15,54
3214	Crédits	-5,03	1,19	0,16	-1,17	-1,17	-1,47
3215	Actions et parts de fonds d'investissement	2,00	0,00	0,00	1,20	1,20	0,00
3216	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3217	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3218	Autres comptes à recevoir	0,70	-0,04	-0,06	-0,88	-0,88	9,06
322	Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3221	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3222	Numéraire et dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3223	Titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3224	Crédits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3225	Actions et parts de fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3226	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3227	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3228	Autres comptes à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

33	Passifs		41,54	45,57	46,10	44,18	46,37
331	Intérieurs		41,54	45,57	46,10	44,18	46,37
3311	Droits de tirage spéciaux (DTS)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3312	Numéraire et dépôts		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3313	Titres de créance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3314	Crédits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3315	Actions et parts de fonds d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3316	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard		38,58	42,05	43,96	44,42	48,94
3317	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3318	Autres comptes à payer		2,96	3,52	2,15	-0,24	-2,57
332	Extérieurs		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3321	Droits de tirage spéciaux (DTS)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3322	Numéraire et dépôts		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3323	Titres de créance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3324	Crédits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3325	Actions et parts de fonds d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3326	Systèmes d'assurance, de pensions et de garanties standard		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3327	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3328	Autres comptes à payer		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 7 : Taux de couverture des données collectées

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de CT traitées	363	363	359	357	364
Taux de couverture	99,73%	99,73%	98,63%	98,08%	100%

ANNEXE 2 : PRESENTATION GENERALE DES STATISTIQUES DE FINANCES PUBLIQUES (SFP)

1. Définition et importance des SFP

Les SFP font l'objet d'une présentation commune dans la plupart des pays membres du FMI. Elles tirent leur fondement des différents Manuels de Statistiques de Finances Publiques (MSFP) établis à cet effet. Il convient de les définir et de donner leur importance.

1.1. Définition

Les SFP mesurent l'activité financière des administrations publiques d'une économie. Elles constituent le fondement de l'analyse fiscale et budgétaire et jouent un rôle primordial dans la formulation de programmes budgétaires cohérents et dans leur suivi ainsi que dans la surveillance des politiques économiques.

Les différentes crises financières internationales et particulièrement celle de 2008, les niveaux élevés de déficits budgétaires et de dette qui en ont résulté, dans bien des pays, ont démontré à quel point il est important de disposer en temps opportun de statistiques fiables sur le secteur public en général et sur le secteur des administrations publiques en particulier qui permettent la détection précoce des sources de vulnérabilité et l'adoption de mesures correctrices appropriées. Aussi, il est important de disposer de données comparables au niveau international.

1.2. Importance des SFP

Les statistiques de finances publiques sont traditionnellement utilisées dans l'analyse des aspects suivants :

- ✓ l'étendue de l'administration publique et sa contribution à la demande globale, à l'investissement et à l'épargne ;
- ✓ l'impact de la politique fiscale et budgétaire sur la situation économique, notamment sur l'utilisation des ressources, les conditions monétaires et l'endettement national ;
- ✓ le taux des prélèvements obligatoires (la pression fiscale) et la protection tarifaire ;

✓ le système de protection sociale.

En outre, les règles de finances publiques, les déficits structurels, l'évaluation de l'efficacité des dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté, la soutenabilité des politiques budgétaires, la position d'endettement, la valeur nette du patrimoine des administrations publiques et du montant de leurs passifs conditionnels, y compris leurs obligations au titre des pensions de sécurité sociale sont des aspects qui intéressent de plus en plus les analystes. Les SFP permettent de mesurer en général l'activité du secteur public.

2. Références méthodologiques

2.1. Au niveau international

Au début des années 1970, un projet de manuel de statistiques de finances publiques a été élaboré et donnait les premières orientations internationales concernant l'établissement des SFP. Sur la base des commentaires reçus sur ce projet de manuel, le MSFP 1986 a été élaboré et définissait des orientations pour l'établissement des SFP. Mais, la méthodologie utilisée n'assurait pas toujours la cohérence avec les autres statistiques macroéconomiques.

Les recommandations internationales formulées sur le MSFP 1986 ont permis d'élaborer le MSFP 2001 qui rompt avec le principe d'enregistrement des SFP en base caisse pour adopter le principe d'enregistrement en base droits constatés. Il intègre aussi une approche patrimoniale dans l'établissement et la présentation des SFP.

Le MSFP 2001 a évolué afin de s'aligner aux autres manuels et guides de statistiques macroéconomiques, notamment le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008), la sixième édition du Manuel de la balance de paiement et de la position extérieure globale (MBP6) et le Manuel de statistiques monétaire et financière (MSMF). Ainsi, la prise en compte des recommandations internationales d'établissement des statistiques formulées sur le MSFP 2001 a abouti au MSFP 2014.

Le MSFP 2014 recommande de publier, à l'instar du MSFP 2001, des flux et encours totalement intégrés, enregistrés sur la base des droits constatés et de tenir à jour des données de flux de trésorerie pour permettre d'évaluer les contraintes de liquidité des administrations publiques.

Le tableau ci-après présente la comparaison des principes méthodologiques des MSFP 1986 et MSFP 2014.

Tableau 8 : Comparaison des principes méthodologiques des MSFP 1986 et MSFP 2014

Différence conceptuelle entre le MSFP 1986 et le MSFP 2014	
Principes de base du MSFP 1986	Principes de base du MSFP 2014
Champ de couverture des SFP	
Le champ d'application du MSFP 1986 repose sur des critères fonctionnels. Il englobe l'ensemble des unités assumant les fonctions d'administration publique	Le champ d'application du MSFP 2014 repose sur des critères institutionnels et concerne l'ensemble du secteur des administrations publiques voire du secteur public.
Moment d'enregistrement des événements économiques	
Dans le MSFP 1986, les transactions sont enregistrées en base caisse, c'est-à-dire au moment des décaissements ou encaissements effectués en règlement des transactions.	Dans le cadre SFP, le moment auquel les transactions et les autres flux économiques doivent être enregistrés est déterminé selon le principe d'enregistrement en droits constatés, c'est-à-dire lorsque la valeur économique est créée, transformée, échangée, transférée ou éteinte.
Couverture des événements	
Le MSFP 1986 n'enregistre que les opérations monétaires. Seules certaines transactions en nature sont enregistrées en poste pour mémoire.	- La couverture des événements dans le cadre SFP 2014 est plus étendue, car ce cadre englobe l'ensemble des événements économiques qui influent sur les actifs, les passifs, les recettes ou les charges au lieu de se limiter aux événements donnant lieu à des règlements en trésorerie. Par exemple, le troc et les dons de biens et services sont inclus ; - Le cadre SFP 2014 saisit aussi les autres flux économiques, c'est-à-dire tous les flux autres que les transactions affectant l'encours d'actifs et de passifs et la valeur nette d'une unité. Ces autres flux économiques doivent être inclus afin de réconcilier pleinement le compte de patrimoine entre le début et la fin de la période comptable.
Valorisation	

Différence conceptuelle entre le MSFP 1986 et le MSFP 2014

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Dans le MSFP 1986, les titres de dette étaient toujours valorisés au montant exigible à l'échéance (valeur faciale), lequel peut diverger tant de la valeur nominale que de la valeur courante du marché | <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre SFP, les actifs et les passifs sont valorisés aux prix en vigueur sur le marché, y compris les titres de créance qui peuvent avoir une valeur nominale différente |
|--|---|

Enregistrement des flux sur une base brute ou nette

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les règles de présentation des flux sur une base brute ou nette sont, pour l'essentiel, identiques dans le cadre SFP et le MSFP 1986 <p>Toutefois, pour les établissements marchands, le MSFP 1986 préconise un enregistrement net correspondant à la différence entre des ventes et les coûts de production, en recettes en cas de valeur positive et en dépenses en cas de valeur négative</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre SFP, les ventes et les coûts de production des établissements marchands sont présentés sur une base brute respectivement en recettes et en charges |
|--|--|

Intégration des flux et des encours

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Dans le MSFP 1986, les encours se limitaient aux passifs de dette. | <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre SFP est un système entièrement intégré : les encours à la fin de la période comptable peuvent être calculés à partir des encours existant au début de la période et des flux qui surviennent au cours de celle-ci. En conséquence de cette intégration, tous les événements qui influent sur la performance, la situation financière ou la liquidité des administrations publiques sont pris en compte. |
|--|--|

Cadre analytique

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le MSFP 1986 met l'accent sur un seul solde comptable, à savoir le déficit ou l'excédent global ; | <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre SFP introduit plusieurs soldes comptables qui facilitent l'analyse du secteur des administrations publiques ou du secteur public ; |
|---|---|

Les opérations de trésorerie sur actifs non financiers sont traitées comme des recettes ou des dépenses en capital.	Il fournit de nouvelles définitions de recettes et de charges, en tant que transactions modifiant la valeur nette.
Harmonisation avec d'autres méthodologies	
Le MSFP 1986 n'est pas harmonisé avec les autres systèmes de statistiques macroéconomiques.	- Le MSFP 2014 est plus étroitement harmonisé avec le SCN 2008 et le MBP6 ; - Il se rapproche davantage des normes comptables du secteur public

2.2. Au niveau sous régional

L'UEMOA a adopté en 1998 et 1999 cinq (05) directives de première génération dont la directive n°06/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant TOFE et ses ensembles modificatifs. Cette directive a été révisée en 2009 à la faveur de la rénovation du cadre harmonisé des finances publiques. Ce nouveau cadre comporte six (06) directives.

Il s'agit de :

- ✓ la directive N°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA ;
- ✓ la directive N°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA ;
- ✓ la directive N°07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant règlement général sur la comptabilité publique au sein de l'UEMOA ;
- ✓ la directive N°08/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant nomenclature budgétaire de l'Etat au sein de l'UEMOA ;
- ✓ la directive N°09/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant plan comptable de l'Etat (PCE) au sein de l'UEMOA ;
- ✓ la directive N°10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) au sein de l'UEMOA.

2.3. Au niveau national

Pour se conformer aux normes au niveau international et sous régional, le Burkina Faso a internalisé les directives du nouveau cadre harmonisé des finances publiques. Pour ce qui concerne la directive N°10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) au sein de l'UEMOA, elle a été transposée dans l'arsenal juridique par le décret N°2016-602/PRES/PM/MINEFID du 8 juillet 2016 portant TOFE.

3. Quelques concepts et définitions

Résidence et territoire économique

La résidence d'une unité institutionnelle est le territoire économique avec lequel elle a la relation la plus étroite, c'est à dire un centre d'intérêt économique prépondérant.

Le territoire économique est la zone géographique ou la juridiction la plus large pour laquelle des statistiques sont requises.

Unités institutionnelles

Une unité institutionnelle est une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de contracter des passifs, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités.

Il existe deux principaux types d'unités institutionnelles. Il s'agit des ménages et des entités juridiques ou sociales.

Les ménages

Un ménage est un groupe de personnes qui :

- ❖ partagent le même logement ;
- ❖ mettent en commun une partie ou la totalité de leurs revenus et de leur patrimoine ;
- ❖ et consomment collectivement des biens et services (par exemple : logement et nourriture).

Entités juridiques ou sociales

Une entité juridique ou sociale est une entité dont l'existence est reconnue par le droit ou par la société indépendamment des personnes ou des autres entités qui la possèdent ou la contrôlent. Les entités juridiques sont constituées des sociétés ou quasi-sociétés, des institutions sans but lucratif et des unités institutionnelles d'administration publique :

- ✓ **les sociétés** : entités juridiques capables de dégager un profit ou une autre forme de gain financier pour leurs propriétaires et créées pour s'engager dans une production marchande ;
- ✓ **les quasi-sociétés** : entreprises non constituées en sociétés qui fonctionnent comme si elles étaient des sociétés et peuvent établir un ensemble complet de comptes ;
- ✓ **les institutions sans but lucratif** : entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens ou des services, dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenu, de profit ou d'autres formes de gain financier pour les unités qui les créent, les contrôlent ou les financent ;

- ✓ **les unités institutionnelles d'administration publique** : entités instituées par décision politique qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un espace donné.

4. Le champ de couverture des SFP

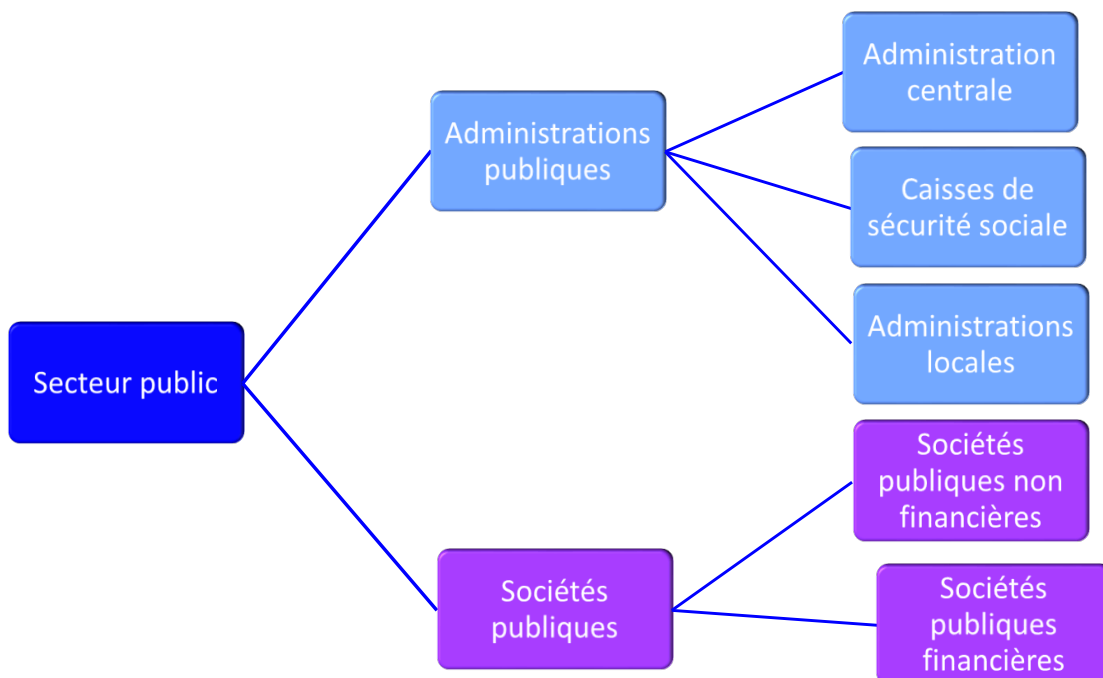
Suivant le MSFP 2014, le champ couvert par les SFP est le secteur public. Le secteur public s'entend comme étant l'ensemble des unités institutionnelles résidentes contrôlées directement ou indirectement par des unités d'administration publique résidentes, c'est-à-dire toutes les unités du secteur des administrations publiques et les sociétés publiques résidentes.

Les unités institutionnelles du secteur public sont regroupées en deux groupes : les administrations publiques et les sociétés publiques. Les administrations publiques se décomposent en administration centrale, administrations d'Etats fédérés, administrations locales et/ou caisse de sécurité sociale.

Les sociétés publiques se subdivisent en sociétés publiques financières et en sociétés publiques non financières.

Le schéma ci-dessous permet de clarifier la subdivision du secteur public.

Schéma N°1 : Composition du secteur public



Source : MSFP 2014

Au niveau régional, conformément à l'article 8 de la directive n°10 portant TOFE-UEMOA, le champ couvert par le TOF-UEMOA est le secteur des administrations publiques composé de toutes les unités institutionnelles résidentes des administrations publiques ainsi que des institutions sans but lucratif (ISBL) qui répondent aux caractéristiques d'administrations publiques.

Quatre types d'unités d'administrations publiques sont distingués à savoir :

- les unités budgétaires ;
- les unités de sécurité sociale ;
- les Institutions sans but lucratif (ISBL) non marchandes ;
- les unités extrabudgétaires.

Ces unités sont regroupées en trois sous-secteurs ;

- le sous-secteur de l'administration centrale y compris ses ISBL et unités extrabudgétaires ;
- le sous-secteur de l'administration locale y compris ses ISBL et unités extrabudgétaires ;
- le sous-secteur de la sécurité sociale.

Le champ couvert par les SFP au Burkina Faso est le secteur des administrations publiques comme le recommande l'UEMOA. C'est l'article 9 du décret n°2016-602 qui le définit.

4.1.Cadre d'analyse du MSFP 2014

Le cadre d'analyse du MSFP 2014 est un cadre intégré entre les stocks et les flux. Il se présente sous forme d'un ensemble de quatre situations financières dont trois fondées sur des données en droits constatés relatives aux transactions, aux autres flux économiques et au compte de patrimoine et une quatrième fondée sur les données en base caisse :

- ✓ **la situation des opérations des administrations publiques** : Elle résume l'ensemble des transactions et calcule à partir de cette information d'importants soldes analytiques;
- ✓ **la situation des autres flux économiques** : elle renseigne sur les variations de la valeur nette qui découlent des flux économiques autres que des transactions. Ces flux sont classifiés comme des variations de valeur (réévaluation) ou des changements de volume d'actifs et de passifs ;
- ✓ **le compte du patrimoine** : il fait état de l'ensemble des actifs et des passifs et de la valeur nette en ouverture et en clôture d'exercice ;
- ✓ **la situation des flux de trésorerie** : elle illustre les quantités de liquidités générées et utilisées dans les opérations et les transactions portant sur les actifs et les passifs. Son solde comptable est la variation nette de trésorerie.

De façon schématique, le cadre d'analyse s'articule comme suit :

Figure 1 : Cadre analytique des SFP



Source : MSFP 2014

En attendant la mise en œuvre intégrale du cadre du MSFP 2014, l'UEMOA recommande la mise en œuvre d'un Cadre d'Analyse Minimum (CAM) composé de quatre tableaux tel que stipulé à l'article 26 de la directive N°10. Ce sont : le TOFE UEMOA, la situation des flux de trésorerie, la situation des actifs financiers et des passifs et la situation de la dette.

4.2. Cadre institutionnel et organisationnel

En rappel, le premier TOFE du Burkina Faso datant des années 1990 a été élaboré par le Trésor Public. Cette attribution est passée à la Direction des études et de la planification (DEP) du Ministère en charge des finances, puis au Secrétariat technique permanent du programme d'ajustement structurel (STP-PAS). Elle est dévolue au Secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social (STC-PDES) en 1997 et au Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers (SP-PPF) à partir de septembre 2002.

Conformément à l'arrêté N°2012-0457/MEF/SG/DGTCP du 31 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGTCP, celle-ci à travers la DSOFE est à nouveau chargée de l'élaboration du TOFE.

Par ailleurs, un Comité d'élaboration et de validation des statistiques de finances publiques (COMITE-SFP) a été créé suivant l'arrêté N°2019-00342/MINEFID/SG/DGTCP/DSOFE du 31 juillet 2019.

ANNEXE 3 : EQUIPE D'ELABORATION DU RAGOFE

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Fonction	Contact
1	KOBIANE Nicolas	Secrétaire Général/Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	
2	BAMOUNI Bruno R.	Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique	
3	OULLA/PARE Kadiatou	Directrice Générale Adjointe du Trésor et de la Comptabilité Publique	
4	BONTOGO Siméon	Directeur du Suivi des Opérations Financières de l'Etat	70 02 36 85 bontsim2006@yahoo.fr
5	COMPAORE Judith Félicité	Contrôleur Interne	70 73 75 61 judifeli@yahoo.fr
6	COMPAORE Abdoul Rasmané	Chef du service des statistiques de finances publiques	70 43 39 21 cabdoulrasmane@gmail.com
7	BASSOLE W. Gustave	Chef du service des statistiques des opérations financières de l'Etat	60 48 30 30 newoulou2@gmail.com
8	BELEMBAGO Boukaré	Chargé des statistiques de finances publiques	60 09 04 07 belembaogoboukare@gmail.com
9	KABORE Roland	Chargé des statistiques de finances publiques	70 49 82 42 roland1kabore@gmail.com
10	TOU Ibrahima	Chargé des statistiques de finances publiques	78 11 97 50 ibrahimatou77@gmail.com
11	OUEDRAOGO P. Dieudonné	Chargé des statistiques de finances publiques	78 02 52 73 payamsseba@gmail.com
12	MILLOGO H. Arnel	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	78 35 95 85 millogoharmel@gmail.com
13	MOSSE Francis	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	70 38 44 76 mossefra@gmail.com
14	YAMEOGO W. Arlenn	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	78 66 00 18 arlenn2000@gmail.com
15	OUEDRAOGO Haoua	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	71 05 15 13 haouaouedraogo61@gmail.com
16	ZOUNDI Brahima	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	65 80 79 58 rzoundi@yahoo.fr
17	ZIDA/TAPSOBA Odile	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	72 37 92 27 tapsodile@gmail.com
18	KABORE Boureima	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	70 01 58 92 ibrakabore@yahoo.fr

ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION DU RAGOFE

N° d'ordre	Nom et Prénom(s)	Structure	Contact téléphonique	Adresse e-mail
1	BASSOLE Wilfried Gustave	DSOFE	78 55 81 00	newoulou2@gmail.com
2	BELEMBAGO Boukaré	DSOFE	60 09 04 07	belembaogoboukare@gmail.com
3	BONTOGO Siméon	DSOFE	70 02 36 85	bontsim2006@yahoo.fr
4	BOUDA/YAMEOGO T. Odette	SP/CNPE	70 70 83 30	ytodette@yahoo.fr
5	COMPAORE Abdoul Rasmané	DSOFE	70 43 39 21	cabdoulrasmane@gmail.com
6	COMPAORE Judith Félicité	DSOFE	70 73 75 61	judifeli@yahoo.fr
7	KABORE Roland	DSOFE	70 49 82 42	roland1kabore@gmail.com
8	KABORE Boureima	DSOFE	70 01 58 92	ibrakabore@yahoo.fr
9	MILLOGO H. Armel	DSOFE	76 08 72 71	millogoharmel@gmail.com
10	MOSSE Francis	DSOFE	70 38 44 76	mossefra@gmail.com
11	TIENDREBEOGO François	DGEP/DPA M	78 35 06 64	franckydekuila99@gmail.com
12	ZIBA Didier Arnaud	DGESS/M EFP	70 33 30 10	zibarnodidier@gmail.com
13	ZOUNGRANA Tasséré	DDP	78 01 05 93	ztass51@gmail.com
14	OUEDRAOGO Adama	ACCT	78 16 95 08	oajunior@gmail.com
15	OUEDRAOGO Haoua	DSOFE	71 05 15 13	haouaouedraogo61@gmail.com
16	OUEDRAOGO P. Dieudonné	DSOFE	78 02 52 73	payamsseba@gmail.com
17	YOUGBARE Fidèle	DAMOF	70 23 11 87	yfido2000@gmail.com
18	TOU Ibrahima	DSOFE	78 11 97 50	ibrahimatou77@gmail.com
19	MAGNINI W. Constant	DSOFE	72 68 86 88	wconstant.magnini@gmail.com
20	ZOUNDI Brahim	DSOFE	65 80 79 58	rzoundi@yahoo.fr
21	RABO Souleymane	CARFO	67004827 /70826579	souleyrabo@yahoo.fr
22	DJIGUEMDE Pouraogo Désiré	EPE/ENTP	78 11 45 72	djiguemdesse_77@yahoo.fr
23	ZONGO Modeste	DGB/DEB	76692461	zongomodeste@gmail.com
24	BLE Yaya	BCMS	70 09 14 34	bleyaya35@gmail.com
25	NANEMA Marcellin	DGCOOP	71 50 13 90	mnanema@gmail.com
26	KAMBOU Justin	DSOFE	70 97 02 40	justiskas@gmail.com
27	YAMEOGO W Arlenn	DSOFE	75 30 30 25	arlenn2000@gmail.com

Table des matières

AVANT PROPOS	ii
SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES GRAPHIQUES	8
RESUME ANALYTIQUE	10
INTRODUCTION	12
CHAPITRE I: ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE BUDGETAIRE (TOF-ACB)	14
I.1- Recettes	15
I.2- Dépenses	17
I.2.1- Charges	18
I.2.2- Transactions sur les actifs non financiers	21
I.3- Transactions sur actifs financiers et passifs	22
I.4- Soldes caractéristiques du TOF-ACB	23
I.5- Quelques ratios caractéristiques en lien avec le TOF-ACB	24
CHAPITRE II: ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES UNITES EXTRA-BUDGETAIRES (TOF-UEB)	26
II.1- Recettes	27
II.2- Dépenses	29
II.2.1 Charges	30
II.2.2 Transactions sur actifs non financiers	31
II.3- Transactions sur actifs financiers et passifs	33
II.4- Soldes caractéristiques	34
CHAPITRE III: ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (TOF-CT)	36
III.1- Analyse globale du Tableau des opérations financières des collectivités territoriales	37
III.1.1- Recettes	37
III.1.2- Dépenses	39
III.1.3- Transactions sur actifs financiers et passifs	42

III.1.4- Soldes caractéristiques	43
III.2- Analyse du Tableau des opérations financières par type de collectivités Territoriales	44
III.2.1- Recettes	44
III.2.2- Dépenses	46
III.2.3- Transactions sur actifs financiers et passifs	49
III.2.4- Soldes caractéristiques	50
CHAPITRE IV: ANALYSE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE (OPS)	52
IV.1- Analyse des agrégats du TOF-CNSS	53
IV.1.1- Recettes	53
IV.1.2- Dépenses	54
IV.1.3- Transactions sur actifs financiers et passifs	56
IV.1.4- Soldes caractéristiques	58
IV.2- Analyse des agrégats du TOF-CARFO	59
IV.2.1- Recettes	59
IV.2.2- Dépenses	60
IV.2.3- Transactions sur actifs financiers et passifs	62
IV.2.4- Soldes caractéristiques	64
CONCLUSION	66
ANNEXES	a
1. Définition et importance des SFP	w
1.1. Définition	w
1.2. Importance des SFP	w
2. Références méthodologiques	x
2.1. Au niveau international	x
2.2. Au niveau sous régional	aa
2.3. Au niveau national	aa
3. Quelques concepts et définitions	bb

Résidence et territoire économique	bb
Unités institutionnelles	bb
4. Le champ de couverture des SFP	cc
4.1. Cadre d'analyse du MSFP 2014	dd
4.2. Cadre institutionnel et organisationnel	ee
Table des matières	ii